



LE SIÉML

Le Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

1925-2015

Un grand acteur
intercommunal
et départemental

Énergique et lumineux depuis 90 ans

Arnaud Berthonnet

SIÉML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

Qui suis-je ?

Créé en 1925, j'interviens sur tout le département de Maine-et-Loire et compte parmi mes membres la quasi-totalité des communes et intercommunalités du département. On dit que je suis autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), c'est-à-dire que les réseaux de distribution (ceux qui partent des lignes THT et qui vont jusqu'aux maisons) m'appartiennent. Je les mets à disposition du concessionnaire national ERDF qui les gère pour mon compte. Je contrôle l'activité de ce concessionnaire et je suis maître d'ouvrage sur une grande partie du réseau (en zone rurale) ; cela veut dire que je continue à réaliser des investissements et des travaux importants sur le réseau concédé (renforcements, extensions, sécurisations et effacements esthétiques).

Je propose par ailleurs d'autres compétences à la carte telles que la distribution de gaz naturel ou de propane, l'éclairage public, les réseaux de chaleur ou les infrastructures de recharge de véhicules électriques ; ainsi que des services associés : conseillers en énergie partagé, soutien à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics, groupement d'achat d'électricité et de gaz, coordination des travaux d'enfouissement des réseaux existants de télécommunication notamment. Je m'intéresse aussi aux énergies renouvelables et au déploiement de la fibre optique pour le très haut débit numérique en lien avec d'autres acteurs plus spécialisés.

Avec 45 agents et un budget d'environ 80 millions d'euros par an, je suis l'un des principaux investisseurs publics en Maine-et-Loire (300 emplois indirects).
Je suis ? Le SIÉML



LE SIÉML

Le Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

1925-2015

Un grand acteur
intercommunal
et départemental

Énergique et lumineux depuis 90 ans

Arnaud Berthonnet



AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU SIÉML



Comment ne pas attacher d'importance à la célébration cette année du 90^e anniversaire du Syndicat ? J'ai l'honneur de présider le SIÉML depuis juin 2014. Je suis ainsi le onzième président de cette noble institution, et cela m'incite à la plus grande modestie, et à un très grand respect du travail de mes prédécesseurs.

Pour mieux comprendre le positionnement actuel du Syndicat et son action, quoi de mieux que de se plonger dans son histoire et son développement au cours des décennies ?

Par cet ouvrage, nous avons tenté de mettre en valeur cette saga grâce à un véritable travail d'historiographie qui a duré plus d'un an. Le résultat est tout à fait passionnant. Par exemple, je suis surpris de constater à quel point les problématiques de 1925 liées à l'électrification ressemblent à celles d'aujourd'hui avec la fibre optique et le très haut débit numérique, véritable électrification du XXI^e siècle.

Par ailleurs, force est de constater que la construction du Syndicat s'est opérée par strates successives, ce qui peut expliquer dans une large mesure la géométrie variable et complexe du périmètre de compétence du Syndicat et sa difficile appréhension pour le commun des mortels.

Car de nombreux développements sont intervenus depuis cet arrêté préfectoral du 24 octobre 1925 qui scella la création du Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire (SIÉML) ! Par cet arrêté, le préfet de l'époque, Georges Remyon, autorise la transformation du syndicat d'études créé quelques mois plus tôt, « en vue des études d'un réseau de distribution d'énergie électrique », en syndicat opérationnel « ayant pour but la construction et l'exploitation de ce réseau ». Ce nouveau syndicat comprend alors 169 communes mais, très vite, d'autres communes le rejoignent si bien qu'à peine huit ans plus tard, en 1933, 293 communes, soit les deux tiers du département, ont déjà rejoint le Syndicat.

Il a fallu attendre 2009 pour constater l'achèvement de la départementalisation avec l'adhésion de la dernière commune indépendante, et pas la moindre, puisque qu'il s'agit de la ville d'Angers. Mais cette taille critique quasi départementale acquise pratiquement dès l'origine explique dans une large mesure le rayonnement du Syndicat pendant une longue période. Il a constitué un exemple à suivre pour de nombreux autres départements.

Aujourd'hui, le Syndicat agit à des degrés divers sur l'intégralité du département de Maine-et-Loire et seule la petite

commune d'Épieds, au sud-est du département, parce qu'elle a toujours été approvisionnée par le réseau électrique Sorégies de la Vienne, est restée à l'écart. Cette exception historique mise à part, le Syndicat travaille pour toutes les communes du département ou leurs groupements même si cette dimension n'est désormais plus un avantage compétitif puisque de nombreux autres syndicats d'énergie sont désormais structurés à la maille départementale.

Il agit dans des domaines aussi variés que les travaux de renforcement, de sécurisation, d'extension et d'enfouissement des réseaux électriques, la gestion de l'éclairage public, l'organisation du service public de distribution de gaz, le conseil en énergie, le soutien à l'efficacité énergétique du bâti public, les groupements d'achat d'électricité ou de gaz ou bien les infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques. Il s'est autorisé quelquefois de brèves incursions dans des domaines, un instant, prometteurs, comme la télévision câblée ou bien l'inspection des canalisations.

Ainsi le SIÉML est aujourd'hui l'un des principaux investisseurs publics sur le département. Mais il demeure malgré tout encore mal connu. Mal connu parce qu'il travaille dans

l'ombre et que beaucoup de nos concitoyens ont perdu de vue les modes de gestion associés au réseau de distribution d'électricité ; ils ne connaissent plus guère, dans le meilleur des cas, que le concessionnaire ERDF. Mal connu également parce que la gouvernance locale de la distribution publique d'électricité est très originale et présente plusieurs particularités complexes à appréhender si bien que la concession électrique ne peut être opportunément comparée aux autres services publics locaux tels que l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la distribution de gaz ou de chaleur.

Le réseau et les compétences du SIÉML se sont développés par construction progressive. L'historiographie permet ainsi indéniablement de mieux comprendre la sédimentation et les spécificités actuelles de l'organisation du réseau de distribution électrique et, ce faisant, favorise une meilleure pertinence dans les arbitrages à opérer aujourd'hui.

Le SIÉML dispose de racines solides et d'une expérience éprouvée. Il a toujours su s'adapter aux évolutions de son environnement économique et politique. Ce livre a le mérite de le démontrer et c'est important de le faire alors que tout bouge autour de nous. Rappeler d'où l'on vient, c'est aussi mieux se préparer pour affronter un avenir incertain.

Jean-Luc Davy

Maire de Daumeray

Président de l'Association des maires de Maine-et-Loire



PRÉFACE DU MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE



Depuis la loi de 1906, les collectivités locales ont joué un rôle essentiel dans l'électrification du pays. Investies de la compétence générale sur les réseaux de distribution, avec la possibilité de la concéder, les communes ont assumé un rôle moteur pour garantir l'accès à l'électricité dans tous les territoires, en particulier ruraux.

Pour mieux remplir leur mission de service public, elles ont dû s'armer face au secteur privé. En se regroupant, d'abord, en syndicats intercommunaux, comme ce fut le cas, dès 1925, en Maine-et-Loire. Puis nationalement, avec la création de la FNCCR, qui leur a permis de parler d'une seule voix face au pouvoir central, de gagner en expertise dans la gestion de leurs concessions et d'obtenir qu'une solidarité nationale s'exerce grâce au Fonds d'amortissement des charges de l'électrification (FACÉ).

Depuis la loi de 1946 la donne a changé, la monopolisation de la distribution de l'électricité – comme du gaz – a fait d'EDF et de GDF les concessionnaires obligés des collectivités. Mais l'esprit est resté et nos syndicats ont apporté une contribution déterminante à l'électrification de notre pays, comme plus tard à la consolidation des réseaux qui permettent aujourd'hui d'imaginer la société connectée de demain.

Une deuxième fois, la donne a changé à partir de la fin des années 1990 avec la libéralisation du secteur et les mutations rendues obligatoires pour mieux préparer l'avenir de notre planète. Confortées dans leur rôle d'autorités organi-

satrices du service public de distribution de l'électricité par la loi de 2000, les communes ont dû muscler leurs relations avec les concessionnaires pour mieux être à même de contrôler l'exécution des investissements publics.

Le contrôle des opérateurs devient en effet de plus en plus nécessaire, tout comme la technicité des syndicats sur de nouveaux champs de compétence : énergies renouvelables, maîtrise de la demande, mobilité électrique, etc., qui en font des acteurs incontournables dans les politiques publiques locales de transition énergétique.

La libéralisation a aussi sans conteste changé la donne dans le cadre de la relation entre les opérateurs et les citoyens... en la complexifiant parfois ! Et il a fallu trouver de nouveaux équilibres. Les syndicats ont appris à jouer les médiateurs entre les consommateurs et le concessionnaire, lorsqu'il s'agit de trouver l'intérêt général dans la résolution de problèmes particuliers. Nationalement, c'est la recherche d'un équilibre qui a motivé la création de nouvelles instances telles que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et le médiateur national de l'énergie*, ce dernier étant chargé de la défense des intérêts des consommateurs au sens large du terme : les consommateurs domestiques, les TPE, les collectivités et les associations !

Si je devais conclure, je dirais « tout change mais les fondamentaux restent... ».

Longue vie au SIÉML !

Jean Gaubert

Ancien député. Président du Syndicat départemental d'énergie des Côtes-d'Armor

* Successivement en mars 2000 et octobre 2007.

PRÉFACE D'ERDF ANJOU



L'électricité est un bien de première nécessité répondant à un besoin vital. C'est aussi un élément déterminant du développement territorial au service de l'aménagement et de l'urbanisme, de la compétitivité de nos entreprises locales et de la création d'emplois grâce aux investissements réalisés. Ces enjeux placent le SIÉML et ERDF parmi les investisseurs les plus importants de Maine-et-Loire.

Le réseau de distribution électrique est un capital essentiel, le fruit d'une longue histoire technique, organisationnelle et humaine qui nous est contée tout au long de cet ouvrage qui retrace plus d'un siècle d'électrification en Maine-et-Loire.

L'organisation du service public français de la distribution d'électricité repose ainsi sur un système unique en Europe créé par la loi de 1906. Et, depuis 1946, la loi a confié l'exploitation, l'entretien et le développement du réseau public de distribution à ERDF (EDF jusqu'en 2007), gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire national, au travers d'un contrat de concession signé, pour le département de Maine-et-Loire, avec le SIÉML. Notre mission est d'assurer l'accès au réseau à tous les demandeurs ainsi qu'une qualité de desserte et une continuité d'alimentation de bon niveau partout et pour tous, dans le respect des principes de péréquation tarifaire et de solidarité territoriale.

Les efforts collectifs et les investissements réalisés depuis des générations par les collectivités, puis par le concédant, le SIÉML, et le concessionnaire, ERDF, nous permettent de disposer en Maine-et-Loire d'une qualité d'alimentation de haut niveau avec une disponibilité de l'énergie électrique de plus de 99,98 % et de l'un des meilleurs rapports qualité/prix en Europe.

Animés par des valeurs et un objectif commun, à l'image de l'Anjou où les forces savent se conjuguer, le SIÉML et ERDF, chacun dans leur rôle et leurs responsabilités, s'engagent ensemble au quotidien, pour faire du service public de la distribution d'électricité un atout pour le Maine-et-Loire.

La loi « transition énergétique pour la croissance verte » fixe de grands objectifs pour le pays à échéance 2030. Les réseaux électriques, lieux physiques de cette transition, contribueront de manière décisive et accrue à sa réussite. Notre responsabilité collective, plus d'un siècle après les premiers pas de l'électrification dans notre département, est d'imaginer, de préparer et de construire à notre tour les réseaux électriques du futur. Des réseaux qui devront permettre de gérer des sources de production de plus en plus diverses, locales et intermittentes, de s'adapter à des besoins et des usages nouveaux de l'électricité (véhicule



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le réseau de distribution publique d'électricité appartient depuis son origine aux communes. La nationalisation de l'électricité en 1946 n'a jamais remis en cause cette propriété, qui s'explique par le fait que ce sont historiquement les communes qui ont organisé le réseau, en le concédant généralement aux sociétés de distribution privées de l'époque.

Ces communes ont souvent uni leurs forces au sein de syndicats d'électricité afin de peser davantage face aux concessionnaires. Cela a été le cas en Maine-et-Loire puisque dès 1925, 169 communes se sont regroupées au sein du Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire (SIÉML), l'une des premières structures de ce genre en France.

La libéralisation du marché de l'énergie sous l'influence de l'Union européenne, à partir des années 2000, n'a pas remis en cause le monopole accordé au gestionnaire de réseau ERDF (filiale d'EDF) si bien que les collectivités, propriétaires du réseau, n'ont le choix ni du mode de gestion (concession de service public), ni du concessionnaire (ERDF).

Qui plus est, si juridiquement l'autonomie de la concession est reconnue au travers d'un contrat spécifique, l'équilibre économique de la concession dépend de facteurs exogènes

car c'est la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui fixe au niveau national les conditions de rémunération du gestionnaire de réseau au travers de l'établissement du Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et non l'autorité concédante.

Ajoutons à cela le souci bien légitime du gestionnaire de réseau de garantir l'égalité de traitement entre les différentes concessions sur tout le territoire national et vous comprendrez que l'autorité concédante locale ne peut pas s'inscrire dans un rapport de force avec le gestionnaire de réseau.

Pour autant, l'autorité concédante dispose de leviers pour intervenir sur son réseau et décliner ainsi sa politique d'aménagement du territoire et de développement économique :

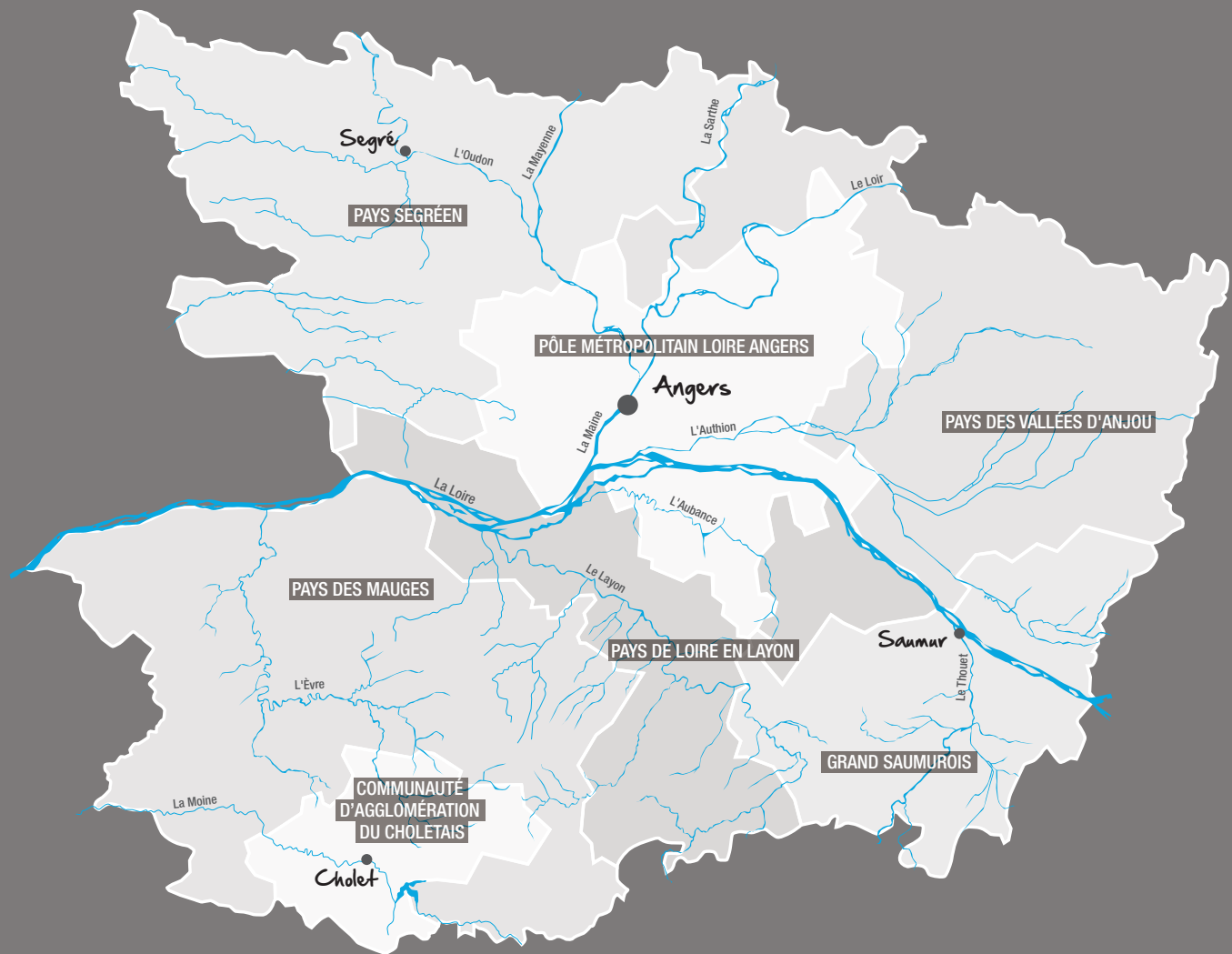
- elle contrôle l'activité de son concessionnaire de manière continue et annuelle, à partir du compte rendu annuel de concession (CRAC) qui lui est transmis ;
- elle dispose parfois, et c'est particulièrement le cas en Maine-et-Loire, d'une maîtrise d'ouvrage plus ou moins étendue qui lui permet de réaliser elle-même des investissements sur le réseau électrique (sorte d'affermage qui ne dit pas son nom).

Toute la difficulté est d'orchestrer ces deux instruments de régulation locale au service de la politique d'aménagement du territoire conduite par le Syndicat, tout en respectant la régulation nationale qui chapeaute l'activité du gestionnaire de réseau et encadre les compétences du Syndicat.

Dans un contexte de raréfaction des deniers publics et de volonté de l'État de contenir absolument le prix de l'électricité, l'autorité concédante et le gestionnaire de réseau n'ont pas d'autre choix que de travailler main dans la main, dans un esprit gagnant-gagnant, afin de rationaliser au mieux les investissements sur le réseau et garantir une véritable péréquation sur tout le territoire.

Retracer l'histoire du réseau de distribution électrique en Maine-et-Loire permettra à chacun des acteurs, j'en suis persuadé, de prendre conscience de l'importance du patrimoine légué par nos prédécesseurs et de la nécessité d'être à la hauteur de cet héritage afin, à notre tour, de léguer aux générations futures une infrastructure efficace. On ne rappellera jamais assez en effet combien l'électricité constitue un service universel et indispensable au bon fonctionnement de notre économie locale.

Emmanuel Charil



Le département de Maine-et-Loire

Carte : Manuela Tertrin

Sommaire



13

La « fée électricité »
conquiert anarchiquement
les campagnes (1880-1924)



31

Le Syndicat intercommunal
d'électricité de Maine-et-Loire
(SIÉML), un organisme public
pionnier en France

De la création des syndicats à
la montée en puissance de l'État
(des années 1920 à 1945)



57

Un Syndicat gestionnaire
du bien public

Les « trente glorieuses
de l'électricité » (1946-1976)



81

Un Syndicat de retour
sur le devant de la scène
(1977-2005) : le temps
de la reconquête

Dans un contexte d'ouverture
du marché de l'énergie à la concurrence



101

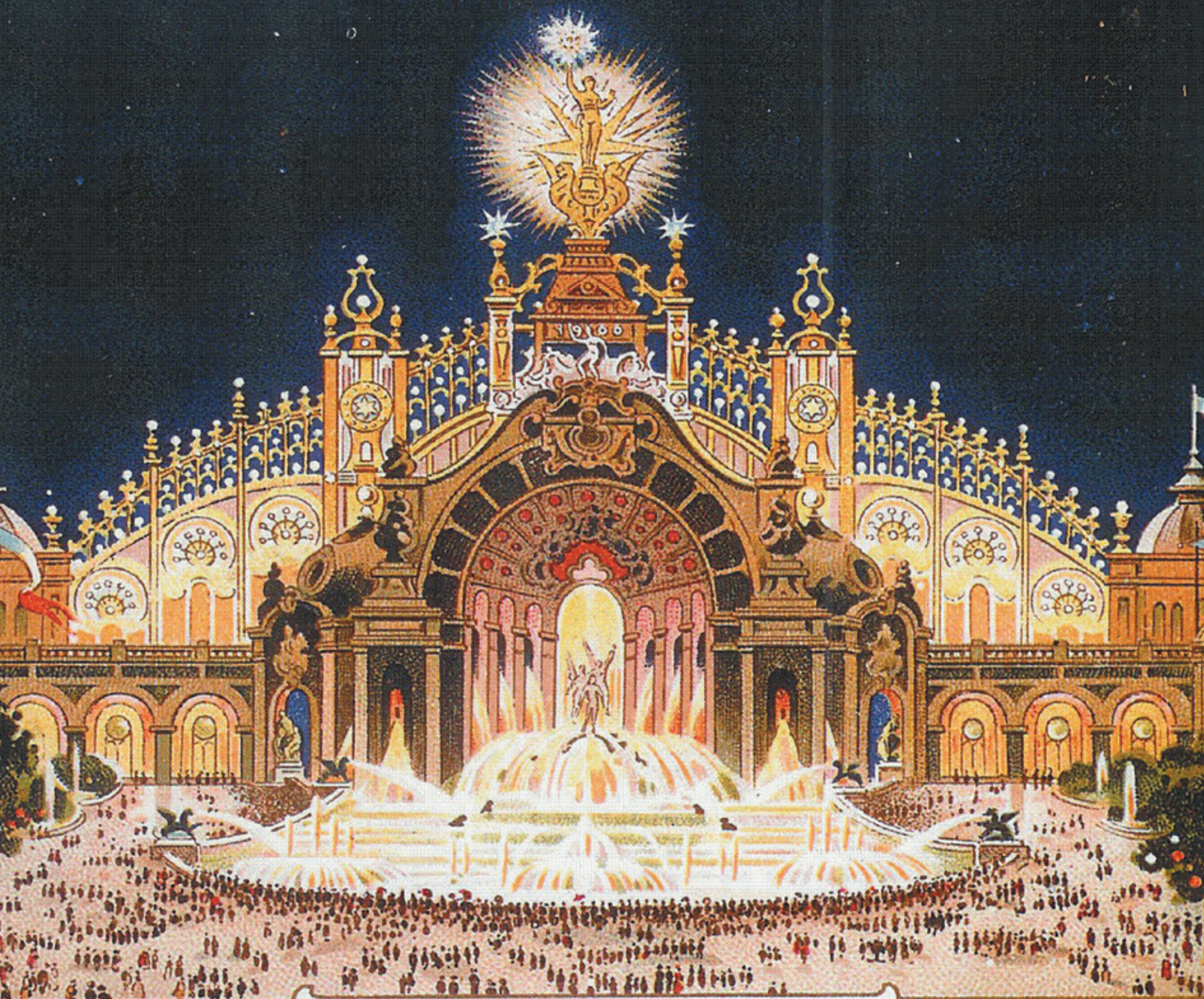
L'acteur incontournable
du département en matière
d'énergies (2006-2014)

Diversification,
partenariat et mutation

BON MARCHÉ

EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

NOUVEAUTÉ



PALAIS DE L'ÉLECTRICITÉ

La « fée électricité » conquiert anarchiquement les campagnes (1880-1924)

L'origine de cette histoire s'inscrit dans la loi fondamentale sur les distributions d'énergie, votée le 15 juin 1906. Plus qu'un symbole, elle confère aux communes le statut d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité et élève cette activité au rang de service public local, à l'exemple de l'adduction d'eau, de l'assainissement ou des transports collectifs urbains.

C'est le tout début de l'électrification de la France et de ses campagnes ; après 1906, les communes de Maine-et-Loire, département rural, sont progressivement desservies par l'électricité, parfois anarchiquement car il n'y a aucune autorité centrale (voire locale) qui coordonne les travaux et le développement des réseaux. Il faudra au département trente années d'essor de la « fée électricité » pour passer d'un artisanat dispersé à une industrie électrique de plus en plus capitalistique.

À quand remontent les premières initiatives d'intercommunalité en France ?

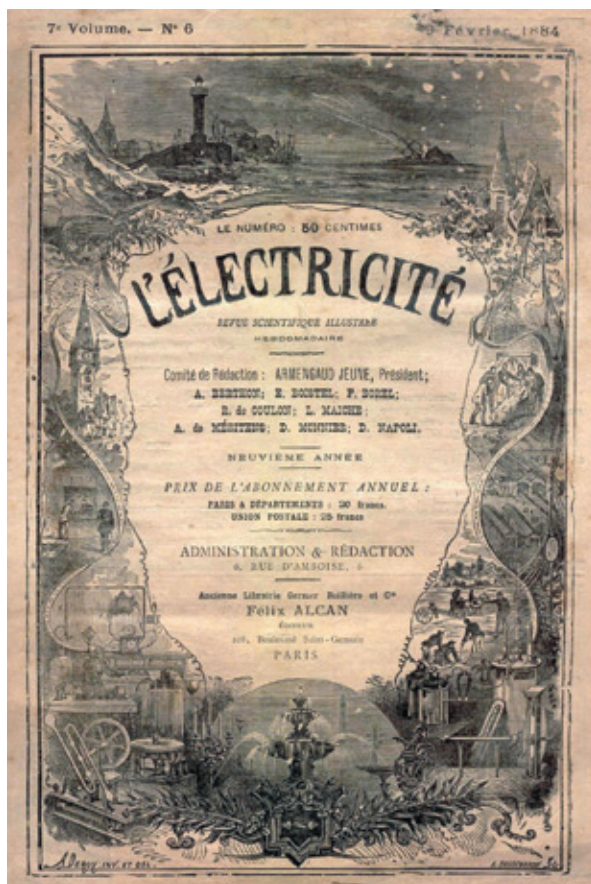
En France, la commune constitue l'échelon politique et administratif de base. Au 1^{er} janvier 2015, le pays est divisé en 36 658 communes. Au début du XIX^e siècle, les 44 000 paroisses (ecclésiastiques) ont donné naissance à 38 000 communes. Cela rappelle le royaume « aux 100 000 clochers » sur lesquels les rois de France se sont glorifiés de régner.

Héritière de la paroisse, la commune devient au XIX^e siècle la cellule fondatrice du territoire. Jusqu'en 1850, les suppressions dépassent les créations. Le nombre des

communes se stabilise en 1870, à environ 37 600. La loi municipale de 1884 donne aux communes toute leur autonomie et fixe une clause de compétence générale. C'est le firmament de la Troisième République et des grands banquets municipaux républicains. D'après le recensement de 1891, la France compte 36 144 communes. Depuis la fin du XIX^e siècle, les tentatives d'en réduire le nombre ont toutes échoué !

Toutefois, pour pallier l'émiettement communal et l'incapacité des communes les plus petites à assurer leurs obligations, des formes de regroupements de communes sont proposées dès le XIX^e siècle. La nécessité pour les communes de se réunir et de se porter secours avait été envisagée dès 1789, mais sans suite.

Le Palais de l'électricité, construit pour l'Exposition universelle de 1900, est à la gloire de la nouvelle « fée électricité ». Cinquante millions de visiteurs se bousculent pour voir les nombreux usages industriels et domestiques, qui annoncent l'électrification entière de la société ; Paris : « Ville Lumière ».



Dans leur principe, les syndicats de communes ne constitueront pas une innovation si importante. Ils reprennent, sous une forme nouvelle, l'idée des cellules administratives qui se sont associées au cours de l'Histoire pour conduire des opérations collectives : assèchement de marais, irrigation, exploitation de mines notamment.

Des commissions syndicales, par exemple, sont créées pour gérer les biens indivis entre communes (1837) ou encore des ententes intercommunales (1884). Ces regroupements embryonnaires sont d'intérêt limité. Si les commissions de

gestion des biens indivis accomplissent des actes d'administration courante, les ententes intercommunales organisent une simple concertation entre les communes. Les progrès du machinisme et l'essor de la grande industrie, avec pour corollaire l'émergence d'un prolétariat, agissent sur la vie publique locale qui doit s'adapter aux nécessités sociales nouvelles comme l'assistance aux indigents. **S'impose l'obligation de développer d'autres solidarités pour répondre aux besoins sans cesse croissants des populations auxquels les communes seules ne peuvent que difficilement faire face.** La coopération intercommunale va naître de ce constat.

La loi municipale du 5 avril 1884 donne aux communes compétences pour organiser les services publics locaux tels que la voirie, la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, l'assainissement, les transports urbains, etc. Elle constitue le point de départ de l'affirmation progressive des communes face au pouvoir central. Si l'embryon de l'association de communes se trouve dans cette loi municipale, **la première grande loi sur l'intercommunalité est celle du 22 mars 1890 qui institue les syndicats intercommunaux à vocation unique.** Pour gérer leurs services publics et assumer des obligations auxquelles elles ne peuvent faire face seules, les communes peuvent se grouper en syndicat et même créer un organisme départemental.

L'un des tout premiers syndicats à voir le jour en France est celui qui regroupe les communes de Pantin, Bagnolet, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais en région parisienne (mars 1892). Cette création a pour but de constituer un hospice destiné à recevoir les vieillards indigents desdites communes. **Toutefois, ce ne sera pas dans le domaine de la bienfaisance que les syndicats de communes vont trouver leur premier champ d'application, mais dans celui de l'électrification rurale.**



« Il est un agent puissant, obéissant, rapide, facile, qui se plie à tous les usages et qui règne en maître à mon bord. Tout se fait par lui. Il m'éclaire, il m'échauffe, il est l'âme de mes appareils mécaniques. Cet agent, c'est l'électricité. »

Jules Verne, *Vingt Mille Lieues sous les mers*, chapitre 12, « Tout à l'électricité » (1869-1870).



À quand remontent les origines de l'électricité en France ? De l'Exposition internationale d'électricité de 1881 aux Expositions universelles de 1889 et 1900

Le 10 août 1881, l'Exposition internationale d'électricité (exposition technique doublée d'un congrès scientifique)



ouvre ses portes à Paris, pour quatre mois. **Les innovations les plus remarquées sont la lampe à incandescence de Thomas Edison et le téléphone de Graham Bell.** Deux autres nouveautés retiennent l'attention :

un tramway électrique construit par Siemens, qui conduit les visiteurs sur 500 mètres de la Concorde à l'entrée du Palais de l'industrie ; le théâtrephone de Clément Ader (le futur inventeur de l'avion), qui permet d'entendre à distance les représentations de l'Opéra ou de certains théâtres parisiens avec des écouteurs stéréophoniques. Plus de 900 000 visiteurs se pressent à l'Exposition pour découvrir les premières applications industrielles de l'électricité. Ce succès considérable renforce la confiance de la toute jeune industrie électrique. Pendant vingt ans, l'« électromania » célébrera sans réserve l'espoir d'une nouvelle civilisation humaine alors que le gaz doit se remettre en question, suite à **plusieurs incendies** dont il est responsable.

En 1881, la première Exposition internationale d'électricité, qui se tient à Paris au Palais de l'industrie sur les Champs-Élysées, a un retentissement mondial considérable. Les visiteurs peuvent y admirer les dernières prouesses techniques, notamment la dynamo de Zénobe Gramme, les ampoules électriques de Thomas Edison, le tramway électrique de Werner von Siemens, le téléphone d'Alexander Graham Bell, un réseau de distribution réalisé par Marcel Deprez, le théâtrephone de Clément Ader, la voiture électrique de Gustave Trouvé.

L'incendie de l'Opéra-Comique du 25 mai 1887 : date clé dans l'expansion de l'électricité

Le feu a pris à la suite de la chute d'un rideau de décor sur une rampe de gaz. Ce fait divers dramatique marque profondément les esprits et accélère le processus de substitution de l'électricité au gaz. Un règlement de police de la ville de Paris rend obligatoire l'éclairage électrique dans les théâtres parisiens.





LA POSTE ÉLECTRIQUE INTERNATIONALE

La POSTE ÉLECTRIQUE Internationale
 Société anonyme constituée par acte du 20 décembre 1899
 Capital : 5 MILLIONS de Francs
 Divisé en 50,000 Actions de 100 FR. entièrement libérées
 Siège Social à Paris : 24, Rue Taubout.

VENTE PAR EMISSION PUBLIQUE
 les 16, 17 et 18 Mars 1899
de 63,196 Obligations privilégiées DE 100 FRANCS

Ces obligations d'une valeur toute nouvelle, donnent droit :
 1° A un INTÉRÊT ANNUEL DE 4 %, payable les 30 juin et 31 décembre ;
 2° A un DIVIDENDE DE 25 % dans les bénéfices payable annuellement.

Elles sont remboursables au pair, par voie de tirage au sort, dans le délai de quinze années, mais à partir de la cinquième année seulement.

Pendant quinze ans, les obligations qui ne seront pas sorties touchent, outre un intérêt de 4 %, une participation de 25 % dans les bénéfices de la société.

Or, tandis que chaque année le chiffre des bénéfices augmente en fait et à mesure de la création des réseaux et du développement du trafic, le nombre des titres entre lesquels les bénéfices doivent être répartis diminue graduellement à chaque tirage.

Ces obligations qui servent dans les dernières années, sont donc appelées à toucher les dividendes de plus en plus importants.

LE PRIX DE L'OBLIGATION EST FIXE A 125 FR.
 IL EST PAYABLE :
 62 fr. 50, soit moitié à la Souscription ; 62 D. 50, soit moitié à la Répartition.

Les Souscriptions sont acceptées en espèces ou en mandat, sur le compte de la POSTE ÉLECTRIQUE INTERNATIONALE, 24, Rue Taubout, à Paris.

On peut également verser le montant de sa souscription, au CROQUIS DE LA POSTE ÉLECTRIQUE INTERNATIONALE
 A la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Au Crédit Lyonnais ;
 Au Comptoir National d'Escompte de Paris ; A la Société Générale ;
 Et dans toutes autres Banques et Agences des Départements et de l'étranger.

Le Prospectus sera adressé par la POSTE ÉLECTRIQUE INTERNATIONALE, 24, Rue Taubout, à Paris, sur demande adressée à la POSTE ÉLECTRIQUE INTERNATIONALE.

L'ENSCRIPTION A LA LOI OFFICIELLE SERA DEMANDÉE

La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e sont ainsi marqués par l'essor des usages économiques de l'électricité, avec notamment l'électrification des tramways, des chemins de fer et des métros. Les compagnies d'électricité s'implantent solidement dans les villes. Elles y construisent des centrales électriques thermiques et les réseaux locaux de distribution. À cette époque, chacune d'entre elles utilise des fréquences et des niveaux de tension variables, sans se préoccuper de l'interconnexion des réseaux. **Dans cette chronique, la province, notamment les campagnes, reste le parent pauvre de cette révolution technique et sociale.**

À quand remonte la première organisation du service public de l'électricité ?

L'organisation du service public de l'électricité est le fruit d'une longue histoire sociale et économique entre les acteurs

La loi fondamentale du 15 juin 1906 change la donne

Avant cette loi, de nombreux dispositifs juridiques sont en vigueur dans les communes : permission de voirie, autorisation de voirie, délégation de service public. Le législateur n'ayant imposé aucun cadre unique, c'est à l'appréciation des communes. Cette loi confère aux communes le statut d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité, élevant cette activité au rang de service public local, à l'exemple de l'adduction d'eau, de l'assainissement ou des transports collectifs urbains.



institutionnels. **À partir des années 1880, les collectivités territoriales vont se retrouver au cœur de l'électrification du territoire.** Entre 1880 et 1905, l'électricité fait son entrée sur le domaine public. Les premiers textes de lois (1882, 1888, 1892, 1895, 1898, 1905) qui font explicitement référence à l'électricité ne concernent que la distribution. Par exemple, la loi du 29 décembre 1892 sur la servitude d'occupation temporaire permet aux agents de l'administration de pénétrer dans une propriété privée pour y procéder à l'étude de « travaux publics ».

Le développement de la distribution électrique amène le législateur à adopter la loi du 15 juin 1906 qui reconnaît la distribution d'électricité comme un service public. Elle accorde aux communes ou à un syndicat le pouvoir de concéder le service de distribution d'énergie électrique à des concessionnaires.

Ainsi la puissance publique (non pas l'État mais les communes) va s'immiscer dans l'activité des compagnies privées. Deux types de concession cohabitent : celle de l'État pour assurer, à partir d'usines productrices, l'alimentation des réseaux locaux de distribution et celle délivrée par les communes ou les syndicats de communes permettant l'alimentation des consommateurs.

Cette innovation juridique permet aux communes de mettre en place l'électrification sans avoir à supporter les frais très lourds relatifs aux unités de production et d'infrastructure d'un réseau de distribution. En outre, le contrat de concession prévoit une redevance annuelle à laquelle le concessionnaire est assujéti ainsi que la perception par la collectivité de taxes relatives à la production et à la consommation, mesures incitatives pour l'implantation et le développement de l'électrification. **Avec la grande loi électrique de 1906 sur la distribution puis celle de 1919 sur la production, l'électricité passe du domaine public à l'utilité publique.**

En 1886, la ville lumière de Bourgneuf en Creuse est la première en France, voire en Europe, à inaugurer un éclairage électrique de l'ensemble des rues avec un site de production éloigné des lieux de consommation.

Petite histoire du département de Maine-et-Loire

Créé le 4 mars 1790, en application de la loi du 22 décembre 1789, le département est nommé Mayenne-et-Loire, puis baptisé Maine-et-Loire, le 12 décembre 1791, d'après les noms de deux rivières qui coulent sur son territoire : la Maine (formée par la Sarthe et la Mayenne) et la Loire. Son espace géographique correspond à la majeure partie de la province historique de l'Anjou.



Les balbutiements de l'électricité en Maine-et-Loire

Dès le début du XIX^e siècle, le **Maine-et-Loire** connaît un mouvement de modernisation agricole et de développement industriel qui transforme le quotidien de ses habitants. La mise en œuvre de techniques novatrices d'élevage et de culture modifie les modes d'organisation des exploitations et des fermes. S'ouvre une période de reconstruction ou réaménagement des bâtiments qui vise à rationaliser l'espace rural, à appliquer les principes hygiénistes et à accroître la productivité. Les notables jouent un rôle pionnier dans cette amélioration de l'agriculture locale.

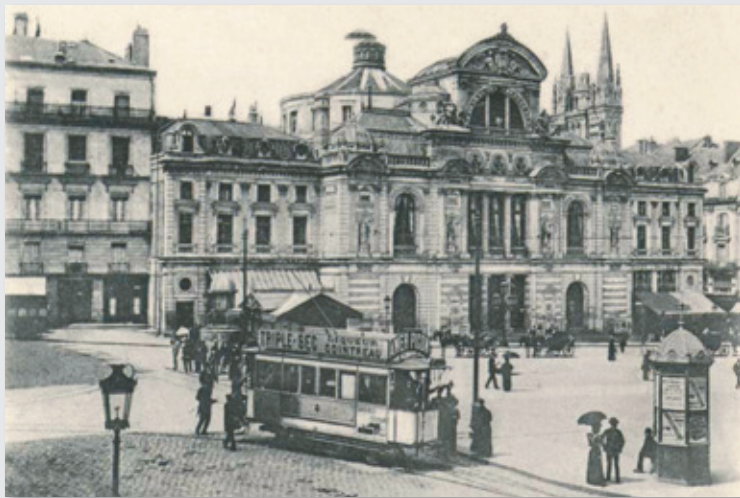
Les premières installations électriques dans le département remontent à la fin des années 1870. Il faut distinguer force motrice et éclairage. En 1879, les ardoisières de Trélazé procèdent à une première expérience industrielle ; l'année suivante, le « Palais des Marchands », grand magasin de meubles d'Angers, opte pour l'éclairage électrique. Des villes, puis des gros bourgs, se dotent d'un éclairage pour les édifices municipaux et la voie publique mais c'est toujours le gaz qui emporte l'adhésion et les contrats. Pour l'industrie, la vapeur reste la principale source d'énergie avec l'hydraulique. Quant au domaine agricole, l'énergie humaine et animale demeurera encore longtemps l'unique force de travail dans les campagnes.

Les ardoisières de Trélazé sont les premières à introduire l'éclairage électrique dans le département, en remplacement de l'éclairage à l'huile ou au gaz (années 1870).

En 1882, une seconde usine électrique est installée à Trélazé pour les Grands Carreaux et l'Hermitage.

À partir de 1895, l'usine électrique des Ponts-de-Cé fournit en électricité le tramway d'Angers.





■ ■ La Compagnie d'électricité d'Angers est créée en juin 1899. Son capital social de deux millions de francs en fait une société anonyme de première importance dans le département.

■ ■ Le tramway d'Angers est inauguré en 1896 (ici, place du Ralliement). En 1906, le réseau se compose de six lignes urbaines et de deux lignes suburbaines, vers Éigné et Trélazé. Il sera remplacé dans les années 1930 et 1940 par des lignes d'autobus. Soixante-dix ans plus tard, le tramway d'Angers ressuscitera avec son inauguration le 25 juin 2011.

■ ■ L'hôtel de ville d'Angers est raccordé à l'électricité le 13 novembre 1902, quelques jours après le théâtre municipal de la ville, le 9 octobre.

■ ■ L'Exposition nationale d'Angers de 1906, située au Champ de Mars et au jardin du Mail, présente en grand l'éclairage public et domestique, aussi bien au gaz acétylène qu'à l'électricité. C'est la dernière des grandes expositions d'Angers après celles de 1864, 1877 et 1895, remplacées à partir de 1924 par des foires-expositions.



La Société d'éclairage électrique de Saumur et L'Électrique d'Anjou – société anonyme au capital de 2,6 millions de francs en 1913 – sont, avec la Compagnie d'électricité d'Angers, les plus importantes compagnies concessionnaires des réseaux électriques de Maine-et-Loire, avant 1914.



Angers, chef-lieu du département, s'éclaire au gaz depuis 1843. **L'éclairage électrique sur les voies et édifices publics est exposé, pour la première fois, au conseil municipal d'Angers, les 9 juillet 1887 et 30 mars 1888.** La question de l'électrification est ajournée à plusieurs reprises. **Cependant l'électricité entre dans le quotidien des Angevins avec l'installation du tramway à partir de 1895** ; celui-ci possède sa propre unité de production électrique à l'usine des Pont-de-Cé. La même année, lors de l'Exposition nationale d'Angers, la lumière électrique fait forte impression sans entrer en concurrence avec le gaz. **En juin 1899, la Compagnie d'électricité d'Angers est créée.** L'histoire s'accélère... **Le théâtre municipal et l'hôtel de ville sont raccordés au réseau électrique, respectivement les 9 octobre et 13 novembre 1902.** À l'Exposition nationale d'Angers de 1906, l'électricité est en première ligne.

L'électrification du département : une œuvre technique et économique de longue haleine

À partir de 1902, l'électricité s'invite aux débats du **conseil général de Maine-et-Loire**. À cette date, les installations électriques industrielles sont au nombre de 14 ; 22 en 1905 et 27 en 1907. Administrée d'abord par les PTT, l'électrification est confiée à partir de 1908 aux services des

Ponts et Chaussées départementaux. **Si une seule concession d'État est alors recensée en Maine-et-Loire, celle de la Compagnie des Tramways Électriques d'Angers, on en compte dix municipales pour l'éclairage public,** notamment celle de la ville d'Angers, gérée par la Compagnie d'électricité d'Angers, et celle de Saumur, gérée par la Société d'éclairage électrique de Saumur.

Le conseil général, aujourd'hui conseil départemental

Le département de Maine-et-Loire a été créé en 1790 par décision de l'Assemblée constituante. Il correspond à une partie seulement de l'ancienne province d'Anjou. Le préfet dispose alors du pouvoir exécutif et s'appuie sur un organe juridictionnel, le conseil de préfecture, ainsi qu'une assemblée délibérative, le conseil général. Le préfet dispose de tout le pouvoir exécutif, laissant au conseil général son rôle d'assemblée délibérative. En 1871, le département, circonscription administrative de l'État, devient une collectivité territoriale. Acteur central de la vie locale, il détient, aujourd'hui, de nombreuses compétences : la solidarité, la santé, l'éducation, l'économie, etc. La loi de décentralisation du 2 mars 1982 transférera l'exercice du pouvoir départemental du préfet au président du conseil général.

De 1908 à 1913, les demandes pour l'installation de lignes électriques sont de plus en plus nombreuses, et des concessions nouvelles sont accordées à des entreprises créées pour l'occasion. **Le réseau s'étend au fur et à mesure des bienfaits de l'électricité sur les populations** ; l'hôpital de Sainte-Gemmes-sur-Loire est équipé en 1911. En 1914, une nouvelle société concessionnaire importante est fondée en Maine-et-Loire : la Compagnie électrique d'Anjou.

Pendant la guerre de 1914-1918, l'électrification du département stagne. Les services de distribution d'énergie électrique sont touchés par les effets de la mobilisation, de la hausse constante du prix des combustibles et de la pénurie de charbon, lequel fait fonctionner les usines électriques urbaines. La presque totalité des communes acceptent de venir en aide à leurs concessionnaires : elles autorisent un relèvement de leurs tarifs auprès des usagers. **Au 1^{er} janvier 1918, le nombre de concessions communales s'élève à 104, dont 85 en service.**

Toujours en 1918, la ligne de transport reliant l'usine électrique de Nantes à la ville de Cholet, construite par la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité, sous le régime de la concession d'État, est mise en service. Le réseau général de la Compagnie électrique d'Anjou, alimenté par les usines d'Angers et de Segré, est raccordé, dans le poste transformateur de Cholet, à l'usine électrique de Nantes. **Au 31 décembre 1921, la longueur des lignes électriques exploitées dans le département de Maine-et-Loire est de 1 060 kilomètres.**

Le 22 septembre 1922, Edmond Boyer, conseiller général du canton d'Angers Nord, expose devant ses collègues la nécessité absolue d'intensifier l'électrification du département. Il met en avant les dommages considérables qui résultent de la guerre, notamment une main-d'œuvre rare et donc plus coûteuse, et la pénurie des énergies traditionnelles comme le charbon. Il explique :



Le bourg de La Pouéze, au nord-ouest d'Angers, est électrifié avant la Première Guerre mondiale : la Grande Rue, avant et après l'installation des réseaux.

« qu'il est urgent de rechercher dans l'organisation de l'outillage et du machinisme les éléments de remplacement des ressources humaines et matérielles affaiblies ». Le conseiller évoque également l'exode rural : « qui pousse les paysans vers les villes à la recherche d'un confort parfois illusoire ».

Pour le conseiller général, il est indispensable d'améliorer les conditions de la vie rurale par l'emploi généralisé de l'électricité. Celle-ci peut être utilisée à la ferme pour l'éclairage, la force motrice et le chauffage. **Fin 1922, seules 103 communes sur 381 que compte le département sont électrifiées, quasiment toutes les communes urbaines.** Edmond Boyer poursuit et explique qu'il faut développer cette énergie dont les applications dans d'autres régions ont fait leur preuve, par exemple pour le pressage

■ Dans les années 1900, des installateurs s'implantent à Angers pour développer leur activité et en profitent pour faire leur publicité dans les journaux locaux.

■ Les principales usines électriques du département avant 1914 sont celles d'Angers et de Segré (thermiques) et celle de Brissarthe-Villechien (hydraulique).

CH. PORCHER
 75, rue Plantagenet ANGERS
ÉLECTRICITÉ
 LUMIÈRE ET FORCE
 CONSTRUCTION DE LIGNES
 HAUTE ET BASSE TENSION
 POSTES DE TRANSFORMATION



des vendanges ou de la paille, le battage et le nettoyage des grains, le concassage, les barattes, les essoreuses, les couveuses et bien d'autres équipements agricoles.

Le conseil général, qui a constaté le retard économique, charge le service de contrôle des distributions d'énergie électrique de contacter les différentes sociétés électriques en vue d'étudier un mode d'électrification complète du département. Lors de la session d'avril 1923, Edmond Boyer, toujours lui, précise qu'un accord de principe a été adopté, prévoyant entre autres la désignation d'une commission spéciale chargée de suivre cette question stratégique pour l'avenir. **Mais les travaux de la commission font apparaître des accords secrets entre concessionnaires, dont le principal bénéficiaire est la Compagnie électrique d'Anjou.** Cette collusion aurait entravé fortement, selon le rapport, le développement de l'électrification dans le département depuis 1918.

Pour passer à la vitesse supérieure en matière d'électrification rurale, le conseil général envisage la création d'un syndicat de communes. Pour être plus efficace, celui-ci doit se situer à l'échelle du département de Maine-et-Loire et ne pas se limiter au rassemblement de quelques communes. Il doit inclure les communes bénéficiant déjà de l'électrification en plus de celles qui requièrent cette énergie moderne.

Après la Grande Guerre, la situation préoccupante des campagnes

Au début des années 1920, le département produit de l'électricité à partir des grandes centrales thermiques d'Angers et de Segré, de celle de moyenne importance de Saumur et des deux petites usines hydro-électriques de Seiches et Brissarthe-Villechien, qui suffisent néanmoins à la demande. Elles alimentent en particulier les agglomérations.

La majorité des lignes électriques ont été construites pour le réseau haute tension sans aucun plan d'ensemble et au hasard des concessions à desservir. Le nombre de lignes comportant des supports en béton armé ou en métal est très réduit, six au total ; le reste du réseau, qui est supporté par des poteaux en bois, ne peut pas être considéré comme constituant une véritable artère de distribution.

Le réseau le plus long est celui de la Compagnie électrique de l'Anjou : 274 kilomètres et 28 concessions. Vient ensuite le réseau de la Société de distribution d'électricité de l'Ouest à Segré avec 100 kilomètres et 3 concessions.

Tous ces réseaux distribuent un courant électrique dit de « deuxième catégorie » c'est-à-dire sous la tension de 15 000 volts, sauf pour les réseaux d'Angers, de Seiches, de Cholet et du Puy-Notre-Dame.

Au 1^{er} avril 1923, 107 communes sur les 381 de Maine-et-Loire reçoivent l'électricité. Sauf rares exceptions, seules les agglomérations formées par un noyau de communes en bénéficient. **Les petits bourgs, les hameaux et les écarts (fermes isolées) sont le plus souvent en dehors des zones de distribution. Il reste encore 274 communes à électrifier et 195 400 habitants à desservir.**

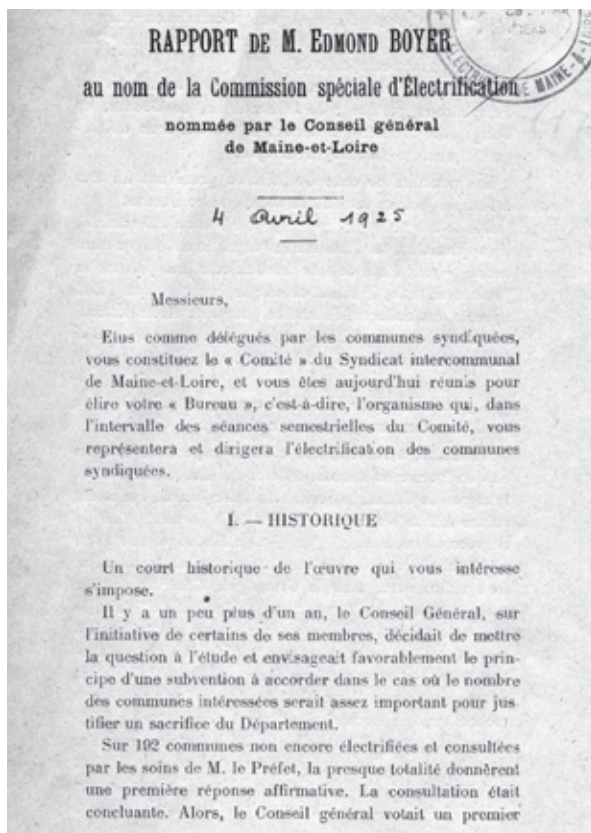
Dans la mesure où les réseaux existants ont été construits sur initiatives privées dans un but souvent purement financier, les secteurs les mieux desservis sont aussi les plus peuplés et les plus riches du département : les vallées au nord-ouest et au sud-ouest d'Angers.

En revanche, les Mauges et le Baugeois – notamment de Clef à Vivy et Noyant, et le pays compris entre Nuaille, Gonnord, Vihiers et Saumur – sont très peu équipés. Pour le Baugeois, c'est une constante puisque le dernier bourg de Maine-et-Loire sera raccordé au réseau électrique... en 1949.



Les premiers bourgs de Maine-et-Loire sont électrifiés à partir de 1905 : Contigné, Daumeray, Écouflant, Brissarthe, etc.

La « fée électricité » est fêtée comme il se doit, là lors de la fête de la Bienfaisance, le 9 septembre 1906, à Candé, où le « Char de l'électricité » est l'attraction phare du défilé.



L'électricité sert d'abord à l'éclairage public, les utilisations industrielles sont rares. L'application dans le domaine agricole ou pour l'artisanat rural en est à ses balbutiements. L'infrastructure du réseau s'est développée, au jour le jour, sans logique ni schéma directeur et stratégie à long terme. Les sources énergétiques pour produire l'électricité sont diverses : houille, anthracite, huile lourde ou gaz. Le courant est soit continu soit alternatif, de telle sorte qu'un appareillage fonctionne en un endroit donné, mais se révèle improductif s'il est déplacé. Enfin, les entreprises distributrices ont tendance à s'entendre pour protéger leur secteur d'activité, rendant le coût d'utilisation de l'énergie électrique exagéré. **Dans les faits, le cœur du problème porte davantage sur la répartition et la distribution de l'électricité que sur sa production.**

Si, depuis 1900, la révolution électrique a apporté confort et force motrice aux villes, elle reste une énergie presque inaccessible pour les campagnes françaises. **La situation évolue au début des années 1920 alors que le conflit entre les sociétés privées concessionnaires et les élus des communes rurales s'atténue quelque peu.**

Le rôle clé joué par le conseil général de Maine-et-Loire et ses représentants

Le 22 septembre 1924, le conseil général adopte le principe d'un schéma directeur départemental d'électrification. Reste en attente la question centrale du financement, qui fait l'objet le même jour d'un débat. Le rapporteur n'est autre qu'Edmond Boyer. Il rappelle les conclusions de la commission d'électrification rurale départementale.

L'électrification rurale, la bonne affaire ?

Longtemps les acteurs se sont accordés à répéter que l'électrification rurale est une entreprise industrielle qui ne peut pas rapporter, qu'elle soit exploitée en régie ou par un concessionnaire. Dans l'entre-deux-guerres, la coopération entre les financements publics (l'État et les collectivités locales) et privés (usagers, industriels et installateurs électriques) changera la donne tant économique que sociale et fera entrer le monde rural de plain-pied dans le xx^e siècle.



En 1924, le conseil général de Maine-et-Loire décide de mettre la question de l'électrification des communes rurales au centre de ses préoccupations. Le dossier économique et social est confié au conseiller général Edmond Boyer qui préside la commission spéciale d'électrification. 192 communes du département non encore électrifiées sont consultées pour la création d'un syndicat intercommunal d'électricité départemental. 171 communes donneront une réponse positive à une telle adhésion...

**Jean de Geoffre (1889-1971),
un inconditionnel de
l'électrification rurale**

Vice-président du conseil général, député de Maine-et-Loire de 1946 à 1951 et sénateur de 1951 à 1955, il participera à la création puis à l'essor du Syndicat jusqu'aux années 1950, en tant que vice-président. C'est un appui politique de premier ordre qui fait le lien entre les acteurs de l'avant-guerre et ceux de l'après-guerre.



du département voisin de la Vienne. Le rapport est transmis au ministère de l'Agriculture pour instruire une demande de subvention auprès du Crédit agricole. **L'ingénieur en chef du Génie rural M. Doux établit une évaluation chiffrée démontrant que le projet n'est pas viable sans le concours financier de l'État.** Lucien Frémy, conseiller général du canton de Chalonnes-sur-Loire, émet des réserves : l'investissement est tel qu'il engagerait les finances départementales sur une trop longue période. Il doute également de l'engagement de l'État et de l'implication des communes déjà raccordées dans **l'électrification rurale**. Sans remettre en cause le principe de la démarche, il demande un délai de réflexion et des études complémentaires pour prendre une décision.

Composée de dix conseillers généraux, la commission a travaillé en collaboration avec le préfet et les ingénieurs du Génie rural. **Ces derniers ont procédé à une enquête précise auprès des communes en leur faisant connaître la part contributive à laquelle elles pourraient être soumises.** Sur 192 communes consultées, 171 communes rurales ont donné leur adhésion, et elles sont toutes informées avant d'arrêter une décision définitive. Une mission d'information est également diligentée pour étudier la situation

En réponse, le marquis **Jean de Geoffre de Chabrignac**, président de la commission de l'agriculture, fait valoir que les objectifs du projet ne peuvent être que bénéfiques, tant du point de vue économique que pour le confort des populations et le développement agricole. Il ajoute que, si la décision est trop retardée, le concours financier de l'État ne sera pas forcément reconduit. En effet, le Parlement a voté **la loi du 2 août 1923**.



La loi du 2 août 1923, catalyseur pour les collectivités locales et l'électrification rurale

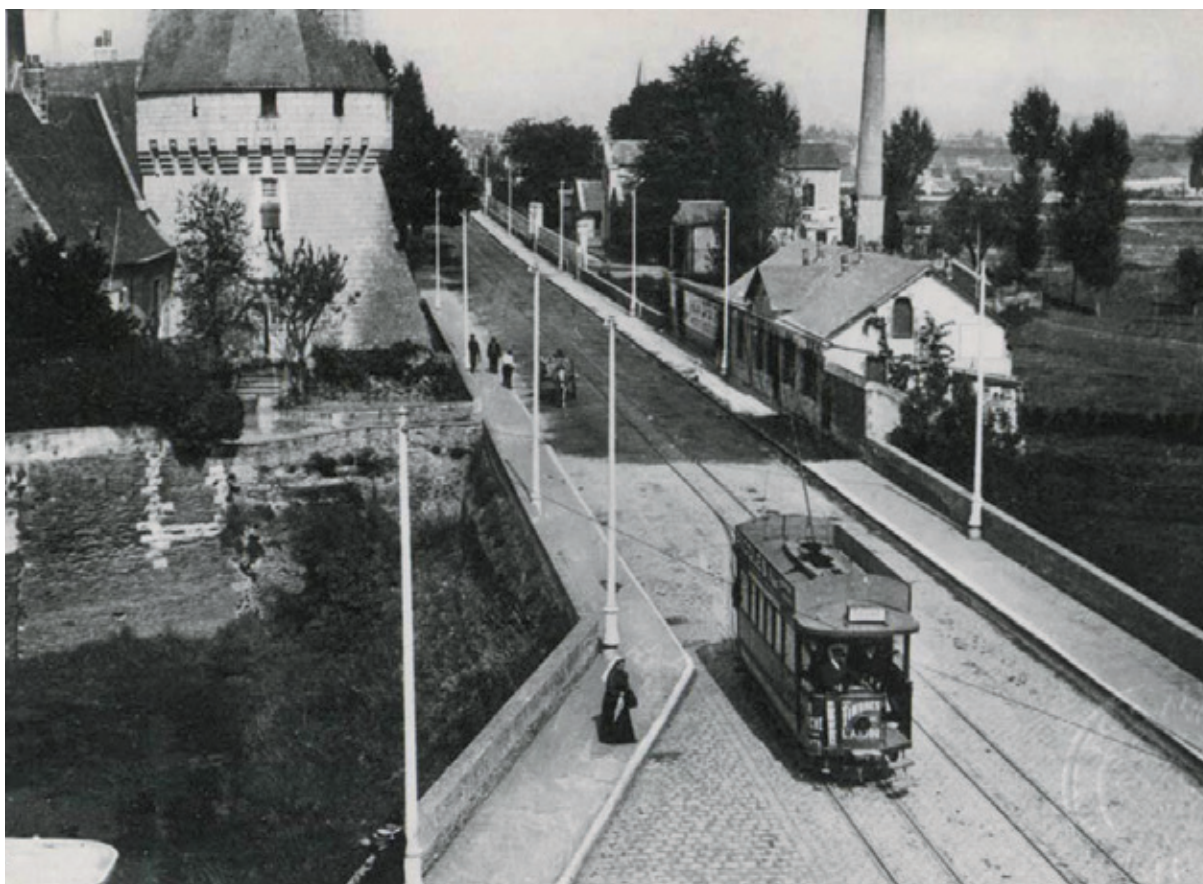
Dès sa création en 1920, la Caisse nationale du Crédit agricole (CNCA) se préoccupe de la construction des réseaux ruraux de distribution d'électricité. Mais les ressources de la dotation du Crédit agricole sont insuffisantes pour assurer la réalisation de ce vaste projet, envisagé par le ministère de l'Agriculture. La loi du 2 août 1923 organise la technique de la bonification. Le Trésor met à la disposition de la CNCA, au taux plafond de 2,8 %, une somme de 600 millions de francs empruntés au taux du marché à la Caisse des dépôts. L'État bonifie la différence d'intérêt. Les prêts de la CNCA ont un taux d'intérêt de 3 % au maximum et leur durée peut atteindre 40 ans. Ce prêt n'exclut pas la possibilité pour les collectivités de recevoir aussi une subvention de l'État.

Cette loi facilite, par les avances de l'État, la distribution d'électricité dans les campagnes. **Pour son initiateur Henri Queuille (1884-1970), l'électrification rurale apparaît comme le meilleur rempart contre l'exode rural, et le député milite pour l'ouverture des prêts du Crédit agricole aux collectivités publiques pour l'électrification des campagnes.**

Jean de Geoffre précise que les communes déjà électrifiées l'ont été presque gratuitement et qu'il est équitable qu'elles participent dans un esprit de solidarité avec celles qui souhaitent cet équipement. Il termine

son exposé en disant qu'attendre davantage serait, pour le Maine-et-Loire, rester en arrière du progrès et du développement économique et social.

L'idée d'un syndicat intercommunal départemental est alors acceptée sur le principe par le conseil général, la porte restant ouverte aux communes qui ne souhaiteraient pas adhérer à cette structure dès sa création. L'histoire s'accélère en 1925... Et le Maine-et-Loire va être un département innovateur en ce domaine.



Des balbutiements de l'électricité avec les ardoisières de Trélazé dans les années 1870 à la création de la Compagnie d'électricité d'Angers en 1899 en passant par le lancement du tramway électrique à Angers en 1896, l'électricité a conquis progressivement le cœur des villes et des sites industriels de Maine-de-Loire. Mais les campagnes avec leurs fermes restent le parent pauvre de cette révolution technique, économique et sociale. Cette vaste mission d'électrification, d'intérêt général, les pères fondateurs du Syndicat vont l'entreprendre à partir de 1925.

Électricité

1880

10 août 1881

L'Exposition internationale d'électricité ouvre ses portes à Paris

1889

Les merveilles de l'éclairage électrique illuminent Paris et enchantent les visiteurs de l'Exposition universelle

22 mars 1890

Loi sur l'intercommunalité instituant les syndicats intercommunaux à vocation unique

1895

1893

À l'Exposition universelle de Chicago, l'électricité possède pour la première fois son propre espace

1896

L'électricité entre dans le quotidien avec l'installation du tramway à Angers

9 juillet 1887

L'éclairage électrique sur les voies et édifices publics est exposé au conseil municipal d'Angers

Juin 1899

Création de la Compagnie d'électricité d'Angers

1902

Le théâtre municipal et l'hôtel de ville d'Angers sont raccordés au réseau électrique

1906

À l'Exposition nationale d'Angers de 1906, l'électricité est en première ligne

1910

15 juin 1906

Loi fondamentale reconnaissant la distribution d'électricité comme un service public

1907

Les installations électriques industrielles sont au nombre de 27 (14 en 1902)

1^{er} janvier 1918

104 concessions communales dans le département, dont 85 en service

31 décembre 1921

1 060 kilomètres de lignes électriques sont exploités dans le Maine-et-Loire

2 août 1923

Loi facilitant par les avances de l'État la distribution d'électricité dans les campagnes

1925

1925

Environ 130 communes du département sur 381 sont électrifiées

22 septembre 1924

Le conseil général adopte le principe d'un schéma directeur départemental d'électrification

Maine-et-Loire



Le Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire (SIÉML), un organisme public pionnier en France

De la création des syndicats à la montée en puissance de l'État (des années 1920 à 1945)

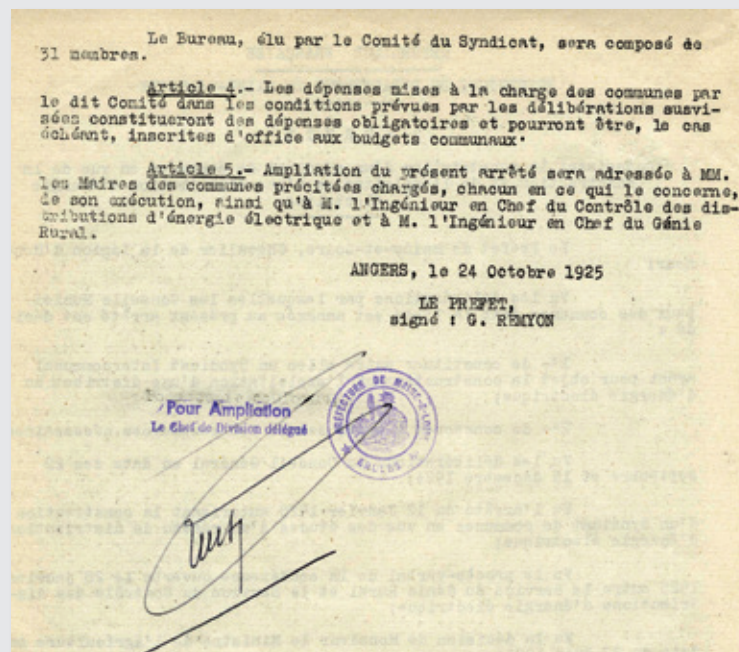
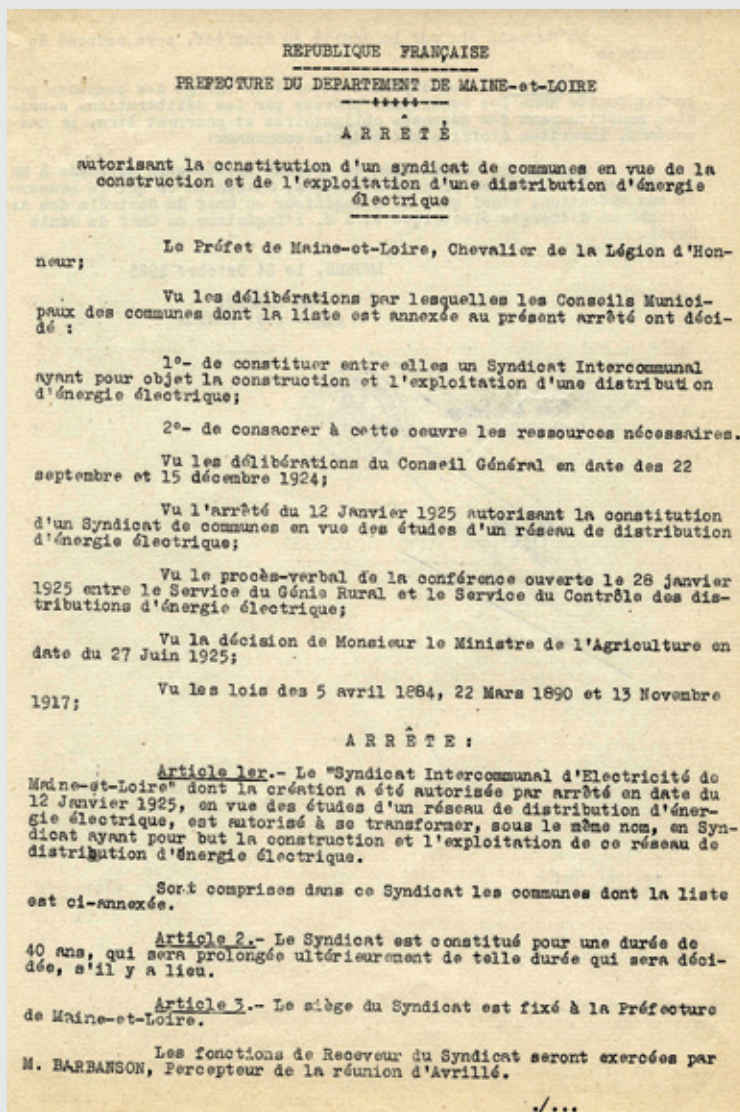
L'électricité est un des domaines techniques et économiques où il faut s'unir pour peser. Créé en 1925, le SIÉML va répondre jusqu'au milieu des années 1930 à sa grande ambition d'électrifier l'ensemble des campagnes de Maine-et-Loire. Les élus locaux engagés dans cette action d'envergure apprennent à pratiquer la coopération intercommunale et à en apprécier l'efficacité. En 1925, la France ne compte que quelques syndicats électriques ; en 1934, ils sont 1 674 ! Ces organismes publics, novateurs comme celui de Maine-et-Loire, sont un exemple pour l'organisation des autres services publics des collectivités locales.

La création du SIÉML en 1925 : l'ambition d'électrifier toutes les campagnes de Maine-et-Loire

Si les communes ont le pouvoir de s'associer entre elles pour l'exploitation d'un service public commun depuis la loi du 22 mars 1890, elles peuvent déjà concéder le service de distribution électrique à des concessionnaires depuis la loi de 1906. **Le Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire est l'enfant de ces deux grandes lois. Deux temps rythment sa naissance.**

Dans l'entre-deux-guerres, l'électrification rurale et la modernisation des campagnes prennent le relais économique et social de l'électrification urbaine, laquelle a conquis les villes et les grands bourgs depuis la fin du XIX^e siècle.





L'arrêté préfectoral du 24 octobre 1925 autorise la constitution d'un syndicat de communes en matière de distribution d'énergie électrique qui prend le nom de **Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire**. Constitué pour une durée de quarante ans, installé dans **les bureaux de la préfecture**, assorti d'un **logo stylisé**, ce syndicat départemental, qui rassemble 169 communes rurales, est un des tout premiers syndicats intercommunaux d'électricité (SIE) en France.

Depuis la création du nouveau logo, l'acronyme « SIÉML » se prononce comme un nom ordinaire, en distinguant bien l'accent aigu. Auparavant, il se prononçait lettre par lettre en appuyant sur les trois premières lettres « SIE », lesquelles avaient une signification importante dans les années de l'entre-deux-guerres : Syndicat intercommunal d'électricité.

- Le 12 janvier 1925, le préfet Georges Remyon – préfet du département de 1924 à 1926 – prend un arrêté « autorisant la constitution d'un Syndicat de communes en vue des études d'un réseau de distribution d'énergie électrique ». Il s'agit d'un Syndicat d'études.

- Neuf mois plus tard, le 24 octobre 1925, le préfet prend un nouvel arrêté l'autorisant à se transformer en « Syndicat ayant pour but la construction et l'exploitation de ce réseau de distribution d'énergie électrique ». Le Syndicat d'études a ainsi évolué vers un Syndicat de travaux. Il prend le nom de « Syndicat Intercommunal d'Électricité de Maine-et-Loire », plus connu sous l'acronyme « SIÉML ». Son siège social est fixé à la préfecture de Maine-et-Loire. Son bureau, élu par le comité du Syndicat, est composé de 31 membres.

Par délibération de leurs conseils municipaux, 169 communes rurales du département adhèrent immédiatement au Syndicat. Le but principal de ce regroupement de communes est triple :

- défendre les intérêts des communes face aux concessionnaires privés ;
- bénéficier des subventions accordées par l'État ;
- mieux répartir les ressources et les moyens pour électrifier les campagnes, en particulier les écarts, jusqu'alors délaissées par les concessionnaires privés.

Ce syndicat départemental à cadre étendu est dit « primaire », c'est-à-dire que le président dispose de tous les pouvoirs d'intervention et qu'il est en liaison directe avec les élus des communes affiliées. Un tel syndicat a beaucoup plus de poids qu'une commune isolée ou qu'un syndicat intercommunal ne réunissant que quelques communes rurales. En effet, il peut négocier et obtenir des conditions plus favorables non seulement auprès des sociétés privées concessionnaires mais aussi de l'État, du département et des acteurs concernés par l'électrification. Ce regroupement de communes en un Syndicat départemental permet de simplifier les formalités : un seul cahier des charges de concession et un nombre moindre de dossiers d'emprunts, de demandes de subventions et de passations de marchés.

Les ressources du SIÉML proviennent des contributions des communes adhérentes, des redevances des concessionnaires privés de distribution électrique, des subventions du département et de l'État, des prêts du Crédit agricole et autres établissements bancaires, des emprunts syndicaux, des intérêts de fonds placés au Trésor et des droits d'entrée des communes.

Cette création pionnière à l'échelle départementale est originale en permettant l'homogénéité du groupement

Électrifier les écarts, soit 120 000 personnes

Selon le dénombrement de 1925, la population totale de Maine-et-Loire est de 477 741 habitants. La population rurale est de 349 983 habitants répartis dans 377 communes tandis que celle des centres urbains importants – Angers, Cholet, Saumur, Segré et Baugé – est de 127 758 habitants. Le nombre de communes dont les écarts ne sont pas desservis par l'électricité est de 192, soit environ 120 000 habitants (1/4 des habitants).



sur le plan de sa représentation auprès des organismes départementaux et notamment du conseil général. Le SIÉML est ainsi l'un des premiers syndicats départementaux d'électricité en France. Sa naissance s'inscrit dans **la première vague de création de syndicats (années 1920)**.

Les compétences qui sont attribuées à ces syndicats diffèrent selon les régions : autorités concédantes, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre. Cette dernière est souvent confiée à des ingénieurs du secteur public ou à des bureaux d'études privés, mais des syndicats créent parfois leur propre structure. Ce sera le cas du SIÉML, mais après 1950. **Au cours des années qui suivent cette création, le nombre de communes rejoignant le Syndicat ne va cesser de s'étoffer pour atteindre un total de 192 en 1929, 293 en 1933 et 315 en 1939.**

Comme père fondateur, un notable de province œuvrant pour le service public

Le père de ce projet de Syndicat est **Edmond Boyer** (1882-1951), délégué de la commune de Saint-Sylvain-d'Anjou, vice-président du conseil général, député de Maine-et-Loire et entrepreneur de travaux publics. Lors des débats à l'assemblée départementale, le conseiller argumente sans cesse et explique les raisons d'une telle création pour l'avenir : « développer et coordonner de manière rationnelle le réseau d'électrification à l'échelon départemental ».

Il rappelle que : « les communes même associées se retrouvent souvent en position d'infériorité lors de la négociation avec les concessionnaires ». Il ajoute : « que ceux-

Quelques créations de syndicats intercommunaux dans les années 1920

- Le 12 avril 1923, le préfet de l'Aisne autorise la création du premier Syndicat d'électricité du département de l'Aisne, celui du nord de Laon.
- Le 19 juillet 1923, le Syndicat intercommunal d'électricité du département de la Vienne (SIEDV) est constitué avec pour compétence l'exploitation de la distribution publique d'électricité des 241 communes adhérentes. En 1925, le SIEDV crée sa régie d'électricité avec pour mission l'électrification des communes membres du Syndicat. En 1926, la Vienne est le second département français totalement électrifié, après Paris. En 2015, il regroupe 264 communes du département et ... 1 commune de Maine-et-Loire, Épiéds.
- Le 10 décembre 1923 est créé le Syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres (SIEDS).
- Le 12 janvier 1924 est fondé le Syndicat des communes



de la banlieue pour l'électricité (SCBPE) – aujourd'hui Sipperec –, qui regroupe à sa création 60 communes du département de la Seine. Il concède la distribution électrique à cinq sociétés organisées en secteurs : Ouest-Lumière, Le Triphasé, la Société d'éclairage et de force pour l'électricité, Nord-Est parisien et Est-Lumière.

- Entre 1925 et 1930, 31 syndicats intercommunaux d'électrification se regroupent en Ile-et-Vilaine.

Edmond Boyer (1882-1951) : père fondateur du Syndicat



Né le 22 novembre 1882 à Saint-Julien-les-Combes (Haute-Vienne), ce fils d'un horticulteur-paysagiste est architecte-paysagiste, puis il fonde une entreprise de travaux publics. Il construit avant 1914 des lignes de chemins de fer, des canaux et des routes. Fait chevalier de la Légion d'honneur pour les services rendus durant la guerre, il est élu, le 21 décembre 1921, au conseil général, représentant le canton d'Angers Nord-Est. Il occupe ce siège jusqu'en 1924. La même année, il est élu député du département sur la liste d'Union nationale et d'Union républicaine ; il est membre des commissions du travail, des travaux publics et des moyens de communication. **Père fondateur du Syndicat, il en est nommé premier président en 1925. En tant que vice-président du conseil général à partir de 1926, il œuvre sans cesse pour l'électrification rurale du département de Maine-et-Loire.**

Aux élections de 1928 qui marquent le retour au scrutin uninominal, il est réélu au second tour et s'inscrit au groupe de la gauche sociale et radicale. Le 1^{er} mai 1932, n'ayant obtenu que 3 777 suffrages, il ne se représente pas au deuxième tour des élections législatives. Il reprend la direction de ses affaires privées et ne conserve que son mandat de conseiller général. En 1934, il est contraint de se retirer de la vie politique, compromis dans l'affaire Stavisky. Il est soupçonné de recel, mais les poursuites seront officiellement abandonnées. Il décède à Soucelles en Maine-et-Loire, le 19 février 1951.

« ...La Lumière et la Force sont des fées qui ont déjà accompli bien des prodiges ! Puissent-elles, en pénétrant les campagnes, en activer le repeuplement et assurer les bienfaits à tous les habitants ».

Edmond Boyer, le 4 avril 1925, au conseil général de Maine-et-Loire.

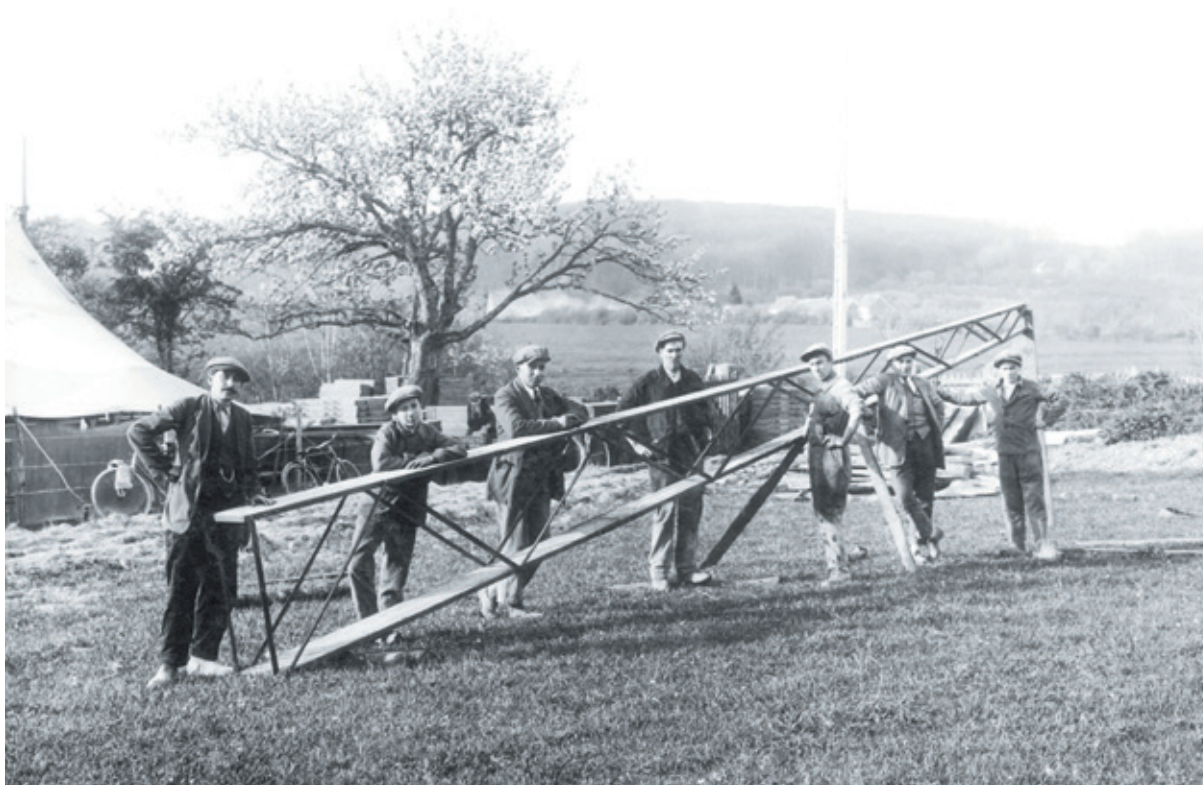
ci ont tendance à s'entendre et à imposer une tarification excessive pour les installations et la distribution de l'énergie électrique ».

Edmond Boyer porte le projet sur les fonds baptismaux. **Archétype du notable de province – maire, conseiller général, député ou sénateur –, il représente cette élite départementale qui œuvre durant l'entre-deux-guerres à l'extension de l'intercommunalité et au développement de l'électrification rurale.** À la tête du Syndicat, lui succéderont jusqu'à nos jours dix présidents qui poursuivront son œuvre et défendront comme lui les collectivités publiques. **Dans cette histoire, il sera le seul président du Syndicat à ne pas avoir été maire d'une commune.**

Fonctionnement, institutions et organisation du Syndicat

À sa création, le SIÉML n'a pas de siège social car sa faible importance administrative et technique ne lui permet pas de prétendre à un bâtiment particulier. Le conseil général met à sa disposition des bureaux à la préfecture où le Syndicat travaillera jusqu'en 1940.

Les institutions du Syndicat se composent d'un comité syndical et d'un bureau. Le rôle du comité syndical est d'administrer le Syndicat. Il se compose de délégués élus par délibération en conseil municipal, deux pour chaque commune adhérente soit 338 délégués à la création. En raison du grand nombre de membres, le comité délègue



L'électrification des campagnes françaises au vingtième siècle s'inscrit dans un vaste programme de réalisation de grands chantiers de réseaux : adduction d'eau, routes puis autoroutes et téléphone. Cette histoire constitue un excellent observatoire, révélant souvent la timidité et la méfiance de la société agricole française devant l'essor de la « fée électricité ». En 1928, la France compte vingt millions de ruraux, soit environ la moitié de sa population métropolitaine.

la plupart des pouvoirs qu'il détient à un bureau, élu obligatoirement parmi ses membres (mandat de six ans). Le nombre de membres de ce bureau est fixé par le comité selon les statuts du Syndicat (environ 40). Le comité et le bureau se réunissent chacun deux fois par an. L'assemblée générale et les réunions de bureau délibèrent sur les projets d'action du Syndicat.

Le Syndicat est géré comme toute collectivité territoriale. En tant qu'établissement public, il ne peut payer directement par chèque bancaire ; il relève du trésorier-payeur de la trésorerie principale d'Angers, qui lui seul peut payer les mandats administratifs émis par le Syndicat. Le SIÉML aura son propre receveur, sorte de comptable privé, jusqu'en 1952. Entre 1925 et 1952, le Syndicat dispose

La taxe municipale sur l'électricité, pierre angulaire du système de financement

Instaurée par la loi du 13 août 1926, cette taxe locale constitue pour les collectivités concédantes une ressource fondamentale. Affectée notamment aux travaux de distribution d'électricité, elle va servir au remboursement des emprunts contractés pour financer les grands programmes d'électrification rurale. Cette taxe subsiste encore aujourd'hui : depuis la loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 10 décembre 2010, elle a pris le nom de Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

« C'est l'irrésistible besoin de l'électricité sur l'ensemble du territoire, dans la moindre exploitation agricole, dans la plus petite agglomération, qui a trouvé son point d'appui juridique et administratif dans les syndicats de communes et qui a motivé leur soudaine multiplication ».

Victor Leydet, *Les syndicats de communes*, thèse pour le doctorat de droit, 1936.

de deux grands-livres pour enregistrer les opérations annuelles : un « grand-livre » général, recueillant l'ensemble des comptes du Syndicat, et un « grand-livre » des comptes du receveur du Syndicat.

Ses moyens financiers proviennent, on l'a vu, de redevances, subventions, prêts et emprunts. **S'y agrège en 1926 la taxe municipale sur l'électricité (loi du 13 août), qui pose les fondements du système de financement des investissements. Le SIÉML émet également des emprunts auprès de particuliers, appelés obligations.** En 1926, le SIÉML lance son premier emprunt syndical d'un montant de 5 675 000 francs ; sept autres emprunts suivront jusqu'à la guerre. Cette tradition se poursuivra jusqu'aux années 1970.



L'une des premières missions des sociétés concessionnaires de distribution d'énergie électrique est la réalisation des plans de piquetage des réseaux de lignes basse tension du département.

Les balbutiements de l'économie mixte : les décrets-lois Poincaré de 1926

Dans les années 1920, le bouleversement des conditions économiques et les déséquilibres du système traditionnel de la concession de service public conduisent le législateur à rechercher de nouvelles formules d'association entre les collectivités publiques et les intérêts privés. Les décrets-lois des 5 novembre et 28 décembre 1926 autorisent, pour la première fois, l'intervention des communes dans le capital d'entreprises. La participation des communes reste, toutefois, limitée à 40 % du capital et doit faire l'objet d'une autorisation par décret en Conseil d'État. En 1933, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) est créée pour répondre au triple aménagement du Rhône (production d'électricité, navigation et irrigation) ; c'est la première SEM en France où s'associent intérêts publics et privés.

L'information financière est relayée sur le terrain : des affiches sont envoyées dans les communes pour en faire la publicité. Les concessionnaires privés émettront aussi des emprunts pour leur propre compte. Toujours en 1926, le Syndicat obtient une première subvention de l'État de 6 300 000 francs et contracte un prêt de 7 161 000 francs auprès de la Caisse nationale de Crédit agricole (à 3 % sur 40 ans).

Sept autres prêts seront contractés auprès de la CNCA avant 1939. **La population rurale, notamment celle des bourgs, est prise d'un réel engouement pour l'électricité.** Dans ce contexte favorable, l'État décide de développer les sociétés d'économie mixte qui vont connaître leur premier envol avec **les décrets-lois Poincaré de 1926.**

À sa création, le Syndicat n'est pourvu d'aucun service technique ; les ingénieurs du Génie rural de Nantes et ceux des Ponts et Chaussées départementaux sont responsables des travaux, selon un regroupement des communes et en fonction des distributions. Les services techniques au sein du SIÉML ne verront le jour que bien plus tard, dans les années 1950.

Dans les premières années de vie du Syndicat, le personnel du SIÉML est réduit à un ingénieur, un technicien, une secrétaire, un comptable, une dactylo et un perceuteur, chargé des fonctions de receveur. Trois ingénieurs vont jouer un rôle capital dans l'essor de l'électrification rurale et l'évolution du Syndicat dans l'entre-deux-guerres : l'ingénieur des Ponts et Chaussées M. Philippe et les ingénieurs du Génie rural, M. Doux et M. Talureau. Ils seront tous trois les garants techniques des projets et les défenseurs à haut niveau des programmes d'électrification, et cela jusqu'au début des années 1950.

Concession du réseau public de distribution d'énergie électrique à des entreprises privées

Depuis 1906, chaque commune ou syndicat de communes peut concéder son service de distribution d'électricité à la société de son choix. Ces entreprises prospèrent rapidement, axant notamment leur politique sur les profits espérés grâce à l'essor industriel de cette nouvelle énergie prometteuse. Avant 1925, 25 entreprises se partageaient l'électrification du département. Le SIÉML décide de contracter avec six sociétés privées qui sont les suivantes par ordre d'importance :

- la Compagnie générale du gaz pour la France et l'étranger, dont la direction est à Saumur, pour la région du Saumurois ;
- la Compagnie générale de distributions et d'applications électriques « La Baugeoise », dont la direction est à Angers, pour les communes touchant ce pays ;

- la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité et sa filiale la Société d'électricité de Gesté-Villedieu, dont la direction est à Nantes, pour le « pays des Mauges » et le Choletais ;
- la Société de distribution d'électricité de l'Ouest (SDEO), dont la direction est à Laval, pour la zone de Segré ;
- la Compagnie d'électricité d'Angers (CEA) et extensions, dont la direction est à Angers, pour la zone d'Angers ;
- la Société électrique de Bré, dont la direction est à Seiches, pour le secteur de Bré.

D'autres sociétés importantes participent également à l'électrification du département comme la Société d'énergie électrique du Poitou, pour un îlot de communes du Saumurois, la Société Jean Heinrich de distribution d'électricité, la Société d'énergie électrique Maine-Anjou, la Société d'éclairage électrique de Saumur, la Compagnie électrique de l'Anjou... Dans les années 1930, un autre acteur privé de premier ordre prend position en Maine-et-Loire pour participer aux travaux d'électrification des campagnes : **la Compagnie générale d'entreprises électriques.**

Le Syndicat décide à sa création, pour des raisons budgétaires et pour accélérer le lancement des premiers programmes de travaux, de mettre à la charge des futures sociétés concessionnaires les frais des études. En effet, ses moyens financiers ne lui permettent ni de recruter le personnel nécessaire



Le travail des entreprises est simple : l'ingénieur passe une fois par semaine sur ses chantiers pour payer les ouvriers qui logent le plus souvent chez l'habitant. L'outillage est rudimentaire et, quand il manque, il est fabriqué. Priment toujours dans l'entre-deux-guerres la force humaine et la traction animale.

La maîtrise d'ouvrage (MOA), aussi dénommée maître d'ouvrage, est l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé ouvrage. La maîtrise d'œuvre (souvent abrégé MOE) désigne l'entité retenue par le maître d'ouvrage pour réaliser le projet dans les conditions de délais, de qualité ainsi que de coûts fixées par ledit projet, le tout conformément à un contrat.



La construction du réseau public de distribution d'énergie électrique est concédée à des entreprises privées (concessionnaires) qui réalisent les travaux. Avant la création du SIÉML, 25 sociétés privées se partageaient l'électrification du département ; dans les années 1930, elles ne seront plus qu'une dizaine, dont 6 à 7 concessionnaires importants qui ont leur siège social à Paris.



La CGEE, un groupe national à la longue histoire

La Compagnie générale d'entreprises électriques a été créée en 1913 par la Compagnie générale d'électricité (CGE) – elle-même fondée en 1898 – qui avait besoin d'une entreprise pour installer les réseaux électriques dans toute la France. **En 1914, elle construit sa première ligne de 60 kV, entre Nantes et Cholet, mise en service en 1918.** Elle monte en puissance dans l'entre-deux-guerres (1 000 salariés en 1924) et devient un partenaire privilégié du SIÉML dans les années 1930. Après 1945, elle renforce ses positions dans le département, se développe à l'étranger et participe à la grande aventure de la houille blanche. En décembre 1971, la CGEE, le service électrique de la Société générale d'entreprises (SGE) et la division D3E d'Alstom fusionnent pour créer la société électrique la plus importante d'Europe. En septembre 1989, CGEE Alstom prend le nom de CEGELEC (depuis 2010, filiale à 100 % du groupe Vinci).

à cette mission ni de rémunérer des bureaux d'études spécialisés aux coûts élevés. **Les compagnies concessionnaires vont accepter de réaliser les études gratuitement, sachant qu'elles recevront ultérieurement la concession et les travaux à exécuter.**

Chaque commune, on l'a vu, ne dépend que d'une seule et même société de distribution selon un système de partage géographique. Le contrat fixe les modalités du transfert de compétences et prévoit un contrôle des recettes des concessionnaires à effectuer annuellement par le Syndicat, conformément au cahier des charges de concession. Il détermine également le calcul des redevances annuelles dues au Syndicat par les sociétés de distribution. Les contrats seront régulièrement révisés et des avenants y

seront adjoints qui nécessitent un travail administratif et juridique important et précis. Le cahier des charges-type, à caractère réglementaire, date de 1928.

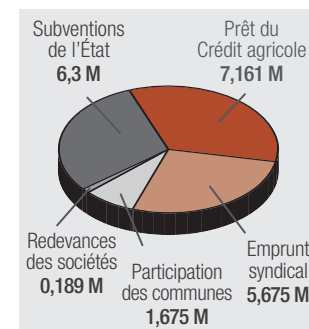
Les dix premières années d'activité : une montée en puissance sans crise majeure

L'emprunt auprès des communes de 5 675 000 francs est entièrement couvert fin septembre 1926 ; si des communes rencontrent quelques difficultés, d'autres vont couvrir largement leur montant. **En raison de l'importance des travaux à réaliser, qui s'élèvent à 21 millions de francs, le programme d'électrification est scindé en plusieurs tranches d'exécution.**

La première tranche comporte la construction des lignes à haute tension (7,4 millions de francs). La seconde intéresse la desserte des bourgs et d'un certain nombre de villages et hameaux (10,6 millions de francs). La troisième concerne l'électrification des écarts (3 millions de francs). L'ensemble des travaux des deux premières tranches doit permettre aux communes syndiquées de bénéficier au plus vite de l'électricité. La troisième tranche ne débutera que fin 1928.

Pour financer les premiers grands travaux, le SIÉML dispose des moyens suivants : 6,3 millions de francs de subventions de l'État, 7,161 millions d'un prêt du Crédit agricole, 5,675 millions de l'emprunt syndical, 1,675 million de participation des communes et 0,189 million de redevances des sociétés.

Le Syndicat décide l'emploi généralisé de poteaux béton pour l'exécution des lignes 3 200 volts alors que le budget primitif prévoyait des poteaux bois. **Des marchés significatifs de fournitures sont passés avec des sociétés : transformateurs, disjoncteurs et cuivre (matière première très coûteuse).**



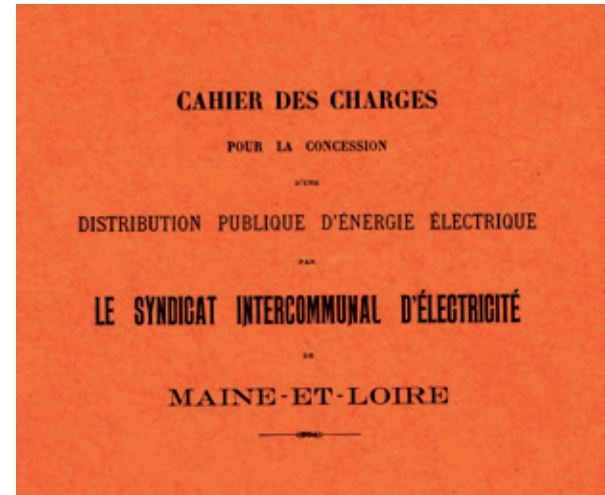
Les financements du SIÉML pour les premiers travaux (en million de francs).

Le 27 octobre 1928, à l'assemblée générale du conseil général, Edmond Boyer expose le bilan de l'électrification, secteur par secteur. Il souligne que les résultats répondent à l'attente des populations. Toutefois l'utilisation de l'énergie électrique présente quelques inconvénients : la distribution n'est pas assurée à certaines heures notamment et l'intensité du courant fourni ne permet pas d'utiliser certains équipements. **De nombreuses discussions portent sur le prix de l'électricité.** En raison du nombre de concessionnaires, l'établissement d'un contrat unique est impossible et des différences importantes subsistent entre abonnés. La question des tarifs électriques devient nationale.

En 1929, le Syndicat lance son troisième emprunt de 2 598 000 francs. Depuis sa création, 23 communes de plus ont rejoint le Syndicat. Le nombre de communes dont les écarts ne sont pas desservis est de 158, soit encore 110 000 habitants ! Le ministère de l'Agriculture accorde une nouvelle subvention de 5,4 millions de francs, destinée à l'électrification des écarts et des hameaux qui a pris du retard. Même si l'activité du Syndicat monte en régime, l'électrification des écarts tarde encore. Le 1^{er} janvier 1930, la longueur totale des lignes de transport et de distribution en Maine-et-Loire est de 3 035 kilomètres contre 2 474 au 1^{er} janvier 1929.

Au 1^{er} janvier 1933, le SIÉML recense 293 communes (sur 381) : plus de 50 communes ont rejoint le Syndicat en une seule année. C'est-à-dire que plus des trois quarts des communes du département ont adhéré au Syndicat depuis sa création. Avec le ralliement de ces 124 communes, deux régimes distincts d'admission coexistent : celui des communes entièrement libres en matière d'électrification et celui des communes dites « semi-syndicales ». Ces dernières sont celles qui ont concédé leur territoire et électrifié leur bourg avant de s'affilier pour obtenir la desserte de leurs écarts, soit environ un tiers des communes adhérentes au SIÉML. Cette différence disparaîtra en partie à la faveur de la révision des contrats de concession de ces communes.

Le premier cahier des charges pour la concession d'une distribution publique d'énergie électrique dit « type » (modèle pour tous les syndicats) date de 1928. Tacitement reconduit après 1946, il est devenu caduc malgré deux tentatives de renouvellement en 1960 et 1978. Il faut attendre 1992, et un modèle élaboré sous l'impulsion de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), pour voir le SIÉML et EDF-GDF Anjou signer un contrat de concession modernisé, d'une durée de 22 ans.



Le rôle fondamental des ingénieurs

Les ingénieurs tiennent une place centrale dans l'essor du Syndicat. La direction générale sera occupée jusqu'en 2005 par un ingénieur. Leur rôle est fondamental. En plus de la fonction de directeur, le directeur général suit les travaux d'une zone d'un concessionnaire et a la responsabilité des relations avec la FNCCR (voir ci-après). Il a tous les pouvoirs d'exécution.

Le premier directeur du SIÉML est l'ingénieur Georges Herbert. Il dirige le Syndicat de 1932 à 1952. Il connaît bien le secteur électrique et les entreprises concessionnaires : avant de rejoindre le SIÉML, il a travaillé pour la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité. **Pour la surveillance des travaux des autres zones, il est assisté d'ingénieurs conseils, relevant du Génie rural de Nantes, mais agissant à titre privé pour le compte du SIÉML.**

Chaque ingénieur est responsable d'une zone géographique. Dans les années 1930, les principaux ingénieurs du Génie rural sont MM. Talureau, Brault, Gorrichon et Julitte. L'ingénieur M. Talureau est l'homme qui va assurer les relations entre le Syndicat et le ministère de l'Agriculture, il suit notamment les dossiers de subventions si importants et stratégiques pour les investissements. En 1941, il sera nommé ingénieur en chef du Génie rural ; lui succédera au Syndicat, fin 1944, l'ingénieur Gorrichon.

Cette présence des ingénieurs conseils disparaîtra progressivement après 1950 quand le Syndicat se dotera de son propre service technique. Le Maine-et-Loire est un département singulier où les ingénieurs des Ponts et Chaussées et du Service vicinal jouent un rôle important en matière d'innovation technique : constructions électriques et de routes notamment. Dans ce département, seront créés le laboratoire régional des Ponts et Chaussées

d'Angers en 1952 et le Centre d'études et de construction de prototypes (CECP) d'Angers en 1961, toute une tradition en matière d'innovations techniques.

L'extension des lignes électriques se poursuit à bonne allure. Au 1^{er} janvier 1934, le réseau électrique de Maine-et-Loire compte 5 525 kilomètres qui se répartissent ainsi :

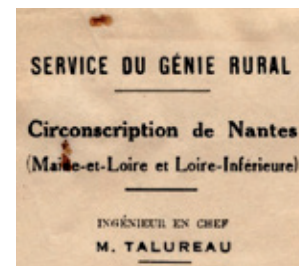
- lignes de transport à très haute tension : 133 km ;
- lignes à haute tension concédées par l'État : 1 094 km ;
- concessions communales simples (basse tension) : 741 km ;
- concessions syndicales (haute et basse tensions) : 3 557 km.

En outre, 33 lignes d'intérêt privé empruntent ou traversent certaines voies publiques du département.

1934, un tournant dans la vie du Syndicat

Le promoteur du Syndicat Edmond Boyer qui vient d'être déclaré en faillite, par jugement du tribunal de commerce du 26 janvier 1934, ne peut plus remplir les fonctions de délégué de commune au comité du Syndicat ni, par voie de conséquence, celles de président du SIÉML. Il doit laisser la place à son vice-président, **Louis Jamin-Richou**, un juriste à la pratique des affaires administratives, vice-président du Syndicat depuis sa création. Ce dernier décède le 20 février 1937 et c'est **Julien Griffaton**, un juriste et notable d'Angers, qui est élu président. Plus hommes de droit qu'entrepreneurs, ces deux notables vont présider le SIÉML dans une période de crise où l'activité est en forte décroissance.

Société profondément rurale, la France ressent en 1933-1934 les premières conséquences fortes de la crise économique et sociale de 1929, bien après des pays comme le Royaume-Uni et l'Allemagne où la dépression est profonde. En 1935, le gouvernement Laval, constitué en juin, inaugure une politique à la fois déflationniste et dirigiste. Le décret-loi du 16 juillet 1935 abaisse



Les ingénieurs du Génie rural sont à la fois ingénieurs-agronomes et ingénieurs-électriciens.

les tarifs de l'électricité de 10 %. Les distributeurs touchés par cette baisse vont arrêter quelque temps les travaux, en attente de compensations financières. La déflation économique en France qui a commencé au début des années 1930 freine les programmes d'investissements.

Le SIÉML, qui doit se procurer une somme de près de 10 millions de francs, décide de réduire les programmes des nouvelles extensions du réseau électrique. **La nomination de Louis Jamin-Richou à la présidence correspond à une nouvelle phase de l'histoire du Syndicat.** La crise économique se confirme et le nouveau président envisage l'avenir avec beaucoup plus de prudence que son prédécesseur : il rappelle à l'assemblée générale du SIÉML que : « les lignes qui doivent être construites seront plus

Louis Jamin-Richou (1864-1937) : un beau mariage qui le hisse dans les réseaux influents



Né le 28 octobre 1864 à Angers, Louis Jamin est avocat au barreau d'Angers. Il se marie, le 3 juin 1890, avec Marie Richou, riche héritière d'une famille de meuniers reconvertie dans la

finance et la banque. Il associe à son nom celui de son épouse. Louis Jamin-Richou est vice-président de la Commission des ardoisières d'Angers, de la chambre de commerce d'Angers et délégué de la Banque de France. Président de la Société de secours mutuels « L'Espérance », cet homme de réseaux est également conseiller d'arrondissement (1893-1902) et maire de La Membrolle de 1900 à son décès, le 20 février 1937.

Vice-président du SIÉML à sa création, il en prend la tête en 1934 pour trois ans.

Julien Griffaton (1861-1939) : un notable d'Angers



Né le 10 février 1861 au Mans où son père est vice-président du tribunal civil et président de la Société Saint-Vincent de Paul, Julien Griffaton, après des études de droit, s'installe

avoué près la cour d'appel d'Angers. En 1886, il épouse Marie Bigot, fille du député et ancien magistrat de la Mayenne Armand Julien Bigot. Propriétaire du château du « Petit-Serrant », ce notable de province est également maire de Bouchemaine, de 1912 à son décès à Angers, le 2 juin 1939.

Il préside le SIÉML deux ans, de 1937 à 1939.

onéreuses et moins productives que les précédentes ». Il ajoute que : « l'État, pivot des syndicats de communes, a restreint fortement ses engagements en 1934 et 1935 ».

Bien que, à l'instigation des principales compagnies concessionnaires, des lignes interdépartementales soient créées, les travaux initiés par le SIÉML stagnent fortement. Les tranches déjà programmées avancent lentement. À l'assemblée départementale, des conseillers généraux rapportent le mécontentement des communes et de leurs habitants : « qui, bien que s'étant acquittés de leur contribution, ne voient toujours pas arriver l'électricité chez eux ». Certaines municipalités revendiquent un droit de priorité à l'électrification de leur territoire en faisant valoir leur qualité de premier adhérent au SIÉML. Elles ne comprennent pas que d'autres plus récentes au Syndicat ou même non syndiquées, aient depuis longtemps, en raison de leur situation géographique, bénéficié de cet équipement moderne devenu non plus un luxe mais une nécessité pour la vie de tous les jours.

Le Syndicat se trouve à la croisée des chemins ; il faut rappeler le rôle des hommes dans cette histoire politico-économique. L'ancien président du SIÉML, Edmond Boyer, en tant qu'ancien député et vice-président du conseil général, avait bénéficié de certaines facilités pour appuyer l'instruction des dossiers auprès des différents ministères concernés. Louis Jamin-Richou et Julien Griffaton, qui ne sont que maires, n'ont pas le même réseau ni le charisme du président fondateur, même si cela n'enlève rien à leur abnégation et à leur compétence administrative et financière.

En outre, les années de leur présidence correspondent à une période de crise économique et sociale forte où les modèles de développement sont repensés.

1934 reste en tout point une année charnière dans l'histoire du Syndicat et des collectivités publiques en général. En effet, des élus de tous bords développent la Fédération nationale des collectivités publiques électrifiées qui prendra, en 1937, le nom de Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).



Congrès national d'électrification de Moulins (1935) : premier congrès de la FNCPPE (future FNCCR).

Dans le but de structurer le pouvoir concédant des communes et les premiers syndicats de communes, la Fédération nationale des collectivités publiques électrifiées (FNCPPE) est créée le 14 décembre 1933. Quinze unions départementales adhèrent ; elles seront 28 fin 1934 et 41 fin 1935. En novembre 1937, elle prend le nom de Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

La FNCCR offre aux collectivités concédantes une force de proposition et une représentation au plan national face au Syndicat professionnel de producteurs et distributeurs d'énergie électrique (SPPDEE). Ce Syndicat regroupe un grand nombre de sociétés capitalistes qui font la pluie et le beau temps dans l'industrie électrique.

La jeune Fédération est à l'initiative de la création du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) lors de son congrès de Bordeaux (juin 1936).

De nombreux villages de Maine-et-Loire ne sont toujours pas électrifiés au milieu des années 1930. Le SIÉML décide de relancer l'électrification des campagnes en organisant un concours d'électrification.

Dès 1935, le SIÉML s'affilie à la nouvelle fédération pour la défense de ses droits. C'est son directeur, Georges Herbert, qui représente le Syndicat à la Fédération, mission qu'il conduira avec abnégation jusqu'à son départ en retraite en 1952. Au service des collectivités locales, la FNCCR structure son programme autour de trois axes :

- le renforcement des moyens d'action des communes face aux concessionnaires ;
- la baisse et l'adaptation des tarifs de l'électricité. Par exemple, elle contribue, dès sa fondation, à l'élaboration du décret-loi du 16 juillet 1935 instituant le Conseil supérieur de l'électricité et créant de nouveaux tarifs avec des prix plafonds ;
- l'augmentation de l'aide financière aux communes rurales pour la construction de réseaux.

L'action de la FNCCR se structure vite et renforce le pouvoir des syndicats intercommunaux face aux concessionnaires. Elle est à l'origine de la création de nombreux syndicats départementaux d'électricité et du regroupement des syndicats intercommunaux au niveau départemental.



À cette époque, le SIÉML, représenté par son président, s'affilie à l'Office d'énergie électrique de l'Ouest qui réunit trente départements. Cet organisme soumet des propositions aux représentants des administrations qui contrôlent l'industrie électrique. Il s'agit d'un « laboratoire d'idées » régional, dédié à l'énergie électrique. En 1935, en plein marasme, le SIÉML décide d'organiser **un concours** pour relancer les travaux d'électrification des campagnes qui connaissent un inquiétant fléchissement. **Relayé par la presse, ce concours va contribuer à faire connaître le Syndicat dans le département.**

Le concours des fermes électrifiées de 1935 : relancer l'électrification rurale par la publicité



En 1930, la société électrique « La Baugeoise » a organisé un tel concours qui a connu un fort succès. En 1935, le SIÉML décide de reprendre l'idée du concours dont le but est l'amélioration de la vie rurale.

Il consiste à récompenser les agriculteurs qui auront tiré le meilleur parti de l'emploi de l'électricité dans leur installation agricole. Avant tout, il s'agit de présenter les résultats au plus grand nombre et ainsi de faire de la publicité pour relancer l'électrification des écarts et des hameaux.



Implication renforcée de l'État à partir de 1936

La fin des années 1930 et la guerre de 1939-1945 sont jalonnées par des crises conjoncturelles et des créations successives. Entre 1935 et 1944, l'État va intervenir dans l'industrie de l'électricité, qui est devenue l'un des enjeux principaux du destin collectif du pays. Les subventions étant insuffisantes, des ressources nouvelles doivent être trouvées. En premier lieu, on l'a vu, la taxe municipale sur l'électricité a été instaurée en 1926. Puis, sous l'impulsion du sous-secrétaire d'État aux Travaux publics Paul Ramadier, **l'État crée, par la loi du 31 décembre 1936, le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ), qui devient la pièce maîtresse du financement de l'électrification rurale en France.**



Le FACÉ, outil d'allègement des charges des emprunts et instrument de péréquation nationale

Ce fonds est créé en premier lieu pour alléger les charges d'intérêts et d'amortissement des emprunts relatifs à l'électrification rurale, qui ont été contractés par les collectivités publiques, régies ou sociétés d'intérêt collectif agricole d'électrification (SICAE). En effet, ces charges se sont fortement accrues au fur et à mesure que s'est étendue l'électrification des campagnes. Ce fonds, qui constituera aussi un instrument de péréquation au niveau national entre villes et campagnes, joue un rôle important dans les années qui précèdent la Seconde Guerre mondiale. Placé auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC), le compte du fonds est géré, à partir de 1947, sur un compte d'Électricité de France (EDF). En 2013, le gouvernement décide de réintégrer le FACÉ dans le budget de l'État et de le remplacer par le CAS (Compte d'affectation spécial) FACÉ qui relève désormais du ministère des Finances.

En 1936, le SIÉML obtient du ministère de l'Agriculture une subvention de plus de 10,5 millions de francs qui lui permet de lancer une nouvelle tranche de travaux de 30 millions de francs. Pour compléter le financement des travaux correspondants, il décide d'émettre trois emprunts syndicaux successifs. Les emprunts émis par le SIÉML ont toujours comporté un amortissement de quarante ans. **C'est pourquoi l'assemblée générale du Syndicat du 25 juillet 1936, composée des délégués des communes affiliées, décide de prolonger de vingt ans la durée du Syndicat, qui expire dorénavant le 25 octobre 1985 (arrêté préfectoral du 16 mars 1937).** Plus tard, un arrêté préfectoral du 15 janvier 1948 prolongera la vie du Syndicat pour une durée indéterminée.

À l'origine, le FACÉ est alimenté par deux contributions : la première, annuelle, perçue sur les recettes des ventes en basse tension des sociétés de distribution d'électricité (sur la base de la consommation de 1936) ; la seconde est fixée à 70 millions de francs par an, et un crédit égal inscrit au budget de l'État à partir de l'année 1938.

■ Une expérience sociale et économique originale se déroule en France à la fin des années 1930 :

le Syndicat intercommunal d'électrification de l'Allier (SIEA) met gratuitement à la disposition de la commune rurale de Magnet, pendant dix-huit mois, les appareils électriques domestiques, agricoles ou artisanaux nécessaires aux besoins de la population. Il ne laisse à la charge des utilisateurs (en majorité des paysans) que le coût de l'énergie consommée, facturée aux tarifs normaux en application dans la région. Cette expérience restée célèbre est préparée à grand renfort de publicité : conférences, films de propagande, publicités, etc.

L'Anjou est situé au carrefour de plusieurs régions, et c'est pourquoi la SATECO installe en 1937 à Distré, au sud du département, l'un des transformateurs les plus puissants de France.



En 1937, la Société anonyme de transport d'énergie Centre-Ouest (SATECO) installe à Distré – dans le sud-est du département – entre Saumur et Montreuil-Bellay, un poste de transformation qui est l'un des plus puissants de France. Il est érigé à la jonction des lignes de transport électrique en provenance des usines hydrauliques du Massif central, du bassin de la Vienne et des Pyrénées. L'objectif est de relier Distré aux usines thermiques de la région Nord, en suivant le parcours Distré, Le Mans, Rouen et Amiens. **Cette installation s'inscrit dans la mise en œuvre d'un vaste réseau de transport électrique interconnectant l'ensemble des régions du pays.** L'État, initiateur de ce vaste programme, prend la main dans l'industrie du transport électrique.

Les années 1936-1938 correspondent à une hausse importante du prix des travaux réalisés par les entreprises : hausse salariale qui est la conséquence des accords de Matignon de juin 1936, mais aussi hausse du prix des matériels et des matières premières. **Le prix du cuivre, par exemple, a été multiplié par près de trois en quelques années.**

Au 1^{er} janvier 1939, la longueur des lignes électriques de distribution publique est de 5 422 km et le nombre de transformateurs installés de 17 140. **Le SIÉML a construit 4 860 km de lignes et 14 665 postes de transformation.**

Le réseau de transport électrique le plus dense du monde sort de terre... entre 1938 et 1944 !

En 1938, l'État lance un plan d'interconnexion national pour porter l'électricité dans toutes les régions du territoire. Ce programme prévoit des investissements de 3 milliards de francs sur cinq ans : 1,5 milliard pour augmenter de moitié la production hydraulique et 1,5 milliard pour construire 4 000 kilomètres de lignes de transport d'électricité. À la Libération, ce réseau est le plus dense du monde : 22,5 km de lignes de plus de 100 000 volts pour 1 000 km² contre 5 km pour les États-Unis, 15 pour la Grande-Bretagne et 18 pour l'Allemagne.



Le nombre d'abonnés à l'électricité est passé de 9 629 au 1^{er} janvier 1930 à 42 351 au 1^{er} janvier 1940 (x 4). Pendant ce temps, la consommation a été multipliée par plus de 9, passant de 813 491 kWh à 7 408 000 kWh.

Le Syndicat regroupe 315 communes sur les 381 que compte le département, soit un taux d'adhésion de 83 %.

La crise a eu un effet bénéfique sur les adhésions : plus de 70 communes ont rejoint le Syndicat depuis 1932. Pour beaucoup des acteurs concernés, le SIÉML a répondu à ses objectifs de 1925 : regrouper les forces vives pour électrifier au mieux les campagnes...

Mais ce n'est pas l'avis de tous ! Au conseil général, resurgissent les vieilles querelles de priorité entre les communes adhérentes au Syndicat et celles qui sont restées en dehors. Pour le président du conseil général et maire d'Angers, Victor Bernier (1868-1952), le SIÉML aurait favorisé les programmes les plus rentables... La polémique enfle mais la déclaration de guerre va ramener le calme dans les esprits.

Depuis sa création, le Syndicat a réalisé un travail immense en collaborant étroitement avec les acteurs intéressés à la diffusion de la « fée électricité » qu'il s'agisse des communes et des concessionnaires privés ou du Crédit agricole et de l'État. À partir des années 1930, l'État a pris le relais en tant que grand argentier. **Véritable pivot de ce programme de modernisation, l'État s'est positionné comme le premier bailleur de fonds de l'électrification rurale.**

Fin 1939, le SIÉML a consacré, depuis sa création, la somme de 96 millions de francs à l'exécution des travaux d'électrification rurale, qui se répartit ainsi : 35 millions de prêts du Crédit agricole, 32 millions de francs de subventions de l'État, 26 millions de francs d'emprunts et 3 millions de francs de recettes diverses. Les trois principaux postes de dépenses sont : les travaux proprement dits pour 71 millions de francs et les achats de cuivre pour 15 millions de francs et de transformateurs pour 6 millions de francs. **Pour achever l'électrification des communes du département, le montant des travaux est alors estimé à 100 millions de francs !**

L'électrification rurale entre les deux guerres, le rôle clé de l'État français (au 1^{er} janvier 1938)

L'électrification rurale a été financée à 41,6 % par les subventions de l'État, 15,7 % par des emprunts divers, 13,4 % par des emprunts locaux, 8,6 % par des subventions départementales, 8,2 % par les redevances des concessionnaires, 7,8 % par des prêts à taux réduit du Crédit agricole, 3,6 % par des subventions des communes, 0,6 % par des subventions des particuliers et 0,5 % par divers acteurs. L'effort fait par l'État français est considérable : subventions publiques et prêts à taux réduits du Crédit agricole couvrent 49,4 % du total. 63,10 % des dépenses proviennent de ressources à titre de fonds perdus et 36,90 % de ressources par voie d'emprunt : prêts à taux réduit du Crédit agricole, emprunts locaux et emprunts divers.



Soutenu dans ses missions par les efforts financiers importants de l'État et du département, le SIÉML a été le pivot et l'acteur principal de l'électrification rurale et de la modernisation des campagnes de Maine-et-Loire. En collaborant étroitement avec les ingénieurs du Génie rural, et nonobstant la faiblesse des subventions attribuées aux bourgs et aux écarts, le Syndicat a rempli pleinement sa mission avec des moyens humains et techniques parfois limités. Pour l'anecdote, aucune commune urbaine ne l'a rejoint en 1939. Né syndicat rural, il le restera dans

	1 ^{er} janvier 1929	1 ^{er} janvier 1930	1 ^{er} janvier 1935	1 ^{er} janvier 1939
Kilomètres de réseaux électriques dans le Maine-et-Loire	2474	3035	4245	5422 (4 800 construits par le SIÉML)

Source : assemblées générales du SIÉML (1925-1940).

	1 ^{er} janvier 1926	1 ^{er} janvier 1929	1 ^{er} janvier 1933	30 juin 1939
Communes adhérentes au SIÉML (% sur un total de 381)	169 (44 %)	192 (50 %)	293 (77 %)	315 (83 %)

Source : assemblées générales du SIÉML (1925-1940).

ses gènes jusqu'à la fin des années 2000... Autre bémol, le ralentissement de l'électrification des écarts à partir de 1934, en raison de la crise économique et sociale, a terni un peu son image chez les élus ruraux.

La guerre : gérer les pénuries et la répartition des moyens

Le 22 juin 1939, **Paul Laurenceau** succède à Jules Griffaton à la présidence du Syndicat. C'est le troisième président du SIÉML en cinq ans. On retrouve un président à l'esprit entrepreneurial ; à son crédit, c'est un notable rural passionné d'agriculture. Lors de sa prise de fonction, le Syndicat regroupe 315 communes, 40 communes restent à électrifier et surtout de nombreux écarts. Mais la guerre interrompt net le processus de l'électrification des campagnes.

Le 3 septembre 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne. Le territoire est envahi par les Allemands en mai 1940. Le 22 juin, l'armistice est signé. Entre-temps, le gouvernement Reynaud a pris le décret du 5 juin 1940 relatif

« Je forme le vœu que nous puissions réunir rapidement tous les concours dont nous avons besoin afin d'accélérer les travaux et de mettre dans nos campagnes la « Fée électrique » à la disposition du plus grand nombre. »

Le président Paul Laurenceau, le 22 juin 1939, discours inaugural à l'assemblée générale du SIÉML.

Paul Laurenceau (1883-1963) : entrepreneur et agriculteur



Fils d'un industriel du textile, Paul Laurenceau est né à Angers le 19 avril 1883. Il succède à son père à la tête de l'entreprise familiale. Grièvement blessé lors de la Grande Guerre, il est décoré de la Légion d'honneur. Il s'installe en 1920 à Champteussé-sur-Baconne, où il est maire de 1925 à 1947. Sur son domaine de Tessecourt, il se livre à des expériences de grandes cultures. Il est à l'origine de la mécanisation des battages en Maine-et-Loire. **Il préside le SIÉML de 1939 à 1948, dans la période la plus critique de son histoire : guerre et reconstruction. En février 1948, il ne se représentera pas.** Sous l'Occupation, il est nommé président du Groupement interprofessionnel laitier, ce qui lui vaut des démêlés avec les autorités allemandes pour leur avoir refusé la fourniture de lait. Il décède à Champteussé-sur-Baconne, le 25 novembre 1963.



En 1919, 7 500 communes sur 38 000 que compte la France étaient raccordées à l'électricité, soit environ 20 % (dont toutes les villes). Au 1^{er} janvier 1941, l'électricité dessert 97 % de la population française. Il reste encore 1 115 communes à raccorder (environ 300 000 habitants), dont 40 communes dans le Maine-et-Loire (fin 1939).

à la production, à la répartition et au rationnement de l'électricité. En mai 1940, le conseil général de Maine-et-Loire reconnaît que, compte tenu des circonstances, il est nécessaire de mettre en veille les projets à venir et de se contenter de gérer le quotidien. **Le SIÉML doit alors se limiter à l'administration des affaires courantes, notamment gérer la pénurie et les réquisitions.**

Mobilisé puis prisonnier de guerre, le directeur du SIÉML, Georges Herbert, est remplacé provisoirement par l'inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, M. Philippe. Ce dernier connaît parfaitement son sujet ; il a conduit depuis trente ans l'électrification du département. Il décède le 15 septembre 1941 au moment même où le directeur général retrouve la liberté.

La guerre rend les locaux de la préfecture indisponibles pour le personnel du Syndicat, en raison de l'accroissement des services départementaux. Le SIÉML décide de s'installer dans un immeuble de la rue Bécлар (n° 9) à Angers – où

sevit une forte crise du logement –, et en avise le préfet. Le déménagement est fixé pour le 9 octobre 1940. Cependant, les employés sont stoppés par les forces d'occupation qui informent la préfecture de leur refus ; le SIÉML reçoit un courrier précisant que l'immeuble a été réquisitionné par la Standortscommandantur pour y installer les bureaux de la Feldkommandantur, une Kommandantur régionale qui dépend de la Feldkommandantur de Nantes. Par conséquent, le Syndicat doit trouver une solution de repli ; c'est chose faite, le 10 octobre 1940. **Le SIÉML élit domicile dans un immeuble de la rue de Bel Air, au n° 4, face**



En octobre 1940, le SIÉML installe son siège social près de la gare d'Angers, dans le quartier Saint-Laud, au 4 rue de Bel Air.



aux voies de chemin de fer et où s'étaient installés, entre novembre 1939 et juin 1940, des services du gouvernement provisoire de Pologne. **La drôle de guerre transforme la ville d'Angers.**

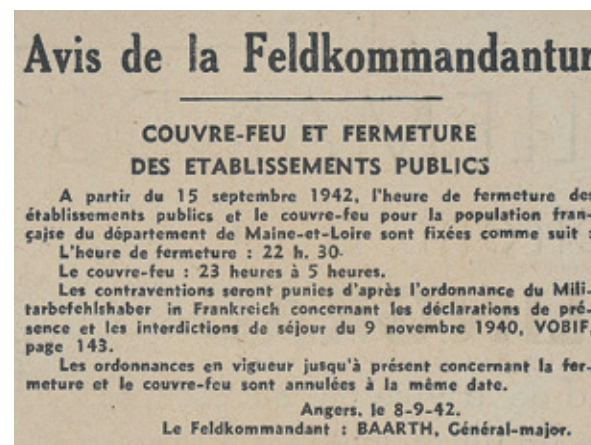
Propriété de la Société Générale des Chemins de Fer Économiques, cet immeuble est proche de la gare d'Angers. Le Syndicat loue le premier étage et s'installe provisoirement, faute d'avoir pu trouver des locaux plus grands.

Angers, une ville administrative pendant la guerre

En 1940, la population d'Angers s'élève à environ 90 000 habitants. Un grand nombre de familles vit dans des logements indécents. Si la politique foncière de l'entre-deux-guerres en est la principale raison, l'arrivée de nombreux réfugiés depuis le début du conflit et l'installation pendant la « drôle de guerre » d'administrations de l'État aggravent très fortement la pénurie de logements. Elle ne s'améliore pas avec l'arrivée des troupes d'occupation.

Il y restera jusqu'en 1957. Il en déménagera quelques semaines à l'été 1944, à la suite des bombardements des Alliés, pour emménager au domicile du directeur général, 72 rue Pascal. **Dans cet espace plus grand et fonctionnel, le personnel du SIÉML évolue progressivement : de 5 agents en 1938, l'effectif passera à 7 en 1947, puis 8 en 1952 et 12 en 1955...**

Pendant la période d'occupation allemande, l'électricité, à l'image de l'économie française, est gérée sous le signe de la répartition/pénurie et du dirigisme d'État. Les Allemands réquisitionnent tout ce qui permet de faire tourner l'économie. En Maine-et-Loire, ils prélèvent 90 tonnes de cuivre tréfilé, lequel est désormais interdit dans la construction des lignes aériennes. Ils s'approprient également les transformateurs, conducteurs et disjoncteurs.



Le Syndicat est non seulement contraint de recourir à l'aluminium, mais il doit aussi revoir les projets et les piquetages. **Les travaux avancent très lentement en 1941 et 1942. Les concessionnaires ne peuvent plus brancher les nouveaux abonnés ;** ils manquent de matières premières (ciment, acier, fils isolés) et ne disposent plus de compteurs électriques ni d'interrupteurs. Les moyens de transport pour se déplacer sur les chantiers sont inexistants.

La pénurie de ciment s'aggravant, on revient à la production de poteaux en bois. Fin 1941, de très nombreux branchements de particuliers sont en attente. Les concessionnaires font appel aux électriciens locaux. **Malgré cette paralysie, le nombre d'abonnés entre 1939 et 1943 passe de 42 000 à 60 000 tandis que la consommation en kWh connaît un boom extraordinaire de 6,4 millions de kWh à 12,8 millions de kWh, soit un doublement !** Cela s'explique simplement par le fait que toute une population des bourgs – déjà électrifiés – bascule dans l'électricité : éclairage et appareils ménagers de cuisine pour les particuliers et force motrice pour les industries, notamment agricoles.

Pour achever les réseaux des 40 dernières communes, le Syndicat se met à la recherche de 60 tonnes d'Almélec, un alliage à base d'aluminium mélangé avec du magnésium (0,6 à 0,8 %) et du silicium (0,6 à 0,8 %), qui sert à fabriquer des lignes électriques aériennes. Il a besoin aussi de 3 500 poteaux de bois, 180 tonnes de ciment et 100 tonnes d'acier. Il se voit attribuer en bons matières, environ la moitié de ses besoins. **Le Syndicat et les sociétés privées mettent tout en œuvre pour armer les lignes afin que les agriculteurs puissent faire, dans les meilleures conditions, en 1941 et 1942, le battage électrique. Des postes de transformation mobiles sont utilisés.** Pendant les mois d'hiver, les consommations doivent être réduites drastiquement, parfois de plus de 40 %.



Au fur et à mesure des événements, l'ensemble des travaux du SIÉML est mis en sommeil. Tous les chantiers d'électrification rurale sont suspendus à partir de 1943 comme presque partout en France.

Les seuls travaux réalisés avec des matières premières autorisées par l'administration sont ceux destinés à alimenter les industries agricoles (laiteries, beurreries, fromageries, cidreries, minoteries, installations viticoles) et les travaux de réseaux en vue des battages électriques de céréales ou de pompage de l'eau pour l'irrigation. **Le quorum exigé n'étant pas atteint, plusieurs assemblées générales du SIÉML ne peuvent se tenir durant le conflit.**

En attente d'un retour à la normale, le SIÉML décide de confier aux entreprises privées un ensemble d'études préparatoires à la réalisation des programmes et des besoins futurs des usagers. Le Syndicat passe des marchés, notamment avec la CGEE et la Société d'entreprises électriques de l'Ouest (SEEO).

Le Syndicat contrôle ces études menées en 230-400 volts. Ce nouveau voltage permet d'allonger les lignes basse tension et d'augmenter la puissance fournie aux abonnés. Ces études seront poursuivies après 1945 mais nécessiteront des adaptations importantes en raison de l'évolution des techniques électriques.

De très rares contrats de travaux d'extensions sont passés pour des lignes basse tension sur poteaux bois. Les entreprises privées sont payées parfois directement par les particuliers, en « monnaie-mâchoires ». C'est-à-dire que des produits manufacturés sont échangés contre des produits alimentaires, ce qui est courant dans les campagnes françaises pendant la guerre. On appelle ce principe la « monnaie-mâchoires », par analogie avec les bons de « monnaie-matières », attribués par l'administration aux industriels et artisans.

Face à la pénurie électrique et de l'énergie en général dans les campagnes pendant la guerre, le SIÉML et les compagnies privées du département mettent en place des postes de transformation mobiles pour le battage électrique et les vendanges.

Un arrêté ministériel du 15 janvier 1943 interdit la desserte de tout nouvel abonné à l'électricité ainsi que toutes mesures destinées à augmenter la puissance mise à la disposition des anciens abonnés. Quelques dérogations sont consenties pour le raccordement de nouvelles installations d'éclairage comportant au plus... trois lampes !

Les 28 et 29 mai 1944, la RAF bombarde le quartier de la gare d'Angers-Saint-Laud, faisant 243 morts et de nombreux blessés et détruisant 800 habitations.

À partir du second semestre 1943, les bombardements et les sabotages provoquent des destructions d'ouvrages, occasionnant des coupures de courant de plus en plus préjudiciables. En novembre 1943, la grande région de l'Ouest est coupée des centres de production électrique du Massif central pendant plusieurs jours. La distribution souffre considérablement de cet état de guerre : il en résulte des décrochages nombreux, qui entraînent des interruptions de courant très fréquentes. Pour réduire les incidents, l'administration a recours au délestage et supprime la fourniture de courant à heures fixes aux industries. Elle coupe même l'électricité, certains jours, aux usines. Aucune assemblée générale du SIÉML ne se tient entre le 18 décembre 1943 et le 16 décembre 1944. La consommation électrique en kWh baisse de près de 15 % en 1944, une première historique depuis l'utilisation de cette énergie dans le département.

Entre-temps, l'Anjou a été libéré des forces d'occupation. Le premier bombardement important des Alliés – la RAF – a lieu dans la nuit du 28 au 29 mai 1944. Il touche en particulier le quartier de la gare d'Angers-Saint-Laud où se situe le siège du Syndicat, laissant 243 morts, de nombreux blessés et 800 habitations détruites. Angers est libéré le 10 août 1944 par le 3^e bataillon de la 5^e division d'infanterie américaine. Michel Debré est nommé commissaire de la République à Angers.

L'assemblée générale du SIÉML du 16 décembre 1944 se tient dans la salle de conférence de la Maison du prisonnier, en présence du nouveau préfet, Michel Fournier-Cormery (1910-1965) – un proche de Michel Debré –,



alors que la guerre se poursuit et que la réouverture des chantiers d'électrification n'est pas envisagée à bref délai. En effet, la reprise de l'activité sera progressive et tributaire des matériaux nécessaires à la mise en œuvre des travaux d'électrification rurale.

Le territoire est ravagé et la pénurie est plus critique après la Libération que pendant l'Occupation. Il reste toujours une quarantaine de communes à desservir. Les réseaux électriques ont énormément souffert d'un mauvais entretien pendant le conflit, des actions de sabotage de la Résistance – malgré les mesures importantes de surveillance par les Allemands des installations électriques (usines, pylônes HT et postes de transformation) – et des combats de la Libération. **En Maine-et-Loire, les dégâts sont évalués à plus de 100 millions de francs. L'une des lignes les plus touchées est celle qui relie Angers à Avrillé.**

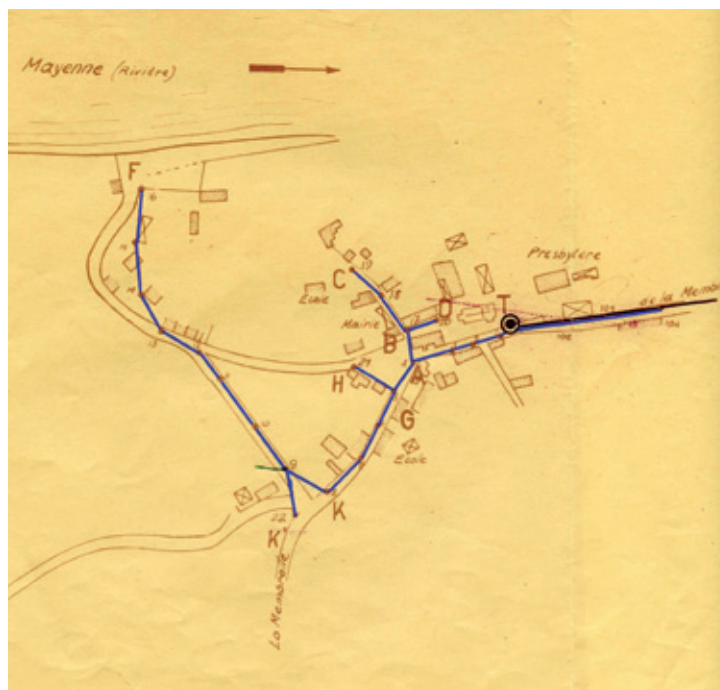
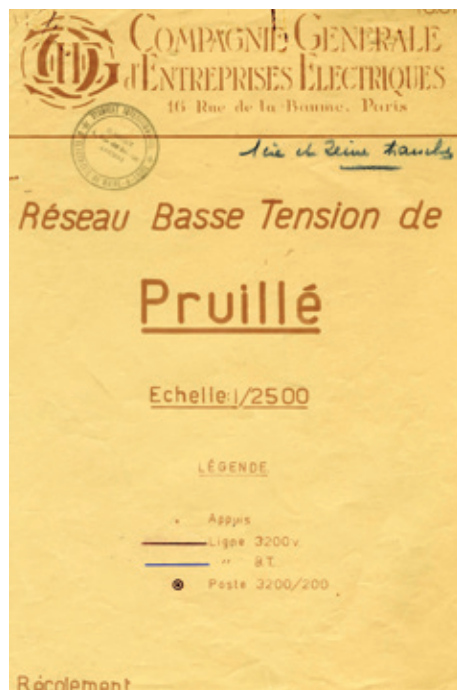
Cependant les principales destructions touchent les grands postes de transformation de Distré et de Cholet ainsi que les réseaux des grandes villes : Angers, Saumur, Segré et Les Ponts-de-Cé. L'ouvrage de Distré a été totalement détruit ; sa reconstruction est estimée à 60 millions de francs. Le président du SIÉML remonte le moral des membres du Comité en rappelant à l'assemblée générale de décembre 1944 que la situation n'est pas si catastrophique, et que le Syndicat

est prêt à relever le défi technique et économique. Il insiste sur le fait que l'électricité est devenue une énergie de base. Avant la guerre, de nombreux ruraux s'étaient désintéressés de l'électrification en considérant que la lampe à pétrole avait fait ses preuves dans le passé et était moins onéreuse que l'ampoule électrique. **Mais à la faveur des événements de la guerre, marqués par une forte pénurie de carburant, beaucoup ont compris que l'électricité coûtait bien moins cher et était plus pratique. La guerre a vu le nombre d'abonnés à l'électricité grimper de 50 % !**

Cette évolution va se confirmer et se renforcer après la Libération. Autre fait à prendre en compte, le retour des nombreux prisonniers français qui ont œuvré dans les fermes d'outre-Rhin ; ils ont pu apprécier l'ampleur du développement de cette énergie dans la société allemande. Le nombre d'abonnés ne va cesser de se développer à partir de 1945 avec des consommations en kWh en croissance

rapide. **La société française, notamment rurale, bascule dans l'électricité, et la guerre a été le détonateur du changement !**

Ces éléments économiques et sociaux-culturels vont changer la dynamique pour la période de reconstruction de la France : l'électricité est devenue l'énergie prioritaire et indispensable à la modernisation du pays. Dans ce cadre nouveau, les syndicats de communes, les entreprises électriques et un tout nouveau venu, EDF, vont être les principaux acteurs des « trente glorieuses ». L'électricité doit être un exemple de réussite. Et, pour de nombreux décideurs politiques issus de la Résistance, seule une entreprise nationale peut répondre à ce formidable et immense défi économique.



Pendant l'Occupation, les compagnies privées comme la CGEE ou la Société d'entreprises électriques de l'Ouest ont poursuivi les études préparatoires à l'électrification des écarts, comme, ici, à Pruillé.

Électricité

13 août 1926

Loi sur la taxe locale d'électricité

1934

Création de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

1936-1945

L'État devient un acteur incontournable de l'électrification du pays

1939-1945

Augmentation de 50 % du nombre d'abonnés à l'électricité en Maine-et-Loire

1936

Création du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE)

1937

Inauguration à Distré, au sud de Saumur, du plus important poste de transformation de France

1925

24 octobre 1925

Création du Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire (SIÉML)

1934

- Après dix ans d'essor, le SIÉML entre en stagnation
- Paul Laurenceau, nouveau président

1935

10 octobre 1940

Le SIÉML installe son siège social au 4 rue de Bel-Air à Angers

1945

1942-1944

Le Syndicat, sans activité, prépare l'avenir en faisant réaliser des études techniques par les sociétés concessionnaires

1925-1934

Edmond Boyer (1882-1951) préside le Syndicat

1^{er} janvier 1932

243 communes ont adhéré au Syndicat, soit les 2/3 des communes du département

30 janvier 1939

315 communes ont adhéré au Syndicat, soit 83 % des communes du département

SIÉML

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

Emprunt de 1 270 000 francs, 5 %, remboursable en 15 ans, garanti par des centimes communaux et autorisé par délibération du Bureau du Syndicat du 10 mai 1955 approuvée le 20 mai 1955, pour l'établissement de réseaux de distribution d'énergie électrique

127 obligations numérotées de 161 001 à 161 127

OBLIGATION DE 10 000 FRANCS AU PORTEUR

remboursable en 15 ans à partir du 1^{er} juillet 1956 au moyen de tirages annuels ou par voie de rachat direct

Intérêt annuel : cinq cents francs

Payable au 1^{er} juillet de chaque année

Obligation N°

Angers, le 1^{er} juin 1955

LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT,

LE RECEVEUR DU SYNDICAT,

OBLIGATION

N°

15 Coupon de 500 francs

échéant le 1^{er} juillet 1970

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

EMPRUNT DE 1 270 000 FRANCS

OBLIGATION

N°

14 Coupon de 500 francs

échéant le 1^{er} juillet 1969

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

EMPRUNT DE 1 270 000 FRANCS

OBLIGATION

N°

13 Coupon de 500 francs

échéant le 1^{er} juillet 1968

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

EMPRUNT DE 1 270 000 FRANCS

OBLIGATION

N°

12 Coupon de 500 francs

échéant le 1^{er} juillet 1967

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

EMPRUNT DE 1 270 000 FRANCS

OBLIGATION

N°

11 Coupon de 500 francs

échéant le 1^{er} juillet 1966

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

EMPRUNT DE 1 270 000 FRANCS

OBLIGATION

N°

10 Coupon de 500 francs

échéant le 1^{er} juillet 1965

Un Syndicat gestionnaire du bien public

Les « trente glorieuses de l'électricité » (1946-1976)

Entre 1920 et 1935, la production nationale d'électricité est passée de 5 à plus de 17 milliards de kWh pour atteindre 22 milliards de kWh en 1939. En 1944, la production n'est plus que de 16 milliards de kWh et de 18 milliards de kWh en 1945, soit à un niveau du même ordre que dix ans plus tôt. Nécessité faisant loi, la nationalisation de l'électricité apparaît la réponse adaptée à la nouvelle mobilisation et à la modernisation qui s'imposent pour équiper la France et relancer la houille blanche.

Dans cette nouvelle donne économique, sociale et technique, où une entreprise nationale va détenir un monopole, quel rôle doit tenir un syndicat d'électricité départemental tel que le SIÉML ? Sa mission ne va pas changer : électrifier les fermes les plus isolées, comme à sa création !

Une reprise difficile dans un contexte de pénurie

En 1946, 312 communes (315 en 1939) sont affiliées au SIÉML, soit près du double du nombre de 1925. La mission d'électrification est loin d'être achevée. **Le rapport du président Laurenceau à l'assemblée générale du 21 décembre 1946 rappelle que le Syndicat doit encore construire 6000 kilomètres de lignes dans le Maine-et-Loire.** C'est un vaste programme alors même que le SIÉML vient de se faire attribuer (fin 1946) les matériaux pour l'établissement d'une dizaine de kilomètres de lignes. Cette dotation semble dérisoire mais elle marque la reprise de l'activité, après sept ans de stagnation.

Les derniers travaux remontent à 1942 et concernaient les antennes de battage et l'alimentation de coopératives d'industries agricoles.

Les hivers 1946 et 1947 sont difficiles pour le réseau de Maine-et-Loire avec de nombreux délestages et coupures d'électricité. Tandis que l'alimentation des usines électriques en charbon s'améliore au fur et à mesure de la reprise économique, les usines au fil de l'eau produisent au maximum mais leur exploitation est faible en comparaison des usines à charbon. Le réseau arrive à fournir le département en électricité pour l'unique raison que la consommation domestique est moins importante que celle de l'industrie.

Entre 1925 et les années 1930, pour financer l'électrification rurale et son développement, le SIÉML a lancé plusieurs emprunts obligataires. De 1947 à 1960, le Syndicat poursuit cette politique de financement.

Une obligation est une valeur mobilière constituant un titre de créances, c'est-à-dire une dette, remboursable à une date et pour un montant fixés à l'avance, et qui rapporte un intérêt.

Un emprunt obligataire est émis par une personne morale (État, collectivité publique, organisme public, entreprise publique ou privée...), laquelle reçoit en prêt une certaine somme d'argent de la part des souscripteurs des titres.

Des entreprises comme la CGEE et la Société d'entreprises électriques de l'Ouest sont prêtes à relancer les chantiers de poteaux béton dans le département. En juin 1947, ces deux sociétés remportent la première adjudication d'un marché public lancé après guerre par le SIÉML. Les dotations en matériaux et le financement restent les clefs de voûte de la reprise des travaux. En raison des bonnes relations des ingénieurs du Génie rural avec leur ministère de tutelle, le SIÉML reçoit en 1947 une subvention du ministère de l'Agriculture de 6,4 millions de francs. De plus, il obtient un prêt de la Caisse nationale de Crédit agricole de 7,3 millions de francs. Enfin, le Syndicat décide d'émettre, auprès d'établissements spécialisés, des obligations de 5 000 francs à souscrire par les bénéficiaires des ouvrages prévus. De 1947 à 1960, le Syndicat va émettre une quarantaine d'emprunts, de montants compris entre 50 000 francs et plusieurs millions de francs (anciens).

La relance de l'électrification de l'Anjou ne se fera que dans les années 1950, mais de manière beaucoup plus rapide que dans les autres départements. La raison en est simple : pendant la guerre, nulle part ailleurs les études et les travaux préparatoires n'ont été poussés aussi loin. **Ils représentent une base de départ très précieuse sur laquelle le Syndicat va s'appuyer pour les premiers programmes et qui commandera toutes les constructions futures.**

Tout est prêt pour le redémarrage de l'activité. Le financement des nouvelles tranches est presque réglé ; la prospection, le relevé des plans, l'établissement des projets, le calcul des réseaux et leur galonnage ont été préparés soigneusement par les ingénieurs et techniciens. **Et surtout, les équipes sont motivées pour relever les défis, notamment celui d'achever au plus vite l'électrification des écarts.** Toutefois, les cartes économiques ont été redistribuées : un nouveau venu vient de faire son entrée dans l'arène de l'énergie : Électricité de France (EDF), créée en avril 1946, par les pouvoirs publics.

EDF, entreprise nationale, nouveau concessionnaire unique du réseau électrique

En 1945-1946, les secteurs considérés comme stratégiques pour le redressement de l'économie française sont nationalisés : charbonnage, banque, assurance, gaz et électricité notamment. D'autre part, des entreprises privées accusées de collaboration sont nationalisées comme Renault et Berliet. Cette politique, issue du programme du **Conseil national de la Résistance (CNR)**, est adoptée à l'unanimité le 15 mars 1944. Elle réorganise en profondeur l'économie française et prépare à la modernisation du pays.

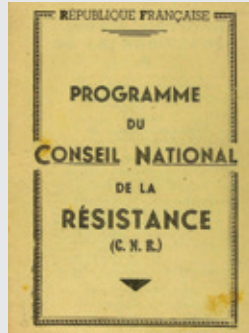
Tous les concessionnaires d'électricité et de gaz, à quelques exceptions près, sont regroupés au sein d'un nouvel établissement public, EDF-GDF, à qui revient le monopole du marché. Dans le cadre de l'énergie, l'État a compris l'ampleur de la tâche à accomplir et s'est vite convaincu des limites des collectivités publiques et des entreprises électriques pour relancer le chantier national de l'électrification



L'adjudication est l'attribution par l'administration d'un marché public à l'entrepreneur ou au fournisseur qui, au terme d'une procédure publique de mise en concurrence, propose l'offre la plus intéressante.

Un chantier de moulage de poteaux en béton préfabriqués. À la Libération, la situation générale est très difficile, tous les matériaux manquent : cuivre pour les câbles, matériels pour les transformateurs, béton pour les poteaux notamment.

Le programme du CNR, rénovation sociale et économique de la France



Ce programme, qui résulte d'un long cheminement dans les structures et les mentalités, doit reconstituer l'appareil productif français. Il inspire les grandes réformes de la Libération : nationalisation des principaux moyens de production, planification, comités d'entreprise, statut du fermage

et du métayage, Sécurité sociale, etc.

Les principales réformes sont les suivantes :

- réforme de la fonction publique ; création de l'École nationale d'administration – ÉNA – (juin 1945) ;
- premières ordonnances sur la Sécurité sociale (octobre 1945) ;

- nationalisation de la Banque de France et des grandes banques de crédit (décembre 1945) ;
- nationalisation du gaz et de l'électricité et des grandes compagnies d'assurances (avril 1946) ;
- loi sur les comités d'entreprises ; création des Charbonnages de France et nationalisation de toutes les houillères (mai 1946) ;
- loi sur les prestations familiales (août 1946) ;
- loi sur les assurances vieillesse (septembre 1946) ;
- statut de la fonction publique (octobre 1946).

Le premier Plan de modernisation et d'équipement (1946-1952) de Jean Monnet s'inscrit dans cet esprit du CNR soucieux de planifier l'économie française sans trop porter atteinte à l'initiative privée. Les trois Plans suivants (1954-1965) joueront un rôle fondamental dans l'essor de l'électricité.

Les rapports du SIÉML, autorité concédante, avec EDF-GDF, concessionnaire, sont les mêmes qu'entre un propriétaire et son locataire. Un cahier des charges de concession est établi suivant un modèle national, lequel fixe les droits et obligations des parties prenantes.

rurale. Après une première incursion dans le transport juste avant et pendant la guerre, l'État met presque totalement la main sur le secteur électrique.

Le modèle économique, mis en place par les grandes lois de 1906 et 1919, évolue avec la loi de nationalisation de l'électricité du 8 avril 1946. La gestion de la distribution, qui était assurée précédemment par les sociétés concessionnaires, est confiée à Électricité de France (EDF), concessionnaire unique pour quasiment toute la France. L'entreprise publique se substitue aux anciennes sociétés concessionnaires qui ont fait la pluie et le beau temps de l'électrification des campagnes. **Dans ce cadre rénové, les communes conservent le pouvoir concédant et une partie importante de la maîtrise d'ouvrage des investissements sur leurs réseaux de distribution.**

La création d'EDF inscrit directement le champ de l'industrie électrique au cœur de la régulation publique. L'État devient la tutelle d'EDF (monopole technique et



La nationalisation de 1946 et la création d'EDF : naissance d'un poids lourd

La loi du 8 avril 1946 nationalise les 600 entreprises gazières et 1 400 entreprises électriques (154 de production, 86 de transport et 1 150 de distribution) et leur substitue, dans leurs droits et obligations, « Électricité de France (EDF), Service national ». Cet établissement public à caractère industriel et commercial est le concessionnaire unique et obligé des communes pour la distribution, et de l'État pour le transport.

économique incarnant l'intérêt général) avec cette ambiguïté que l'on ne va pas abroger pour autant le régime de la concession locale qui vient de la loi de 1906. **Ce fait important va offrir aux collectivités locales le pouvoir de peser sur les grands choix faits par l'État et EDF.** Par exemple, EDF peut être tentée de privilégier certaines zones jugées plus rentables et ne pas investir dans les zones rurales. **Les syndicats de communes bien présents vont rester vigilants pour garantir le développement du territoire et son aménagement.**

Leurs responsables s'appuient sur l'ensemble des réseaux politiques et économiques : élus locaux et nationaux, FNCCR et Association des maires de France (AMF) notamment. Ces acteurs sont très attentifs aux questions de l'électrification. **Et c'est ainsi que, peu à peu, les élus vont se présenter comme les vrais défenseurs de leur territoire et de la péréquation, dans la foulée de l'impulsion des pères fondateurs du système des années 1920.** Il faudra un peu de temps à EDF pour prendre ses marques dans l'économie de la reconstruction. Puis, le monopole public va rationaliser en quelques années le secteur électrique qui en avait fortement besoin.

Au service du local, à l'écoute du national

Les droits des communes et des syndicats sont maintenus. Les collectivités locales restent propriétaires des réseaux qui leur appartiennent. Les cahiers des charges en vigueur sont revus et adaptés à la nouvelle situation du secteur en 1956 et 1960 (convention et avenant), mais ils ne seront pas vraiment appliqués (voir 4^e partie). L'activité du Syndicat concerne les travaux de premier établissement et de renforcement des ouvrages de distribution publique alors que EDF s'occupe de l'exploitation permanente de ces ouvrages. Le Syndicat reçoit des droits nouveaux comme de donner son avis sur la nomination du directeur du service de distribution départemental d'EDF (centre d'Angers).

La naissance d'EDF a toutefois profondément transformé le paysage électrique en imposant un concessionnaire unique. Si le Syndicat n'est plus en mesure de jouer sur le levier d'une éventuelle mise en concurrence, il peut en revanche toujours compter sur des relais départementaux – le conseil général – et nationaux – comme la FNCCR – pour faire fructifier les avantages, en particulier financiers, obtenus avant-guerre. **La FNCCR constitue l'organisme fédérateur de cette évolution. Ce défenseur acharné des collectivités locales réunit aussi bien les ingénieurs qui dirigent les syndicats que des élus locaux ou nationaux.**

Il faut rappeler que le SIÉML est un cas particulier et, à vrai dire, unique en France, si l'on excepte la Vienne qui a constitué une régie. En effet, dans la plupart des départements – comme par exemple la Mayenne, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine et l'Indre-et-Loire –, ont été créés des petits syndicats intercommunaux, sans organisation spéciale ni bureau d'études autonome. Si dans ces départements et bien d'autres existent des associations de 2^e degré, en Anjou, le Syndicat est un groupement de 1^{er} degré. Exemple à suivre, son modèle est étudié par de nombreux élus venant de toute la France en visite à Angers.

En 1947-1948, le conseil général pousse à la création d'une superstructure réunissant le Syndicat et 31 communes et villes encore indépendantes comme Baugé, Segré et Cholet qui n'ont pas encore terminé d'électrifier leurs écarts. La stratégie du SIÉML, appuyé par le conseil général, est claire : poursuivre l'essor en regroupant le maximum de communes rurales et urbaines pour peser face à EDF. Une formule spéciale d'adhésion est proposée aux villes d'Angers et de Saumur.

Ce « supergroupement » n'aura pas de suite : l'élargissement du Syndicat va se faire dans la longue durée. Pour de nombreux élus, cette grande réforme est prématurée et le mariage des communes rurales et urbaines hâtif.

Journal des Finances

BIEN DOMAINE

ABONNEMENTS : Un an 300 fr., 6 mois 160 fr., 3 mois 80 fr., Compte Chèques Postaux : PARIS 731-67

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : 221, rue Réaumur - PARIS (2^e) R. C. Seine 12.579

Tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 5 francs en timbres-poste et de la dernière bande du journal ; il doit nous parvenir au plus tard le mardi de chaque semaine.

TELEPHONE : LOUVRE 62-78

Directeur - Rédacteur en Chef : Ernest VINCENT — Secrétaire Général de la Rédaction : P.-A. VÉRAN

SOMMAIRE

Nationalisation des entreprises, par Gaston Jéze, 10 et 11. — La politique, par X... — L'impôt des ventes. — L'impôt illégal. — Antagonisme fiscal. — L'impôt de solidarité. — Mesures fiscales. — L'impôt sur les valeurs étrangères. — La loi de finances. — Finances du budget. — La politique des salaires et des prix en Indo-Chine. — Tables de provisions. — Les comptes par chèques ne sont plus obligatoires (à partir de 30.000 francs). — Espérance de vie. — Obligation des stocks et du Port de Sète. — En Indochine. — 194 va-t-elle être un an de Verres pleins du Nord de la France (avec de Bonami). — 1. Protocoles. — Semaine du Marché. — Les de la Semaine : Société Générale. — Banque d'Orléans. — Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie. — C.R.F.P. — Intermex de Mexique. — Société Française d'Électricité et de Chauffage par le Gaz. — Schneider. — Fives-Lille. — Saut-du-Lain. — Automobiles Europe. — Biscuits Gallet. — Lait et Wolfram de Ténkin. — Minérale de la Société B. — Dreyfus. — Charbonnages de Tonkin. — Yagras d'Anady. — Fourniers-Ferris. — Évaluation. — Vieilles Laites de Genève. — Les de Capitaliste. — Les de M. Laval. — M. de Paris. — Fourniers-Ferris. — Constitution d'Énergie électrique. — Les de l'Industrie. — Société Générale (fin de 31 août 1945). — Banque d'Orléans. — Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie. — Résultats. — Les de l'Industrie d'Orléans (2^e liste).

La nationalisation des entreprises

par Gaston JÉZE

Dans tous les pays d'Europe, on parle beaucoup de la nationalisation de certaines entreprises. Cette mesure suscite pour but de mettre fin à la toute-puissance des trusts et à remettre à l'état ces entreprises.

Que signifie, au juste, la nationalisation? Pour y voir clair, il importe de bien définir les trois termes essentiels : nationalisation, trust et État. Dans le langage des politiciens et du grand public, ces expressions n'ont pas de sens précis et, dès lors, le problème est peu de s'en préoccuper.

Commençons par la nationalisation des entreprises.

La nationalisation, lorsqu'elle s'applique à une catégorie d'entreprises et non pas une entreprise particulière appartenant à un individu ou à une Société, aboutit à la création d'un service public au monopole de droit.

Nationaliser veut dire organiser un certain ensemble de prestations en vue de l'intérêt général.

Cela ne veut pas dire substituer l'État à l'initiative privée pour l'application des directives que donne l'État.

Ainsi, en France, la nationalisation de certaines catégories d'entreprises est pleinement justifiée. Toutes les fois que la prestation de certaines marchandises ou de certains services confiés à la collectivité doit être assurée de manière continue, régulière, sans décompens, la création d'un service public est indispensable à la tranquillité publique, à la sécurité nationale, à la prospérité économique, politique du pays. Il ne peut pas être question de laisser à la libre disposition de certains entrepreneurs privés le soin de fournir ces prestations dans les conditions qu'il leur plaît. Il est d'ailleurs public que la prestation soit fournie à tout indifféremment, également, au meilleur marché possible, de bonne qualité, avec sécurité et avec régularité. Tel est le cas des transports en commun ; chemins de fer, tramways, autobus, aviation, etc. Les itinéraires, les horaires, les tarifs, la sécurité, etc., doivent être fixés et contrôlés par l'État ou le public, suivant les besoins de la collectivité ; l'appréciation de ce qui est nécessaire doit être réservée exclusivement et entièrement à cette autorité.

On dira le même chose de la distribution du gaz, de l'eau, de l'électricité, du transport et de la distribution des correspondances, des communications télégraphiques et téléphoniques, etc. C'est ce qui se passe dans la plupart des pays d'Europe. En France, il en est ainsi depuis très longtemps, la nationalisation n'est que le résultat existant actuellement dans un très grand nombre d'entreprises industrielles et commerciales.

Il y en a même plus qu'on ne croit. Par exemple, le service de la monnaie nationale est, depuis très longtemps, un service public. La Banque de France est reconnue au fon-

Certains croient que la Banque de France n'est pas autre chose qu'une banque privilégiée. Il n'en est rien. En ce qui concerne le service public de la monnaie, elle a une situation toute différente. Pour s'en convaincre, il suffit de faire deux constatations : l'une pour les billets de banque, l'autre pour le stock métallique or et argent.

Les billets de la Banque de France ne sont pas des créances contre la Banque. Ils sont de la monnaie légale. La Banque n'est pas débitrice personnelle des porteurs de billets. Le régime juridique des billets de banque n'est pas du tout celui des lettres de change, des billets à ordre ou des chèques. C'est l'État ou le public, et elle seule, qui organise la création de la monnaie légale, métallique ou de papier, la circulation, les questions juridiques qui y sont attachées. Nul n'est tenu d'accepter en paiement une lettre de change, un billet à ordre, un chèque. Au contraire, sur le territoire français, chacun, quelle que soit sa nationalité, a l'obligation juridique de recevoir en paiement d'une dette les billets de la Banque de France, dans les conditions fixes, non par la Banque, mais par ses pouvoirs publics compétents. La Banque se borne à exécuter — et elle en a l'obligation — les règles juridiques ainsi édictées. Elle n'a aucun pouvoir de décision ; elle peut simplement conseiller, donner des avis, présenter des suggestions. La décision ne lui appartient pas.

De même, les mêmes précautions (or et argent) données par la Banque de France ne sont pas sa propriété ; les actionnaires n'ont absolument aucun droit sur ces métaux. Ils constituent le matériel national du service public monétaire. Ils ont la propriété de la Nation. La Banque en a simplement la garde, le contrôle du titre, la gestion conformément aux prescriptions des pouvoirs publics.

Ces deux constatations démontrent clairement que la Banque de France est à la tête d'une entreprise nationale, d'un service public, qu'elle doit donc fonctionner strictement dans les conditions exclusivement fixées par l'État ou le public.

Aucune objection légitime ne peut être dirigée contre le principe de la nationalisation de certaines catégories d'entreprises ou services publics, toutes les fois qu'il s'agit pour objet la prestation au public de services ou de marchandises essentielles, de manière continue, régulière, sans décompens. Ces qualités nécessaires de la prestation constituent l'essence même du service public. L'appréciation de ce qui est nécessaire est l'attribut inhérent, inséparable, de l'autorité publique. L'intérêt général passe avant l'intérêt particulier. Il n'y a pas à faire de discussion. Le droit public français est très fermement établi. Il a été maintes fois proclamé par la jurisprudence des Cours de Cassation et de la Cour de la transformation en service public est du domaine exclusif de la plus haute autorité


PLAN DE LA BANQUE DE FRANCE

ACTIF	4 000 000 000	10 000 000 000
Trésor	1 000 000 000	1 000 000 000
État	1 000 000 000	1 000 000 000
Autres	2 000 000 000	2 000 000 000
PASSIF	4 000 000 000	10 000 000 000
Capital	1 000 000 000	1 000 000 000
Reserves	1 000 000 000	1 000 000 000
Provisions	2 000 000 000	2 000 000 000

Le tableau du bilan de la Banque de France à la date du 31 octobre au soir

CONCESSION
PAR
LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE
D'UNE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
A
L'ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
SERVICE NATIONAL

CONVENTION DE CONCESSION PROVISOIRE
ET
CAHIER DES CHARGES



FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES
ASSOCIATION NATIONALE DES SYNDICATS DE COMMUNES

FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES
ÉLECTRICITÉ, GAZ ET AUTRES SERVICES PUBLICS
ASSOCIATION NATIONALE DES SYNDICATS DE COMMUNES

Association des représentants de ces collectivités sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

PARIS, LE 11 septembre 1953
1, Rue de Valenciennes (7^e) — TEL. : LITRÉ 63-71

Monsieur le Président
du Syndicat d'Électricité
de Maine et Loire
4, rue du Bel Air
ANGERS (M & L)

NOTE D'INFORMATION

ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMMES - ENQUÊTE SUR LA POPULATION DESERVIE

- Les nationalisations d'entreprises industrielles (charbon, gaz et électricité notamment) et de grandes banques de 1945 et 1946 touchent les secteurs clés de l'économie française et changent la donne générale. L'État devient omniprésent dans la reconstruction puis la modernisation du pays.
- L'électrification rurale du département de Maine-et-Loire reprend progressivement à partir de 1948 avec un nouveau concessionnaire pour toute la France : Électricité de France (EDF).
- Malgré le transfert à l'État de la propriété des entreprises privées concessionnaires des services publics d'électricité et de gaz, les collectivités locales conservent le pouvoir concédant et la maîtrise d'ouvrage des investissements sur leurs réseaux de distribution (loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz). La FNCCR a joué un rôle majeur dans cette action.

Certains délégués de communes expliquent qu'il convient d'abord de finir d'électrifier les campagnes avant de penser à disposer d'un tel groupement. **Des délégués demandent instamment au SIÉML de reprendre son bâton de pèlerin et d'achever d'abord la mission qui lui a été confiée : l'électrification des hameaux et écarts.**

La reprise des travaux est beaucoup plus longue que prévue. Si les financements sont votés, les matériaux manquent dramatiquement. Par exemple, la production de poteaux béton, presque nulle en 1947, est de quelques dizaines d'unités en 1948. L'autre grand changement est social : si, avant la guerre, des hameaux et écarts n'ont pas été électrifiés, c'est que leur population n'en avait pas fait la demande ; après-guerre, la plupart des habitants des fermes isolées désire se brancher à l'électricité. Ce redémarrage lent et cette difficulté à répondre à la demande ne sont pas constatés au niveau local seulement : le problème est national.



À la demande de plusieurs délégués, une requête est remise au préfet de Maine-et-Loire, afin de récupérer en Allemagne les 90 tonnes de cuivre que les troupes d'occupation ont prélevé dans le département. Certains proposent de recourir à des installations temporaires. Le directeur Georges Herbert rappelle que les extensions à caractère temporaire établies en matériaux de fortune sont vite défectueuses et trop

dangereuses, et qu'il n'est plus question pour la sécurité publique de poursuivre ces installations. Celles-ci ont été interdites à la Libération. La reprise progressive des chantiers en 1948 va dissiper les controverses.

À nouvelle époque, profil différent

Le 28 février 1948, Paul Laurenceau ne se représente pas à la tête du Syndicat. Les dix ans de sa présidence ont été éreintants pour cet homme intègre et travailleur, qui a conduit un syndicat sans réelle activité depuis 1942. À son honneur, il a préparé l'avenir du Syndicat en lançant, on l'a vu, les travaux préparatoires qui n'ont été poussés nulle part ailleurs aussi loin en matière technique. Il a tracé le sillon dans lequel son successeur va semer la reprise !

Est élu à la présidence le vice-président, Jean de Blois, au profil différent. Vice-président de la chambre d'agriculture et président de la Caisse régionale de Crédit agricole de Maine-et-Loire de 1946 à 1963, ce pionnier du syndicalisme agricole en Maine-et-Loire jouit dans le monde paysan d'un prestige sans pareil, et tout autant au ministère de l'Agriculture. C'est un homme aux réseaux étoffés avec de nombreux appuis en haut lieu. Qui mieux que lui peut apporter ses compétences professionnelles alors que l'électrification des campagnes est relancée !

L'électrification rurale revient en tête des préoccupations des élus départementaux et des agriculteurs, qui, ensemble, en font une priorité économique. Le nouveau préfet, Louis Feyfant, décide d'appuyer ce dossier stratégique. Le jour même de l'élection du nouveau président du SIÉML, le 28 février 1948, la Fédération des syndicats agricoles de Maine-et-Loire se réunit en assemblée générale : le thème de la réunion est l'électrification des campagnes. Il est rappelé, haut et fort, que pour remédier à l'exode rural – certains parlent de désertification des campagnes –,

Les lendemains de la guerre correspondent à une nouvelle vague de création de syndicats départementaux d'électricité : par exemple, Puy-de-Dôme et Cher (1947), Ain et Savoie (1950). C'est la troisième vague après celles du milieu des années 1920 et des années 1936-1938 (moins forte).

Après plus de dix ans de stagnation, élus locaux, ingénieurs du Génie rural et délégués du Syndicat vont retrousser leurs manches pour relancer l'électrification du département à partir de 1948.

Le vicomte Jean de Blois (1888-1967) : représentant du monde rural et promoteur de l'électrification

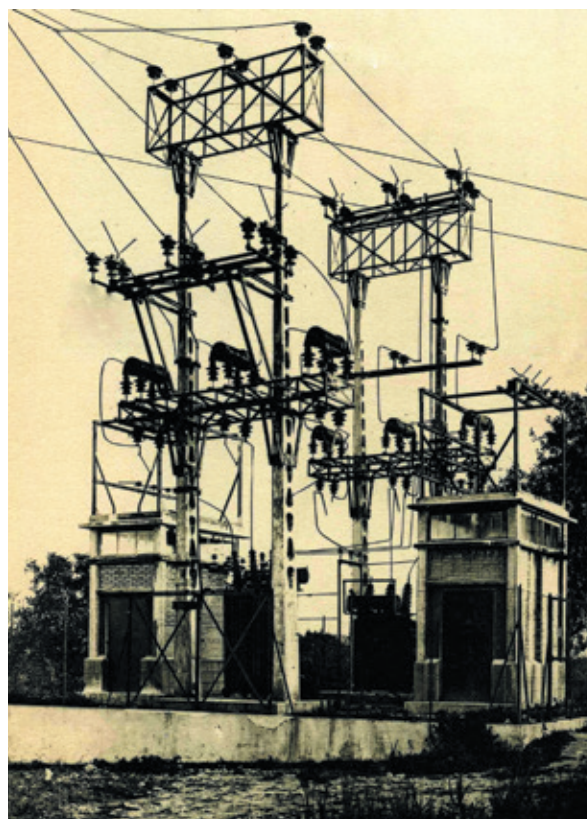


Né le 20 août 1888 à Daumeray, commune dont il est le maire de 1925 à 1935 et de 1953 à 1964, Jean de Blois est également conseiller général du canton de Durtal, de 1937 à 1940 (Union Nationale), puis de 1949 à juin 1961 (DVD). Très proche du monde agricole, ce notable va œuvrer toute sa vie pour l'amélioration et le développement du monde rural. **En tant que président du SIÉML de 1948 à 1960, il contribue par ses actions constantes à la relance des programmes d'électrification du département, notamment ceux des écarts.** Il est, à partir de 1950, directeur des Services agricoles de Maine-et-Loire. Fait commandeur de la Légion d'honneur en 1964, il se démet de tous ses mandats quelques mois plus tard atteint par la maladie. Il décède le 21 décembre 1967 dans son château de la Roche-Jacquelin, à Daumeray.

il convient d'apporter le confort dans les fermes en rénovant l'habitat et de placer l'électricité au premier rang des améliorations souhaitables.

L'année 1948 correspond sur le terrain au redémarrage des programmes d'électrification rurale. Les cinq premiers kilomètres de lignes sont construits mais il en reste encore quelques milliers à édifier. Aussi bien le SIÉML que les entreprises, tous sont soumis au contingentement sévère de matériaux : acier, ciment, aluminium, cuivre, isolateurs, transformateurs et conducteurs notamment. Le Syndicat se renforce en agents. Par exemple, un jeune adjoint technique, natif d'Angers en 1928, a été embauché fin 1945, Raymond Jouanneau. Il fera toute sa carrière au Syndicat et terminera directeur général, de 1985 à 1992.

Au fur et à mesure de la reprise économique qui marque progressivement la fin des pénuries de matériaux, le Syndicat renoue avec la croissance. Soixante kilomètres de lignes sont réalisés en 1948 puis 72 en 1949, on exécute notamment les programmes classés sur des listes d'urgence. L'investissement nécessaire à ces travaux est de 75 millions de francs.



Un transformateur de 45 000 volts.
Les années 1950 correspondent au développement de l'électrification rurale, notamment des écarts.

La Caisse nationale du Crédit agricole consent un prêt de 35 millions de francs et le Syndicat complète en recourant aux emprunts et en émettant des obligations au taux de 4 à 5 %. En parallèle, le FACÉ, géré par EDF, joue de nouveau parfaitement son rôle de fonds péréquateur : ses subventions seront d'autant plus élevées que les collectivités auront recueilli davantage de capitaux sur place (décret-loi du 14 octobre 1947), exerçant ainsi un effet levier important.

Après dix ans d'interruption, le SIÉML a repris son activité comme à ses débuts, ce qui inaugure une belle période de prospérité. En 1950, il lance la construction de 450 kilomètres de lignes pour un montant de travaux de 342 millions de francs. En 1949, la Caisse nationale de Crédit agricole lui accorde un prêt de 228 millions de francs au taux d'intérêt de... 1,9 %. C'est une très bonne affaire puisqu'entre 1949 et 1958 l'inflation progressera en moyenne annuelle de 7,3 % en francs constants (après un taux moyen de 52 % entre 1945 et 1948).

Jean de Blois n'est pas pour rien dans cette vive reprise. Président de la Caisse régionale de Crédit agricole de Maine-et-Loire, il entretient d'excellentes relations avec le directeur général du Crédit agricole, **André Cramois**,

André Cramois (1900-1978) :
l'homme de l'essor du Crédit agricole



Ingénieur des Arts et Métiers et de l'École supérieure d'électricité, diplômé de l'École des Sciences politiques, André Cramois débute sa carrière au Crédit agricole en 1921. Inspecteur général en 1939, il est nommé directeur général du Crédit agricole en 1944, fonction qu'il conserve jusqu'en 1963. À cette date, il prendra la présidence de la Caisse régionale de l'Île-de-France.

un ancien ingénieur de l'École supérieure d'électricité qui a choisi de faire carrière dans la banque et le mutualisme. Depuis les années 1920, la banque agricole est devenue le partenaire privilégié des collectivités locales en matière d'électrification rurale. L'objectif affiché du Syndicat, dans les années 1950, est de construire à une cadence de plus de 500 kilomètres de lignes par an.

Situation au 1^{er} janvier 1949 des 349 communes rurales de Maine-et-Loire en matière d'électrification

Réseaux en service	6 580 km de lignes 1 790 postes de transformation	Population desservie	210 000 habitants
Réseaux en projet	6 400 km de lignes 1 100 postes de transformation	Population restant à desservir	90 000 habitants

Source : assemblée générale du SIÉML du 8 janvier 1949.

Sur ces 349 communes rurales de Maine-et-Loire, 80 seulement disposent d'un réseau assez étendu ; dans les autres, les ouvrages desservent les parties les plus urbaines en laissant de côté la majorité des écarts. Dans le département, l'exploitation type a toujours ses bâtiments au centre de ses terres ; c'est souvent l'exploitation qui subit donc le préjudice du retard. **Dans les faits, le Maine-et-Loire, au climat privilégié, au sol riche et aux cultures variées, a pris du retard sur d'autres départements ruraux moins favorisés par la nature.**

Le constat est cruel pour les politiques mais réel, et il touche également d'autres secteurs économiques et sociaux vitaux. Par exemple, les chemins vicinaux reliant les exploitations agricoles sont six mois de l'année impraticables ! Au début des années 1950, la plainte la plus pressante des communes concerne la remise en état du réseau routier vicinal. Électricité et voirie deviennent les deux combats inséparables des communes rurales.

Les poteaux béton fleurissent et remplacent progressivement les poteaux en bois.

Le 8 janvier 1949, le ministre de l'Agriculture Pierre Pflimlin (1907-2000) – ministre de l'Agriculture de 1947 à 1951 – assiste à l'assemblée générale du SIÉML en présence du préfet de Maine-et-Loire, d'Étienne Rabouin (1893-1979), président du conseil général et sénateur du département et de Victor Chatenay (1886-1985), sénateur-maire d'Angers.



Évolution technique, administrative et économique (années 1950)

De l'après-guerre aux années 1950, le SIÉML innove dans ses structures et s'adapte aux évolutions rapides, qu'elles soient techniques, économiques ou juridiques. Cette période correspond à l'arrivée de la nouvelle norme HG1 et des postes de transformation à rayon d'action beaucoup plus réduit, en prévision des demandes de puissance à venir des abonnés. C'est aussi **la normalisation des moyennes et hautes tensions** et l'adoption généralisée du courant 220 volts. Ces évolutions techniques illustrent bien la modernisation du secteur électrique.

Le SIÉML, d'autorité concédante, se transforme en structure gestionnaire des crédits d'électrification, pour le compte des communes adhérentes. Le financement des travaux provient notamment de subventions importantes de l'État, du département et du FACÉ ainsi que de prêts bancaires. **Sa parfaite connaissance du terrain le légitime pour participer aux**

La mise en conformité des tensions : un grand chantier de l'après-guerre

Avant-guerre, différentes tensions étaient en service en Maine-et-Loire :



15 kV dans le Choletais et le Segréen, 5,5 kV dans le Baugeois et 3,2 kV dans le Saumurois. Après guerre, la première étape est le passage à 15 kV puis la généralisation à 20 kV de tout le réseau MT (HTA). Ces travaux d'adaptation sont réalisés par EDF et entièrement à sa charge pour la part MT/HT. Tous les abonnés de Maine-et-Loire concernés bénéficieront de la gratuité des travaux : en effet, les remplacements, adaptations d'appareils ou d'installations intérieures resteront à la charge exclusive du SIÉML, ainsi que la mise aux normes des postes de transformation pour leur remplacement ou adaptation.



côtés d'EDF au formidable essor **des usages et des ventes d'électricité** dans le département. Au-delà du rôle de technicien et de financier, le SIÉML se présente au fur et à mesure de l'électrification des campagnes comme un aménageur et un expert.

Malgré ce rôle stratégique, le SIÉML est quelque peu délaissé par les élus qui s'en désinvestissent, notamment au sein des conseils municipaux où l'électricité n'est plus vraiment vue comme une priorité. Toutefois le SIÉML conserve sa capacité de mobilisation sur le territoire qui va lui permettre de surmonter les crises et les défis de la modernisation et de l'extension des réseaux. Sa carte maîtresse reste l'électrification des écarts et des hameaux restants, qui demeure son œuvre principale d'aménageur de 1950 à 1965.

Les hommes du Syndicat sont par monts et par vaux : ils parcourent inlassablement les routes et les chemins du département, souvent en utilisant leur moto ou voiture personnelle.

S'est posée également, à la création d'EDF, la question stratégique de la répartition des investissements entre la production, le transport et la distribution. **Les syndicats ont conscience qu'ils doivent batailler pour que la distribution d'électricité ne soit pas la parente pauvre d'EDF** ; ce sera longtemps le cas par rapport à la production (plus encore avec le nucléaire à partir des années 1970) et au transport, qui sont des secteurs plus capitalistiques, disons plus « nobles ».

Si la nouvelle donne électrique a laissé aux syndicats intercommunaux toute leur place, ils doivent louvoyer pour s'imposer. Ils adoptent une stratégie simple : rester une force de proposition dans le domaine technique et économique pour être un contrepoids habile dans leur rôle d'aménageur et de « péréquateur ». **À l'image du SIÉML, les syndicats, par l'abnégation des élus, vont voguer entre plusieurs eaux et des vents parfois contraires pour peser sur les arbitrages divers et variés de l'État et d'EDF.**

Les activités traditionnelles du Syndicat (électrification des écarts, renforcement des lignes notamment) se poursuivent à un bon rythme, ce qui le conduit à une politique de recrutement. **Les bureaux de la rue de Bel Air devenus trop exigus, les dirigeants décident en 1957 d'acheter au 27 rue des Arènes à Angers un immeuble qui est transformé en immeuble de bureaux.**



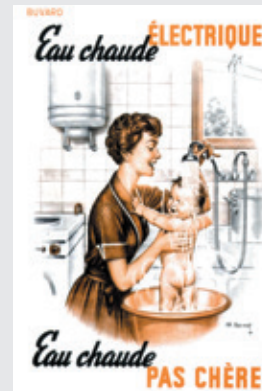
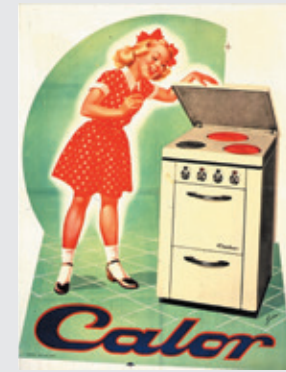
Le 1^{er} janvier 1956, le SIÉML recense 355 communes sur les 381 que compte le Maine-et-Loire, soit une population de 322 599 habitants sur un total départemental de 522 241.



De 1945 à 1965, le nombre d'appareils électriques en France est multiplié par deux. Mais la puissance fait cruellement défaut pour alimenter les équipements. Dans plus d'un foyer sur deux, il est impossible de brancher un fer à repasser ! EDF propose alors le « compteur bleu », garantissant une puissance de 6 ou 9 kW – la moyenne de l'époque étant de 1,4 kW. La consommation moyenne des ménages augmentera de 10 % par an pendant les cinq premières années de ce dispositif (1963-1968).

Les usages électriques dans les campagnes : une longue course au progrès de plus de cinquante ans

Si, longtemps, les paysans ont vécu au rythme du jour et de la nuit, dans l'entre-deux-guerres, la lampe électrique s'est substituée progressivement à la bougie ou à la lampe à pétrole (ou au gaz). À la lumière électrique et à la radio, s'adjoint pour certaines fermes la force électrique. Si les poteaux ont bien été plantés, de nombreux fermiers restent réticents à se brancher. Après 1945, les usages de l'électricité se généralisent dans les exploitations familiales : mécanisation, battage, arrosage, trayeuse, clôture électrique, etc. L'électrification marque l'entrée du monde rural dans la modernité domestique. Puis l'électricité transforme la vie quotidienne par l'équipement en électroménager (années 1960 et 1970) : le tiercé – réfrigérateur, machine à laver, télévision – mesure le degré de confort des ménages. Après la lente révolution électrique, ce sera celle plus rapide du téléphone : en 1968, 15 % des Français sont équipés, ils seront 65 % en 1980.



Les travaux s'achèvent en 1960. Entre 1970 et 1973, le bâtiment sera surélevé, toujours pour faire face à l'augmentation du nombre d'agents, résultant de la diversifi-

cation et de l'évolution des activités, notamment par l'essor du nouveau service technique d'entretien des éclairages publics communaux.



En 1957, le SIÉML achète au 27, rue des Arènes à Angers un immeuble, proche de l'église Saint-Joseph et du centre-ville : il le transforme en bureaux et y installe le nouveau siège social (cliché de 2015).

Longueur de lignes mises en service par le Syndicat en kilomètres (1948-1960)

1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
32,5	86,4	312,3	455,5	316	396,7	419,4
1955	1956	1957	1958	1959	1960	
814,6	827,1	414,5	501,1	427,3	247,9	

Source : assemblées générales du SIÉML (1949-1961).

La forte augmentation des mises en service de lignes en 1955 et 1956 est la réponse au lancement du très gros programme agréé en 1954, financé par le FACÉ. **À la fin des années 1950, un changement d'orientation de l'activité du Syndicat s'amorce : une place plus importante est faite aux renforcements de lignes au moment où s'achève l'électrification des écarts.** Au début des années 1960, après une belle décennie de croissance, le Syndicat doit faire face à une baisse des programmes, qui résulte du blocage du FACÉ depuis 1959.

Dans ce contexte moins porteur, le Syndicat doit aussi, à partir de 1960, prévoir la dévolution des travaux de son programme triennal non plus par la formule des marchés de gré à gré qui lui était tolérée mais par la méthode des adjudications réglementaires. De ce fait, le Syndicat doit refondre son cahier des charges de construction pour l'adapter aux nouveaux principes des adjudications.

Le tournant historique des années 1960

Le Syndicat a trouvé sa place à côté d'EDF mais celle-ci va progressivement s'amoinrir, notamment dans les années 1960 et 1970, au fur et à mesure que se développe le service public national (péréquation et uniformisation des tarifs sur le territoire). EDF unifie les méthodes administratives, techniques et financières, notamment en matière de tarification, sujet tant décrié avant 1945. L'entreprise publique apporte rigueur et homogénéité sur tout le territoire.

Alors qu'EDF a pris la main économique, les syndicats perdent un peu de leur prestige, et leurs élus considèrent parfois qu'il y a d'autres domaines plus intéressants à défendre car l'électrification des campagnes et du département est totalement achevée en 1965. Néanmoins, les collectivités locales et les syndicats de communes resserrent les rangs, et se regroupent autour de leur

Fédération nationale (FNCCR), dont les membres ne cessent d'augmenter. Celle-ci joue un rôle fondamental dans cette bataille larvée, une sorte de bouclier, face à l'entreprise nationale.

Durant cette période de changement profond où l'exode rural en expansion rapide est un facteur à prendre en compte, le Syndicat est présidé par **Fernand Esseul (1960-1965)**, puis **Pierre de Saint-Pern (1965-1977)**. Le premier est un personnage central de la vie politique de l'Anjou. C'est sous sa présidence que s'achève l'électrification des écarts et s'amorce une nouvelle orientation des activités. Le suivant, Pierre de Saint-Pern, est un homme passionné par la « chose publique », qui va devoir gérer un Syndicat en transformation rapide.

Au début des années 1960, deux événements politiques ont un impact fort sur l'électrification rurale : l'entrée en vigueur de la Politique agricole commune (PAC) en 1962 qui va transformer les campagnes européennes – notamment les campagnes françaises en retard – et la création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en 1963, qui promeut fortement le développement du monde rural.

Abonnés d'électricité du Maine-et-Loire...

...pour vos usages domestiques vous pouvez profiter

2 TARIFS DU CONFORT MENAGER

que vous offre

E. D. F.
Centre de Distribution Mixte d'ANGERS

TARIF MIXTE A COMPTEUR UNIQUE

Prix du kWh.

1 ^{re} tranche : Tarif échelonné (par 30 kWh)	120	148	314
2 ^e tranche : Tarif forfaitaire (par 22 kWh)	40	54	108

3^e TRANCHE : Tarif unique (surplus)

Moins de 2.000	8 c.	11 c.	20
De 2.000 à 10.000	9 c.	14 c.	70
Plus de 10.000	8 c.	13 c.	80

le reste de la consommation

Un seul compteur !
Tous les usages !
UNE CUISINE ÉCONOMIQUE
car elle ne coûte que **6 centimes par repas** et par personne

TARIF DE NUIT
(de 22 h. à 6 h. et de 1 heure le midi)
(tarif spécial)

Prix du kWh.
5 c. 00 l'été – 5 c. 80 l'hiver

Relevance mensuelle d'abonnement

PROPRIÉTÉ	
Abonné	E. D. F.
Forfaitage	1,37 NF
Taux (Télécommande)	0,74 NF
	1,49 NF

Tarif idéal pour votre **Chauffe-Eau à accumulation**
10 litres d'eau à 83° ne coûte que **6 centimes** soit un bain pour 30 centimes

Renseignez-vous sur ces tarifs, Adressez-vous au Bureau local ou régional d'E. D. F. Voir l'adresse sur votre quittance.

Conditions de Juin 1962

Les prix de 1962 et de relevance d'abonnement indiqués ci-dessus sont des prix approximatifs qui varient selon les communes.

Dans les années 1960, en développant le service public national, EDF joue un rôle majeur, faisant perdre de leur superbe aux syndicats d'électricité qui achèvent, enfin, l'électrification des derniers écarts.

Fernand Esseul (1901-1993) : une grande figure de la vie publique de Maine-et-Loire



Né le 19 octobre 1901 à La Pommeraye, ce fils de vétérinaire est géomètre-expert foncier. Conseiller municipal de sa commune natale, il en devient le maire, de mai 1945 à 1977. Toujours en 1945, il est élu au conseil général dont il assume la présidence de 1962 à 1979. Du 26 septembre 1965 au 1^{er} octobre 1974 (il ne se représente pas), il est sénateur du département au sein du groupe des Républicains indépendants (RI). À la tête de l'assemblée départementale, il lance une vaste enquête « Économie et Humanisme » d'où naît le Schéma de développement départemental pour respecter l'équilibre ville-campagne. Il joue un rôle important dans la création de l'université d'Angers en 1971.

Président du SIÉML de 1960 à 1965, il paracheva l'œuvre de son prédécesseur et c'est sous son mandat que l'électrification des écarts ruraux s'achève enfin. Il se retire de la vie publique en 1979. Il abandonne la vice-présidence du conseil régional des Pays de la Loire qu'il exerçait depuis 1974. Il décède le 10 mars 1993.

Pierre de Saint-Pern (1919-2007) : « la chose publique »



Né le 28 mai 1919 à Angers, Pierre de Saint-Pern choisit, jeune, la vie publique. De 1951 à 1976, il est conseiller général du canton de Thouarcé (DVD) pendant quatre mandats avant de céder son siège à Jean-Robert Jolivet. Il est également maire de la commune de Faveraye-Mâchelles, de 1947 à 1971, ce qui fait de lui au lendemain de la Libération l'un des plus jeunes maires de France. **Il succède à Fernand Esseul à la présidence du SIÉML, poste qu'il occupe de 1965 à 1977.** Pierre de Saint-Pern décède à Angers, le 8 janvier 2007.

En 1964, Georges Herbert, après 32 ans de direction générale au service de sept présidents, prend sa retraite. Son successeur Charles Véron, ancien élève de Saint-Cyr et ingénieur IEG (ingénieurs électriciens de Grenoble), est autant un gestionnaire rigoureux qu'un entrepreneur. Il va diriger le Syndicat vingt ans et connaître trois présidents. Il est l'homme de la diversification des activités et de la mise en œuvre de la politique de **formation des agents du Syndicat**.

L'électrification des campagnes achevée (date officielle : 1963), l'activité du Syndicat évolue avec la réalisation d'importants travaux de renforcement des

La formation des agents, action stratégique pour préparer l'avenir

Charles Véron développe la formation des agents. Il organise avec Raymond Jouanneau, son directeur général adjoint, des actions pour la promotion interne de techniciens, sur 5 à 6 ans. Cette action stratégique renforce l'ossature technique du Syndicat qui en a fortement besoin à partir de 1970 dans le cadre de la diversification des activités : renforcement et effacement de réseau, changement de tension, puis éclairage public, télévision, etc.

réseaux basse et moyenne tensions et la multiplication de travaux d'extension comme les alimentations des lotissements neufs et des maisons nouvelles isolées (1 400 en 1964, puis 2 000 par an sur l'ensemble des communes). Si une part de ces travaux est autofinancée par le Syndicat (jusqu'à plus de 40 % certaines années), les subventions du FACÉ contribuent aussi largement aux financements des programmes. En 1963, onze nouvelles communes adhèrent au Syndicat qui recense alors 366 communes sur les 378 que compte le département. **C'est pratiquement toutes les communes de Maine-et-Loire en dehors des cinq principales villes et de quelques communes qui leur sont limitrophes.**

À partir de 1966, et à la demande de nombreux maires, le Syndicat décide d'apporter son concours technique et financier aux communes et à leurs administrés pour les travaux particuliers : postes de transformation privés (sur poteau, en cabine isolée ou intégrés aux bâtiments), réseaux souterrains, installations d'éclairage public (dont il assure aussi l'entretien), etc. **Un service d'entretien des éclairages publics communaux est lancé en 1969** : 150 communes y adhèrent les deux premières années, ce qui représente 12 000 appareils à entretenir (en 1975, 225 communes et 20 000 appareils).

Renforcement des réseaux ; diversification et structuration des activités

Les lignes nouvelles construites ne représentent plus, à quelques exceptions près, que l'alimentation des maisons et lotissements neufs. **Cette réduction est compensée par les travaux de renforcement qui deviennent largement prépondérants dans l'activité du Syndicat à partir de 1964.** Entre 1959 et 1979, 3 500 foyers en moyenne par an bénéficieront du renforcement de leurs réseaux, notamment tous ceux souffrant d'une distribution électrique défectueuse.



1966 est une année remarquable : par rapport à 1965, le nombre d'abonnés a progressé de 15 % et la consommation d'électricité a augmenté de 18 %. Si le nombre d'abonnés a doublé en 22 ans (de 60 000 à 121 000), la consommation a été multipliée par deux en seulement 5 ans (71 000 à 141 000 kWh).



À partir de 1966, EDF et le Syndicat mettent en place progressivement en Maine-et-Loire le « tarif universel » basse tension, qui fera disparaître tous les tarifs particuliers. EDF multiplie les campagnes d'information sur les abonnements proposés (« ménage », « confort », « grand confort », « tout électrique »), les tarifications (heures creuses) et les usages domestiques.

En 1963, le Syndicat comprend 26 agents. Le comité des œuvres sociales est créé : parmi les premières mesures adoptées figurent le ticket de cantine et un prêt de 500 francs proposé aux jeunes mariés pour la constitution d'un trousseau.



Dans les années 1970, c'est chaque année 2 000 logements neufs en moyenne à desservir, avec des pointes à 2 500 en 1971, 1974 et 1978 et un plus haut à 2 733 en 1977.

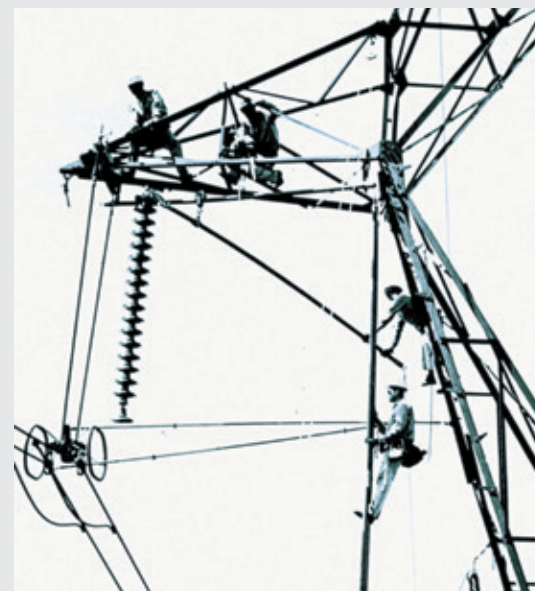
Les installateurs de réseaux électriques participent activement aux travaux du Syndicat, sous forme de marchés publics passés sur adjudications ou appels d'offres. Si la CGEE-Alstom (1971) « règne » toujours sur le département, de nombreux concurrents ont gagné leur place comme la Compagnie de signaux et d'entreprises électriques (CSEE), ETDE et Spie Trindel notamment. **À côté des nationales, des sociétés régionales tirent leur épingle du jeu, citons la CIEC à partir de 1977 (émanation de Garczynski Traploir aujourd'hui Groupe Vinci Énergie) ou encore l'entreprise Juret.** Ces entreprises sont regroupées, au niveau national, dans un syndicat dénommé Syndicat des entreprises de réseaux et de centrales électriques (SERCE).

L'entreprise Juret à Segré : de l'électrification des campagnes au génie électrique et climatique

Fondée à Segré en 1919, cette entreprise familiale prend son essor après 1945 avec les programmes d'électrification rurale. En 1970, elle développe des activités de génie électrique et climatique (chantier de l'hôpital d'Angers). En 1980, elle s'implante à Châteaubriant, Château-Gontier et Saumur. En 1985, elle crée une division « automatisme », l'entreprise s'implante à Nantes. Elle monte en puissance dans le génie électrique : rachat de Someca à Saint-Nazaire (1987) et de Satel Industrie à Rennes (1997). En 2001, elle crée au Mans « Juret Industrie ». Dans les années 2000, elle poursuit sa politique de croissance externe dans le génie climatique. En 2008, le groupe Juret est racheté par Spie Ouest-Centre.

Les installateurs de réseaux électriques : de la montée en puissance aux fusions

Les « trente glorieuses » sont marquées par un essor rapide de l'activité des installateurs mais aussi par des mutations profondes du secteur. La reconstruction des réseaux et leur modernisation ainsi que les grands programmes d'équipement lancés par EDF et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) tirent la profession vers le haut. En effet, de toutes les activités de travaux publics entre 1974 et 1988, l'installation électrique est la seule à progresser (petite récession entre 1981 et 1984). Au cours des années 1980, des groupes disparaîtront tandis que d'autres monteront en puissance : CGEE-Alstom, GTIE sous l'impulsion de la Générale des Eaux, Spie Trindel, etc. Ces transformations ont pour conséquence première de stimuler la concurrence, puis s'ouvrira à partir des années 1990 la période des fusions.



Au milieu des années 1970, le Syndicat se structure en deux grandes directions : technique (Pierre Claveau qui prendra sa retraite en 1997) et administrative (Gérard Bourigault). **La direction des affaires techniques tient un rôle central dans l'évolution du Syndicat, notamment dans le cadre du grand programme départemental de changement de tension entre 1977 et 1982** (voir partie 4). Le Syndicat peut ainsi déployer des activités annexes comme la maîtrise d'œuvre des travaux confiés par les tiers publics ou privés et développer l'entretien des éclairages publics communaux.

Cependant, au début des années 1970, l'action générale du Syndicat est quelque peu critiquée. En effet, les montants absolus des consommations sont encore bien modestes si on les rapporte au chiffre de la population du département. Pour les objecteurs, cet usage pourrait être beaucoup plus important si tous les réseaux insuffisants avaient été renforcés avec plus de diligence. Mais la donne va changer d'un coup...

Le premier choc pétrolier d'octobre 1973 casse le rythme soutenu d'expansion pris par le Syndicat depuis 25 ans. Les effets conjugués de la crise énergétique et d'une forte infla-



La direction technique : un des points forts du Syndicat



Longtemps les ingénieurs conseils du Génie rural de Nantes ont eu la responsabilité des travaux d'électrification sur le département. C'est dans les années 1950 que naît le premier service technique au Syndicat. En fonction

de la nature des travaux à réaliser et de la diversification des activités, ce service se structure et s'étoffe pour devenir une direction technique. Elle exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux (extension, renforcement, effacement). Dans les années 1980, elle se compose de deux services, divisés chacun en secteurs d'intervention. Le « service technique 1 » gère cinq zones géographiques et la cellule de maintenance « éclairage public et télévision ». Le « service technique 2 » gère deux zones géographiques, les cellules études et renforcements, ainsi que le bureau de dessin.

tion – hausse vertigineuse du prix des ouvrages (20 % en un an), coût croissant du loyer de l'argent et encadrement strict du crédit – influent fortement sur les travaux d'investissement du Syndicat, basés notamment sur l'emprunt.

Si les mots austérité et incertitude dominent les années 1974 à 1976, le Syndicat poursuit sans relâche ses programmes de travaux de renforcement et d'alimentation de maisons nouvelles. Il réussit à maintenir ses commandes aux installateurs électriques. Il participe pleinement à la révolution des usages électriques qui transforme le Maine-et-Loire depuis dix ans. Si, entre 1966 et 1976, le nombre d'abonnés a crû de 15 % (de 122 000 à

Au terme d'une grave crise internationale au Moyen-Orient, le prix du baril passe de 3 à 10 dollars entre octobre et décembre 1973. Les conséquences de ce choc économique seront multiples et durables. Les « trente glorieuses » arrivent à leur terme. L'électricité nucléaire devient une priorité stratégique.

Les années 1970 sont la décennie de la diversification des activités avec la création d'un service d'entretien des éclairages publics communaux, le renforcement des réseaux et l'alimentation en électricité des quartiers récents et maisons nouvelles. **Ici, le village de vacances de La Pommeraye, qui a pour vocation le tourisme social et familial, est équipé par le SIÉML (1974-1975).**

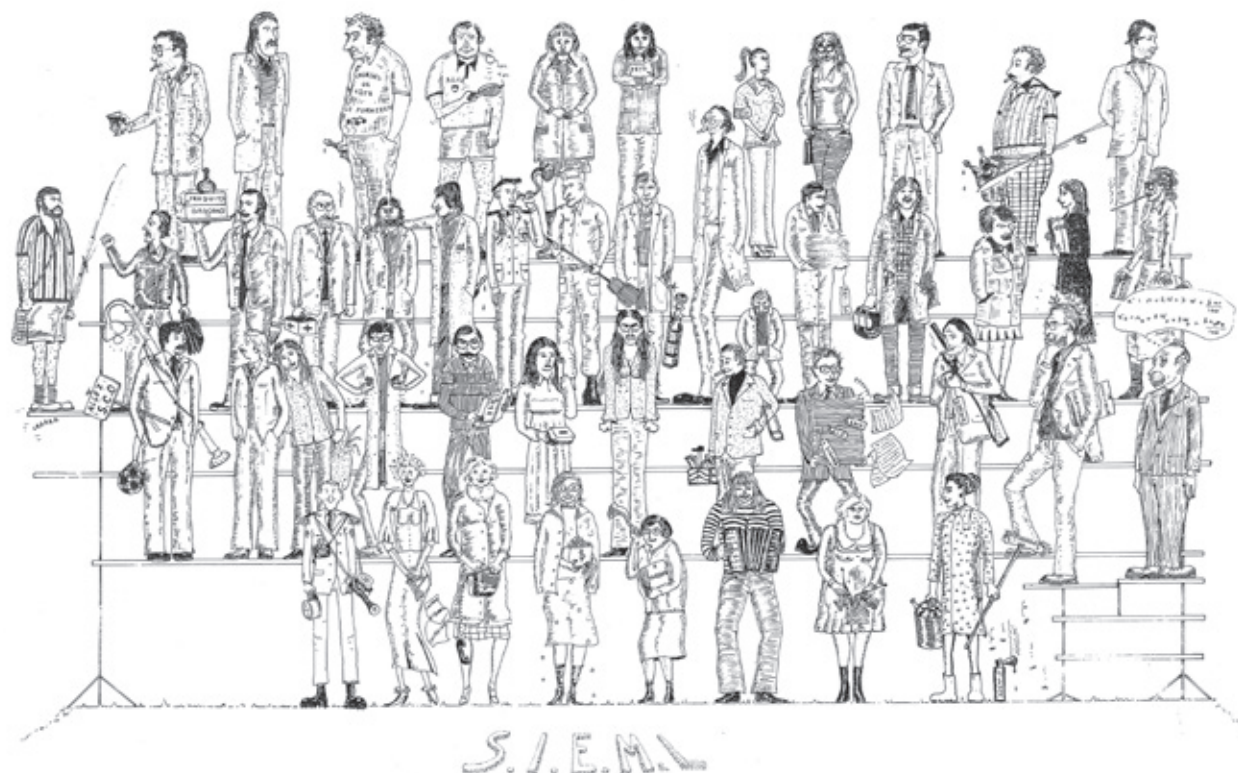
140 000), la consommation en kWh quant à elle a explosé de près de 300 % (de 167 000 à 496 000) ! Cinquante ans après sa création, le Syndicat est loin d'avoir achevé sa mission et, pour poursuivre son but, il doit augmenter ses ressources et préparer l'avenir.

Ces chiffres font du SIÉML le plus important Syndicat intercommunal d'électricité de France, hors Région parisienne, et un modèle de développement.

Arrêt sur image après cinquante ans d'existence

Sur le département, le service public qu'est le SIÉML a construit quelque 14 000 kilomètres de lignes moyenne et basse tensions et près de 4 500 postes de transformation en cabine ou sur poteau, ce qui représente un patrimoine communal estimé à environ 50 millions de francs.

En 1976, le Syndicat se situe à la croisée des chemins, à la charnière d'un équilibre dynamique. Les « trente glorieuses » sont dans le rétroviseur. Le grand programme départemental de changement de tension B1/B2 (1977-1982) va inaugurer une nouvelle ère de développement qui s'accompagne d'un changement de président et de vision stratégique.



1977

Le Syndicat (1976-1977).
Croquis de Jacques Angebault,
dessinateur au bureau
d'études du SIÉML.
À droite, sous la bulle,
Charles Véron, directeur
général du Syndicat.

En 1976, le SIÉML, c'est
50 salariés, un patrimoine
industriel estimé à 50 millions
de francs (lignes, poteaux et
transformateurs notamment),
ce qui en fait, cinquante ans après
sa création, l'un des tout premiers
syndicats intercommunaux
départementaux de France.

La centrale électrique de Villechien (1906-1990) : une histoire locale de l'énergie

Les communes du bassin de la Sarthe n'ont pas répondu tout de suite à la volonté de se fédérer autour du SIÉML. Dès 1906, l'ingénieur angevin Léon Ponsolle décide d'investir pour produire, distribuer et commercialiser l'énergie électrique hydraulique à l'intention des villages riverains de la chute d'eau de Villechien.

Villechien : du moulin à l'usine hydroélectrique

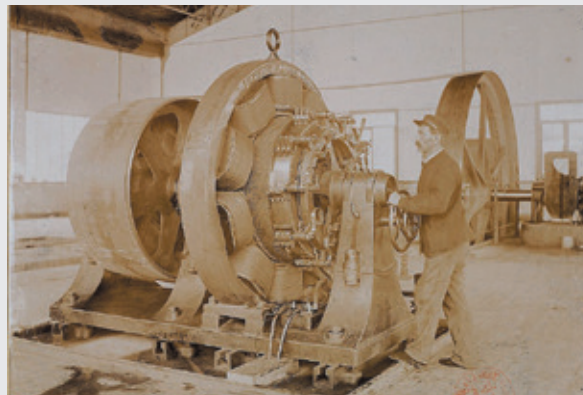
Le moulin de Villechien sur la Sarthe, près de Brissarthe, est mentionné dès 1064 comme moulin à farine à deux roues montées de quatre meules. Ce barrage, fait de pieux battus en travers de la rivière puis empierré et terminé de pavés taillés, assure la retenue d'eau, le déversoir et les ouvrages de prises d'eau. Le tout est rehaussé par de grandes roues à aubes ! Du xv^e au xviii^e siècle, le moulin est la propriété de la famille Rohan. Vendu à l'État, le 17 messidor an iv, l'ouvrage est réaménagé avec six meules en 1854. Il est l'un des plus importants de la région.



La loi fondamentale de juin 1906 qui régit la distribution de l'énergie électrique projette Villechien devant les projecteurs ! L'ingénieur Léon Ponsolle s'intéresse aux possibilités offertes par la force électrique hydraulique. En 1908, il installe dans l'usine une première turbine pour distribuer la « lumière électrique » aux communes voisines. Léon Ponsolle est à la fois producteur, distributeur et le commercial de cette petite usine de production électrique. Les communes de Chemiré (2 km), Brissarthe (4 km) et son hameau de Villechien sur place, Morannes (3 km) et Châteauneuf (7 km) sont les premiers utilisateurs et clients de ce confort révolutionnaire.

En 1922, Léon Ponsolle fondera le Radio Club d'Angers avec notamment Gaston Birgé, directeur de la Compagnie d'électricité d'Angers.

Les édiles semblent toutefois prudents envers un modernisme dont ils ne possèdent pas la maîtrise. Les incendies font également peur aux populations. Le passage des lignes électriques qui traversent les champs inquiète beaucoup

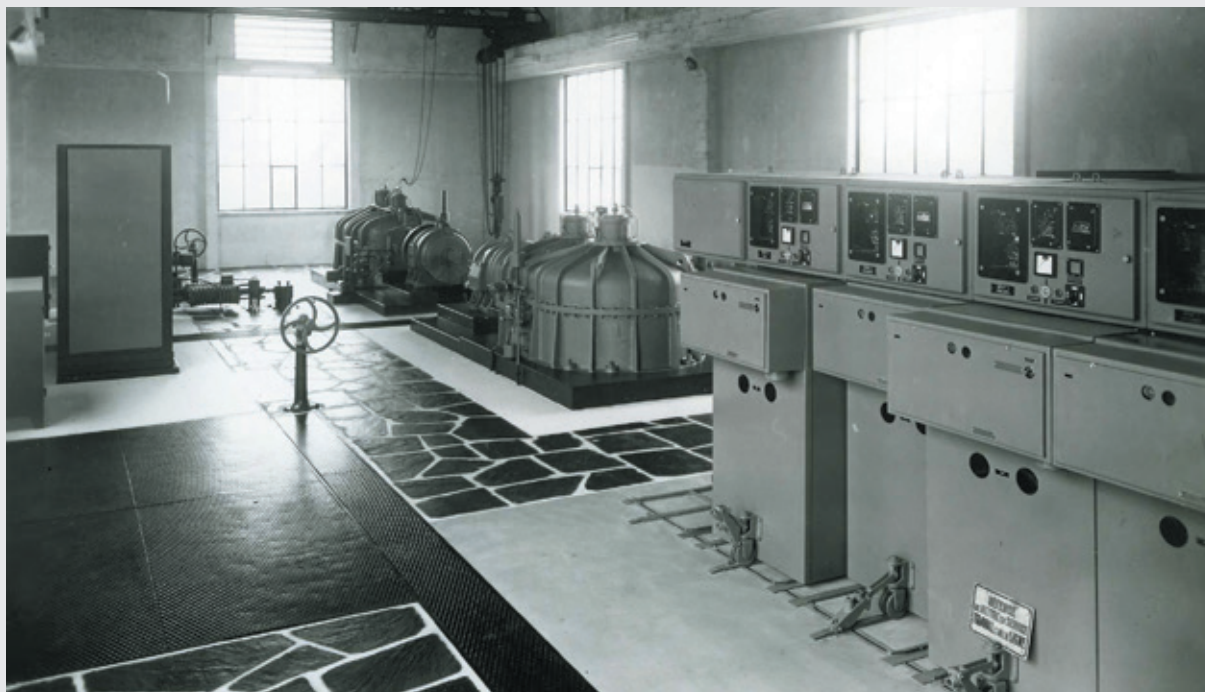


Dès 1908, les villages de Brissarthe et de Chemiré ainsi que leurs hameaux sont alimentés par l'électricité produite par la centrale hydroélectrique au fil de l'eau de Villechien, sur la Sarthe. L'électricité produite alimentera en énergie dix communes du Haut-Anjou.

Produisant en moyenne
700 000 kWh par an,
la salle des machines
de l'usine de Villechien
fonctionnera jusqu'au début
des années 1990.

« Villechien ne peut pas être comparé aux grands équipements hydro-électriques des Alpes, des Pyrénées, du Rhône ou du Rhin. La hauteur de chute est modeste avec... 1,40 mètre. En revanche, le débit de la Sarthe est régulier et (...) les turbines ne s'arrêtent jamais. La production dépasse largement le million de kWh par an. Cette énergie rayonne vers Durtal, Morannes, Châteauneuf par le réseau EDF. Bien que modeste, la contribution de Villechien à la satisfaction des besoins en énergie de l'Anjou, n'est pas pour autant négligeable. »

M. Gambrelle, ingénieur au service technique d'EDF Maine-et-Loire, au début des années 1960.



le monde paysan ! Pourtant, Joseph Richard s'installe comme électricien au bourg de Chemiré. « Éclairage et Force » sont les contrats proposés aux habitants et aux artisans qui sont encore nombreux dans les villages. Les manoirs et châteaux en profitent aussi pour s'équiper.

Une usine moderne qui alimentera longtemps les villages et bourgs du Haut-Anjou

Juvardeil vote les fonds nécessaires pour l'éclairage du bourg en 1910. Les réseaux de distribution s'étendent jusqu'aux villages de Cheffes, Champigné et Saint-Denis-d'Anjou. En 1920, l'usine est modernisée par l'installation de deux turbines Francis et un alternateur de 200 kW. Pour élever la puissance de production, des travaux sont

réalisés sur l'ouvrage. Une passerelle de 100 mètres de long et une rehausse amovible sont nécessaires pour relever de quelques dizaines de centimètres la chute d'eau.

Cette usine hydroélectrique au fil de l'eau qui produit en moyenne 700 000 kWh par an permet la desserte électrique d'une dizaine de communes de Maine-et-Loire, qui ne rejoindront le SIÉML qu'en 1947. EDF rénove l'usine en 1956 ; la production d'électricité se poursuit jusqu'à la fermeture du site au début des années 1990. Aujourd'hui, cette histoire est retracée par la *Maison de la Rivière*, sise à Châteauneuf-sur-Sarthe, qui témoigne de ce passé industriel grâce à la passion de ses membres.

Source : Marco Hunault, maire honoraire de Juvardeil et ancien membre du bureau du SIÉML.

L'électrification des Mauges ou comment « la fée électrique » transforme lentement un pays rural

Les Mauges ont été dans l'histoire du département l'un des deux pays avec le Baugeois où l'électrification des campagnes a pris un peu plus de temps qu'ailleurs. Territoire de bocages et de vallées encaissées – en particulier celles de l'Èvre et de la Sèvre Nantaise –, ce qui explique en partie la lenteur de l'électrification, les Mauges se situent à la croisée des villes de Nantes, Angers et Cholet. Cependant, ce territoire appelé « pays des usines à la campagne » se caractérise par le dynamisme de ses habitants et l'électricité a tenu un rôle central dans cet élan entrepreneurial.

De l'énergie nouvelle pour les notables et les industriels...

Les notables des Mauges sont les premiers à s'intéresser à l'électricité. En 1897, le château Colbert à Maulévrier est éclairé à partir d'un système de quatre chaudières à vapeur entraînant une turbine et une dynamo, qui alimentent un système d'accumulateurs. Des industriels comprenant l'importance de cette nouvelle énergie vont développer des initiatives pionnières, certes limitées, mais qui démontrent bien « l'esprit d'entreprise » que l'on prête aux Mauges et

plus généralement au bocage (Nord, Deux-Sèvres, bocage vendéen et choletais). Ils vont jouer un rôle dans la diffusion d'unités de production à la campagne : mine, textile et chaussure principalement. En 1902-1903, l'un des premiers projets d'électrification industrielle de Maine-et-Loire est celui des ateliers Lebouvier, Ménard et Cie, à Botz-en-Mauges.

En 1905, une centrale électrique fonctionnant à partir de chaudières est installée dans les mines d'or de Bellière (1905-1952), à Saint-Pierre-Montlimart. Le courant continu produit permet d'alimenter les moteurs nécessaires à chaque puits et d'actionner les compresseurs qui aèrent les galeries. En 1906-1907, deux nouvelles installations industrielles sont électrifiées dans les Mauges, l'une à Saint-Pierre-Montlimart, l'autre à Saint-Macaire-en-Mauges, dont la concession municipale d'éclairage public est administrée par MM. Vallet et Guyonnet.

En 1911, Paul Blavier, le fondateur de la Société des mines de Bellière, ouvre une fabrique de lampes à incandescence, où travaillent les femmes de mineurs. Il installe sur la rivière Èvre à Montrevault une usine hydraulique qui alimente les communes de Montrevault, Saint-Pierre-Montlimart et Saint-Rémy-en-Mauges. Au début des années 1920, la production de la petite usine hydroélectrique de Bohardy



Du notable qui électrifie le **château Colbert à Maulévrier (1897)** en passant par les sites industriels comme **les mines d'or de Bellière (1905)** ou encore **le village de Chemillé (1903)**, les habitants des Mauges font preuve d'un esprit pionnier dans l'essor de l'électrification de leur pays.



Les vallées encaissées de l'Èvre ou de la Sèvre Nantaise ont été un frein à l'électrification du pays des Mauges, **ici la commune du Longeron avec le barrage des Trois Rivières.**

– comme elle a été baptisée – ne peut pas faire face à la requête de ceux qui veulent s'éclairer et à la demande des fabriques de chaussures, industrie qui s'implante à Saint-Pierre-Montlimart pendant et après la Première Guerre mondiale, notamment ERAM en 1927.

... à l'éclairage public des communes

Les projets locaux d'électrification sont nombreux mais disparates et sans une vraie coordination des élus. Certes, des communes font preuve d'innovation et d'audace : le maire de Chemillé installe l'électricité dans sa commune la même année que l'eau, en 1903 ! Il s'agit d'abord pour les communes d'installer l'éclairage public. L'électrification des Mauges prend du retard : les bourgs ruraux ne seront desservis qu'après 1918 et les fermes beaucoup plus tard. Cependant la première ligne de transport de 60 kV en France, construite entre Cholet et Nantes par la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité, a été mise en service dès 1918.

Une électrification plus tardive des bourgs et des écarts

Des sociétés de distribution démarchent néanmoins les communes : l'Électrique d'Anjou d'abord puis à partir de 1925 la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité et sa filiale la Société d'électricité de Gesté-Villedieu, dont la direction est à Nantes. Ces distributeurs vont être les maîtres d'œuvre de l'électrification des Mauges et du Choletais dans l'entre-deux-guerres : les bourgs d'abord puis à partir du début des années 1930 les écarts. L'éclairage public est installé, par exemple, dans les rues de Saint-Rémy-en-Mauges en 1929 et La Pommeraye est

raccordée en 1931. Dès lors l'essor de l'électricité dans les campagnes va favoriser le travail à domicile dans la chaussure : les ouvrières vont chercher à l'usine les pièces découpées, qu'elles montent et piquent chez elles.

L'électrification des fermes débute réellement au début des années 1930. Moins rentable, elle prendra plus de temps, et la Seconde Guerre mondiale et ses conséquences ralentiront fortement les branchements des écarts. Pendant l'Occupation où le rationnement de l'énergie est drastique, des éoliennes de quelques mètres de haut avec une dynamo à la base des pales sont installées dans plusieurs fermes des Mauges, notamment à Botz-en-Mauges et à Yzernay (Villefort, la Petite-Atrie, La Noue). On parle alors d'éolienne à la ferme, préfiguration de **l'éolien** d'aujourd'hui. L'électrification des dernières communes s'achève dans les années 1950 : Botz-en-Mauges en 1956, Neuvy-en-Mauges en 1958, Sainte-Christine en 1959 et... Yzernay en 1960.

L'éolien a « le vent en poupe » dans les Mauges

Premières collines après l'océan, les Mauges ont un vrai potentiel pour valoriser cette énergie renouvelable qu'est le vent. À partir de 2001, la production de cette ressource naturelle a été relancée par la validation d'un Schéma de développement éolien pour les Mauges. En 2015, 29 éoliennes sont en production et 8 nouvelles devraient être connectées en 2016. Cependant, pour des raisons politiques et environnementales, cet élan risque d'être freiné...

Source : article collectif, « L'électrification des Mauges », Revue annuelle *Les Cahiers des Mauges*, n° 7, p. 60-61. L'auteur remercie Jacques Boislève pour les informations fournies.

Tableau 1 - Développement des abonnés et de la consommation (1930-1978)

Années	ÉCLAIRAGE	ÉCLAIRAGE	AUTRES USAGES	AUTRES USAGES	TOTAL	TOTAL
	Nombre d'abonnés au 31 décembre	Consommation en kWh	Nombre d'abonnés au 31 décembre	Consommation en kWh	Nombre d'abonnés au 31 décembre	Consommation en kWh
1930	9 629	652 920	394	160 571	10 023	813 491
1931	12 299	970 561	572	232 771	12 871	1 203 332
1932	17 034	1 317 241	1 207	639 594	18 241	1 956 835
1933	23 722	1 637 645	1 987	870 626	25 709	2 508 271
1934	29 401	2 106 495	2 068	1 718 229	31 469	3 824 724
1935	31 874	2 284 699	2 548	2 040 345	34 422	4 325 044
1936	33 047	2 542 744	2 507	2 372 434	35 554	4 915 178
1937	35 180	2 458 850	2 738	3 031 808	37 918	5 490 659
1938	37 800	2 792 818	3 001	3 478 593	40 801	6 271 411
1939	39 385	2 801 549	2 923	3 611 037	42 308	6 412 325
1940	40 710	2 763 324	3 597	4 160 517	44 307	6 923 841
1941	46 212	3 461 469	4 797	6 381 582	51 009	9 843 051
1942	50 098	4 155 087	4 983	7 196 909	55 081	11 351 996
1943	52 864	4 863 868	5 432	7 924 369	58 296	12 788 237
1944	54 045	4 225 104	5 879	7 022 877	59 924	11 247 981
1945	55 869	5 655 964	6 438	10 633 535	62 307	16 289 499
1946	57 665	5 845 269	7 123	12 642 398	64 738	18 487 667
1947	57 693	5 778 931	7 833	14 362 848	65 526	20 141 779
1948	57 676	6 336 917	8 365	15 915 958	66 041	22 252 875
1949	59 285	5 826 828	9 307	16 409 193	68 592	22 236 021
1950	60 491	6 461 175	10 072	17 221 575	70 563	23 682 750
1951	74 881	8 671 548	12 668	20 197 883	87 549	28 869 431
1952	76 777	8 235 141	13 292	23 976 426	90 069	32 211 567
1953	78 511	8 675 440	13 689	25 520 914	92 200	34 196 354
1954	80 888	9 284 836	14 241	27 565 981	95 129	36 850 817
1955	83 907	9 761 354	14 392	29 521 270	98 299	39 282 624
1956	88 871	10 965 788	14 756	33 695 987	103 627	44 661 775
1957	91 393	12 130 909	13 923	37 405 274	105 286	49 536 183
1958	92 748	12 908 753	12 496	44 558 742	105 244	57 467 495
1959	94 451	13 823 222	11 920	50 514 989	106 461	64 338 211
1960	95 923	14 588 955	11 309	57 142 856	107 232	71 731 811
1961	97 230	16 613 372	11 251	66 178 796	108 571	82 792 168
1962	98 579	16 748 203	11 428	79 168 459	110 007	95 916 662
1963	102 257	18 373 491	12 845	92 176 614	115 102	110 550 105
1964	103 907	19 532 182	14 290	105 720 348	118 197	125 252 530
1965	104 708	21 091 292	16 109	120 268 898	120 817	141 360 190
1966	106 118	27 903 625	16 156	141 950 383	122 274	166 854 008

Années	TOUS USAGES BASSE TENSION	TOUS USAGES BASSE TENSION	TOUS USAGES HAUTE TENSION	TOUS USAGES HAUTE TENSION	TOTAL	TOTAL
	Nombre d'abonnés au 31 décembre	Consommation en kWh	Nombre d'abonnés au 31 décembre	Consommation en kWh	Nombre d'abonnés au 31 décembre	Consommation en kWh
1967	123 313	124 871 658	528	163 892 355	123 841	188 764 013
1968	123 461	141 727 589	577	74 778 409	124 038	216 505 998
1969	125 078	162 106 532	633	86 987 286	125 711	249 093 818
1970	127 313	178 843 268	679	103 174 323	127 992	282 017 591
1971	123 077	209 924 335	727	113 238 720	123 804	323 163 055
1972	126 462	233 674 172	973	130 611 144	127 435	364 285 316
1973	129 001	271 992 685	1 015	152 209 582	130 016	424 202 267
1974	132 587	304 369 286	1 054	164 976 658	133 641	469 345 944
1975	135 573	342 699 297	1 116	153 317 926	136 689	496 017 223
1976	138 808	404 389 842	1 188	192 667 513	139 996	597 057 355
1977	142 700	451 306 725	1 255	287 180 485	143 955	738 487 210
1978	146 486	511 723 786	1 303	312 497 933	147 789	824 221 719

Source : rapports annuels du SIÉML (1931-1979).

Électricité

8 avril 1946

Loi de nationalisation de 1 400 sociétés électriques et 600 sociétés gazières

Années 1950

Normalisation des moyennes et hautes tensions et adoption généralisée du 220 volts

1961-1966

Doublement de la consommation d'électricité en Maine-et-Loire

1966

EDF et le Syndicat mettent en place progressivement le « tarif universel » basse tension

1966-1976

La consommation d'électricité a explosé de plus de 350 % dans le département

1945

1955

1965

1975

1946

312 communes sont affiliées au SIÉML, soit près du double de 1925

1^{er} janvier 1956

Le SIÉML recense 355 communes sur les 381 de Maine-et-Loire

1960-1965

- Le sénateur Fernand Esseul, président du SIÉML
- Fin de l'électrification des écarts

1969

Création d'un service d'entretien des éclairages publics communaux

1976

Le SIÉML a déployé quelque 14 000 km de lignes moyenne et basse tensions et près de 4 500 postes de transformation en cabines ou sur poteaux

1948

- Redémarrage des programmes d'électrification rurale
- Jean de Blois, nouveau président
- La vie du Syndicat est prorogée pour une durée illimitée

1957

Installation du nouveau siège social au 27 rue des Arènes à Angers

1965-1977

- Pierre de Saint-Pern, président du SIÉML
- Plans de formation des agents

SIÉML



Un Syndicat de retour sur le devant de la scène (1977-2005) : le temps de la reconquête

Dans un contexte d'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence

En 1977, l'élection de Christian Martin à la présidence du Syndicat coïncide avec le lancement du programme départemental de changement de tension (1977-1982). Le SIÉML compte alors 57 agents et gère un budget de près de 70 millions de francs. Il est un des premiers donneurs d'ordres du département. Le Syndicat va retrouver de belles couleurs et en profite pour diversifier ses activités : création d'un service « entretien de télévision par câbles » en 1978 et extension de compétence à la distribution publique de gaz en 1995. Les années 1996 à 2004 sont celles du renouveau général qui puise ses origines dans le processus de libéralisation des marchés électriques et gaziers dans le cadre de l'intégration européenne. Un nouveau siège social spacieux et fonctionnel, construit à Écouflant, est inauguré en 2004. La même année, le développé de l'acronyme SIÉML est transformé en Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire où le mot « ÉNERGIES » prend toute son importance pour une politique de diversification et d'avenir.

Un nouveau président pour un programme d'envergure : le changement de tension (1977-1982)

L'élection en décembre 1977 de Christian Martin à la tête du SIÉML correspond aux premiers travaux du programme départemental de changement de tension, lancé par le conseil général sous l'impulsion du préfet de Maine-et-Loire. L'électricité est devenue un bien naturel pour tous les foyers ; plus encore, il s'agit de proposer aux usagers

une énergie de qualité. Le nouveau président conduit de main de maître ce projet singulier qui va durer cinq ans.

Travailleur assidu, Christian Martin est un entrepreneur et un homme politique à l'envergure départementale, puis nationale. En tant que maire de Lué-en-Baugeois et conseiller général, cette incarnation du notable rural connaît très bien les problématiques énergétiques des communes agricoles. Depuis le début du xx^e siècle, son pays, le Baugeois,

Illuminations du château de Durtal.

L'éclairage et la mise en valeur de sites classés sont très appréciés par les élus. Le SIÉML se fait une spécialité de cette activité de promotion de l'éclairage urbain.

Christian Martin (1931-2006) : entrepreneur et homme politique, ardent défenseur de son département



Né le 7 avril 1931 à Angers, Christian Martin (de Kergurioné), fils d'un chef d'entreprise, débute sa carrière dans le secteur agricole comme conseiller technique dans l'Orne. En 1963, cet ancien élève de l'École supérieure d'agriculture rejoint le groupe familial Martin-Rondeau, spécialisé dans le négoce en gros de produits métallurgiques ; il en est le Pdg jusqu'en 1993. Maire de Lué-en-Baugeois depuis 1971, conseiller général de 1966 à 2001 et vice-président de l'assemblée départementale (1979), il est conseiller régional des Pays de la Loire (1976). Jeune suppléant du député de la 3^e circonscription de Maine-et-Loire Edmond Alphanéry (groupe UDF) – nommé le 2 avril 1993 ministre de l'Économie (1993-1995) dans le gouvernement Balladur –, il le remplace à l'Assemblée nationale. Aux élections législatives de 1997, alors qu'Edmond Alphanéry décide de ne pas briguer un 6^e mandat (il préside EDF de 1995 à 1998), Christian Martin est investi pour lui succéder. Il est élu, au second tour, avec 51,53 % des votes. Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées (1993-2002), l'élu baugeois est un ardent défenseur de l'équin. Dans un département où le cheval est roi, il prend fait et cause pour les haras nationaux et l'École de cavalerie de Saumur. Il ne se représente pas aux élections législatives de 2002. **Il préside le SIÉML de 1977 à février 2006. Administrateur du**

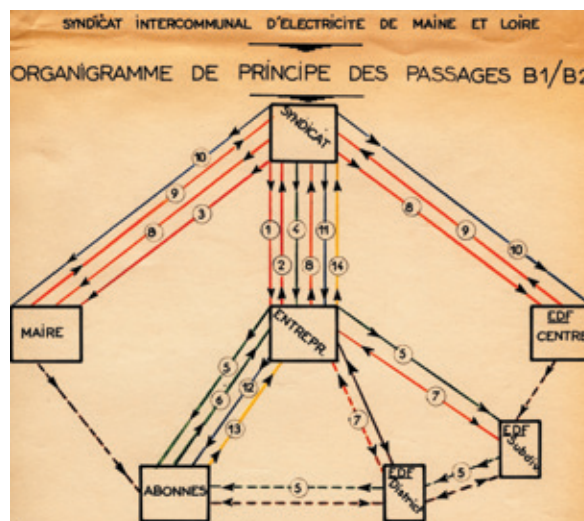
FACÉ, il sera aussi le représentant des collectivités locales au conseil d'administration d'EDF (1995-1998). Titulaire notamment de la croix du Mérite agricole (1986), il décède le 8 février 2006, des suites d'une longue maladie.

« Je n'ignore nullement que de nouveaux problèmes, inconnus il y a seulement dix ans, se rencontrent au fil des mois, mais n'est-ce pas finalement l'évolution normale de nos changements de rythme de vie et de nos comportements. »

Christian Martin, discours inaugural à sa présidence.

souffre d'un retard permanent d'investissement dans le cadre de la politique d'électrification rurale. **Dès sa prise de fonction, le président de 46 ans impulse son dynamisme au Syndicat.**

À l'initiative du conseil général, le programme de changement de tension (d'un montant de 92 millions de francs sur cinq ans) doit faire passer à la tension 220-380 volts tous les réseaux qui sont encore exploités en 110-220 volts ; pour les initiés, c'est le passage du B1 en B2. Il ne s'agit pas de renforcements systématiques : l'objet est limité à l'adaptation des appareils des usagers à la nouvelle tension de distribution qui est ainsi uniformisée sur toute la concession syndicale. Réalisée en cinq tranches, l'opération est financée à 85 % par l'emprunt



Le « fameux » passage du B1 au B2 ou programme de changement de tension reste dans l'histoire du Syndicat d'électricité de Maine-et-Loire l'un des moments forts et clés de son développement. Le SIÉML doit faire appel à des entreprises extérieures au département et bien se coordonner avec les communes et les services d'EDF Anjou pour conduire cette mission technique singulière, qui est réalisée chez les abonnés. D'un montant de 92 millions de francs, les travaux sont financés aux deux tiers par le conseil général.

Fin 1982, le Syndicat est propriétaire de 14 000 kilomètres de lignes et 5 000 postes de transformation. Son budget d'investissement est de 60 millions de francs.

(70 % à la charge du département et 15 % à la charge du Syndicat), les 15 % restants représentant la TVA récupérable. **La Caisse fédérale du Crédit mutuel de Maine-et-Loire en est le principal financeur.** L'effort du conseil général est essentiel dans ce vaste programme de remise à niveau du réseau électrique de distribution sur cinq ans, finançant plus des 2/3 des 92 millions de francs de travaux.

Les trois entreprises adjudicataires du marché sont la **Compagnie de signaux et d'entreprises électriques (CSEE)** à Paris (avec une direction à Angers), mandataire, et les sociétés Santerne d'Arras et Phinelec de Marseille. En raison de l'importance annuelle des travaux, leur programmation est établie en harmonie avec les services d'EDF Anjou. En effet, la plus grande part des interventions est réalisée chez les usagers ; elle touche les appareils que ceux-ci utilisent chaque jour. De cette spécificité découleront de nombreuses difficultés d'intervention.

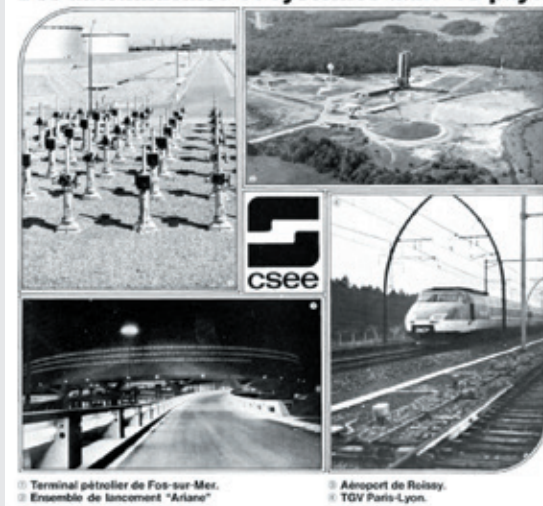
L'opération est plus complexe que prévue et les contraintes techniques multiples. Par exemple, des appareils à rebobiner vont être immobilisés plus ou moins longtemps. Sur-tout, le fait d'avoir fait appel à des entreprises extérieures au département, même si elles sont spécialisées dans ce domaine, ne s'avérera pas la meilleure option : ne connaissant pas la population et le Syndicat, Santerne et Phinelec auront du mal à se faire accepter par les habitants.

Ce long chantier de remise à niveau des réseaux s'achève à l'été 1982. Du fait de l'efficacité et de la collaboration de tous les acteurs, le Maine-et-Loire, qui figurait six ans auparavant au dernier rang du classement des départements des Pays de la Loire en matière de tension, rejoint le peloton de tête, dépassant même les départements limitrophes de la Mayenne et de la Sarthe, qui n'ont pas encore fini de raccorder tous leurs usagers à la tension 220 volts.

La CSEE, de la signalisation électrique à l'électronique et à l'installation électrique

La CSEE, créée en 1902 par Francis Cumont, un pionnier de la signalisation électrique pour les chemins de fer et le métropolitain, est une référence dans les domaines mécanique et électrique, puis électromécanique. Dans les années 1950-1960, elle prend le virage de l'électronique pour l'appliquer à la signalisation, aux télécontrôles et aux télémessures. En 1978, elle exerce ses activités dans une cinquantaine de pays dans des domaines aussi divers que le ferroviaire, les routes et autoroutes, les hydrocarbures, l'aérospatial, le militaire, l'informatique, l'électricité notamment pour l'industrie et le bâtiment. En 1984, la CSEE cédera des activités, notamment à l'entreprise électrique ETDE (créée en 1929) ; cette dernière est rachetée la même année par le groupe Bouygues.

Des automatismes et systèmes dans 46 pays.



Terminal pétrolier de Fos-sur-Mer.

Ensemble de lancement "Ariane".

Aéroport de Roissy.

TGV Paris-Lyon.

De l'électricité à la télévision câblée : une logique entrepreneuriale de réseau

En parallèle du programme de changement de tension, le SIÉML poursuit ses activités classiques comme la remise à niveau des réseaux devenus insuffisants et leur ajustement au développement continu et rapide des utilisations d'électricité. Ces travaux sont financés par des subventions de l'État et les participations du FACÉ. Dans le droit fil des années 1970, le Syndicat multiplie les extensions de réseaux pour la desserte de nouveaux usagers. Après avoir créé un **service** d'entretien des éclairages publics communaux, il décide de lancer, dix ans plus tard, en 1978, un **service d'entretien et de maintenance des réseaux de télévision par câbles** (arrêté du 1^{er} juillet 1978). Le projet de télévision câblée a été lancé en 1976.

C'est dans le cadre des travaux d'électrification réalisés en souterrain que le Syndicat se voit confier l'installation de réseaux de télévision par câbles puis leur maintenance. Plusieurs communes, qui sont des lotisseurs publics, ont demandé au Syndicat de développer cette double compétence. Le Syndicat crée un service ad hoc, à l'exemple de celui d'entretien des éclairages publics, qui doit maintenir en état l'installation à compter de la date de



L'éclairage public est souvent la première dépense énergétique d'une commune. L'évolution technique a modifié la donne. Autrefois, les lampadaires fonctionnaient à la vapeur de mercure, consommant deux fois plus que les nouveaux éclairages, lesquels doivent être remplacés environ tous les trente ans.

Après la création d'un **service d'entretien des éclairages publics en 1969** qui donne toute satisfaction, le Syndicat se lance dans l'aventure pionnière de la télévision câblée, en créant en 1978 un service d'entretien et de maintenance des réseaux par câbles.

mise en service, quelle que soit la panne, et cela 24 h sur 24. Un cahier des prescriptions communes est élaboré, définissant les modalités d'intervention en matière de dépannage et d'entretien.

La mise en route est lente : 32 antennes sont construites la première année pour desservir plus de 3 000 prises d'usagers. Le Syndicat voit déjà plus loin et réfléchit à développer son activité dans la télévision par câble ou satellite encore balbutiante ; celle-ci émergera dans les années 1983-1985 (avec « Canal Plus »). Une nouvelle fois, **le Syndicat est en avance sur son temps**, trop peut-être... puisque le nouveau service de maintenance de réseaux câblés constitue une activité particulière qui nécessite des compétences techniques. Fin 1985, 28 communes sont câblées et le Syndicat a installé 6 000 prises et en entretient 1 800.

Les subventions de l'État et les participations du FACÉ permettent au Syndicat de réaliser les remises à niveau de son réseau électrique ainsi que la desserte et **le déploiement en souterrain de l'éclairage des nouveaux lotissements.**



Dès le début des années 1980, le Syndicat développe l'informatique dans ses services.

Deux premières en Maine-et-Loire dans le cadre des réseaux de télévision

Au début des années 1980, une première en France concernant la télévision locale se produit dans le Maine-et-Loire : vingt-quatre heures de télévision en direct relayées à partir d'un réseau situé sur la commune de Beaucouzé. Puis, le 27 juin 1984, une autre première se déroule à Chemillé : 350 foyers, soit un quart de la population communale, suivent sur leur écran un programme d'une heure en direct consacré à la vie locale et un autre programme expérimental de « TV 5 », relayé par les trois chaînes nationales et des réseaux TV belges et suisses. Si de telles expérimentations ont déjà eu lieu dans des villes nouvelles de région parisienne puis à Grenoble, c'est une première pour le département. Cette seconde expérience montre qu'il est facile, à partir d'un réseau câblé, de faire connaître, par le son et l'image, les services et les activités d'une commune et de capter les émissions retransmises par satellite. Ces deux opérations de TV locale sont les balbutiements des « autoroutes de l'information », sujet phare des années 1990.



Une trancheuse et dérouleur de câble, en action (années 1980). Sous l'impulsion de Christian Martin, les relations entre le Syndicat et EDF s'améliorent et se matérialisent sur le terrain. EDF et le SIÉML installent de nouveaux transformateurs et conduisent des travaux d'amélioration du réseau, comme ici, à Saint-Aubin-de-Luigné, dans la vallée encaissée du Layon.

Dans ce contexte de diversification des activités, le Syndicat et le centre EDF d'Angers se rapprochent pour mieux collaborer. **Christian Martin organise un cycle de réunions entre les responsables et les principaux techniciens des deux établissements.** L'ordre est de travailler en confiance dans un esprit constructif pour les usagers du département. Après la période des « relations froides », c'est le temps du réchauffement des rapports, qui se matérialise sur le terrain par le programme de changement de tension et l'installation de nouveaux postes de transformation.

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983, qui transfèrent l'exécutif départemental du préfet au président du conseil général, vont modifier non seulement la gestion locale mais aussi les circuits de distribution des aides officielles en matière d'électrification. Nonobstant la crise économique qui sévit dans la première moitié des années 1980 et la réorientation de la politique économique du gouvernement Pierre Mauroy de 1983 – le « tournant de la rigueur » –, le Syndicat ne souffrira pas de la politique

Les lois Defferre : donner des compétences propres aux collectivités locales, distinctes de celles de l'État



Les lois de 1982 et 1983 marquent la volonté politique d'opérer une redistribution des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales.

L'objectif : une meilleure efficacité de l'action publique et le développement d'une démocratie de proximité. Ces lois répartissent les compétences entre l'État et les collectivités locales et instaurent le transfert de ressources. Point de départ de la déconcentration, elles mèneront à la révision constitutionnelle de 2003, étape d'approfondissement de la décentralisation.



La nouvelle équipe dirige le Syndicat dans une période de renouveau où la qualité de service rendu aux usagers est l'objectif à atteindre. Au milieu des années 1980, les chutes de tension ou les coupures assez brèves (microcoupures) sont très fréquentes dans le département, et ce phénomène n'est plus acceptable pour les usagers. Le Syndicat reçoit notamment de nombreuses réclamations d'agriculteurs. De plus, l'essor de l'informatique et les débuts de la domotique avec des équipements plus complexes et sensibles doivent être pris en compte. **La volonté commune du SIÉML et du conseil général est d'apporter un service public de qualité aux usagers dans la logique d'un équilibre « ville-campagne » et d'une « démocratie du territoire et de l'équipement ».**

À partir des années 1980, le SIÉML conduit de nombreux programmes d'effacement de réseaux aériens en sites agglomérés, à l'exemple du centre-ville de Saint-Léger-des-Bois.

d'austérité (les effectifs baissent néanmoins de 10 %) à la différence, notamment, des installateurs électriques, très touchés par la récession. C'est l'engagement financier du conseil général qui permet de maintenir le niveau de travaux. Dans les années 1980, le tiers environ du budget annuel du Syndicat – de l'ordre de 60 à 70 millions de francs – est consacré aux extensions de réseaux pour équiper des lotissements et des groupes d'immeubles nouveaux. Ce chiffre démontre le dynamisme démographique du département. Par ailleurs, la modernisation des conditions de vie et de travail dans l'agriculture nécessite de renforcer certains réseaux existants devenus trop faibles. Le Maine-et-Loire est un département en mouvement.

Pour limiter les microcoupures, EDF multiplie les expériences comme déployer des postes-sources et diminuer la longueur des départs qui en sont issus. Des progrès notables sont réalisés dans la rénovation des réseaux ruraux : en 1980, 19 % des abonnés subissaient des chutes de tension (admissibles), ils ne sont plus que 11 % en 1985, 7 % en 1988 – moyenne nationale 10 % – et 6 % en 1990.

Conduit par un président charismatique aussi entrepreneur que gestionnaire, le Syndicat décide d'utiliser les apports de la technologie moderne pour développer l'activité. Christian Martin sait transmettre ses méthodes de management aux équipes. En 1985, après vingt ans de direction générale, Charles Véron prend sa retraite ; Raymond Jouanneau, directeur général adjoint, lui succède le 1^{er} janvier. Entré quarante ans plus tôt au Syndicat, cet homme du sérail va conduire la politique du SIÉML jusqu'en 1992, avec son adjoint Jacques Chapelain (voir page 90).



De gauche à droite : Christian Martin, président du SIÉML (1977-2006), Fernand Esseul, ancien président (1960-1965) et président d'honneur, Raymond Jouanneau, directeur général (1985-1992) et Amédée Ossart, vice-président.

De 1945 à 2006, chacun leur tour et ensemble, ces hommes ont conduit le développement du Syndicat dans un esprit de service public local de qualité pour les usagers.

L'hiver très rigoureux de 1984-1985 montre, malgré des insuffisances, la bonne capacité du réseau départemental de Maine-et-Loire à résister aux intempéries et aux surcharges temporaires de consommation.

En 1985, l'autoroute Le Mans-Angers est ouverte à la circulation.

Les travaux de renforcement de puissance avec changement de transformateur réalisés dans le cadre des programmes d'amélioration de la qualité du réseau électrique se déroulent dans une période de croissance rapide des consommations basse tension dans le département (années 1980).

Au-delà de la mise à niveau des réseaux électriques, le Syndicat doit de plus en plus anticiper l'essor de la consommation des usagers et des industriels.

Cette amélioration de la qualité du réseau électrique se déroule dans une période d'accroissement des consommations basse tension sur le département : + 41 % entre 1980 et 1985 contre seulement 27 % pour toute la France. Depuis 1940, la consommation d'électricité basse tension dans le Maine-et-Loire a toujours été supérieure à la moyenne française. Cette évolution traduit une tendance du Syndicat à poursuivre la mise à niveau des réseaux et à anticiper la croissance de consommation.

Le Syndicat développe les travaux en prestations de services, payés par des tiers publics et privés, et poursuit la diversification de ses activités vers l'inspection télévisée des canalisations. Pour ce faire, il acquiert en 1985 un équipement spécifique qui peut être, sur demande, mis à la disposition des communes. En effet, la connaissance du sous-sol et de son occupation est une question récente pour les élus locaux et les services publics chargés de la gérer.



En 1988, la compétence du Syndicat s'étend à l'exercice de la maîtrise d'œuvre des travaux d'équipements collectifs d'éclairage public, de télévision par câble et annexes et de génie civil PTT des communes adhérentes, de leurs collectivités associées et de toute autre collectivité publique qui lui en fait la demande. Elle s'étend également à la maintenance des réseaux d'éclairage public et de télévision ainsi qu'à l'inspection télévisée des canalisations (arrêté du 3 juin).

En 1990, la compétence de télévision par câble du Syndicat évolue en celle de « maître d'ouvrage des travaux et maître d'œuvre », à la manière de ce qui se passe pour la

distribution d'électricité, répondant à la législation de 1986 et plus particulièrement à celle du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications. Au début des années 1990, des missions de partenariat sont lancées entre EDF Anjou et France Télécom (direction Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne). Des mondes s'ignorant auparavant vont coopérer désormais, notamment dans le cadre des effacements de réseaux aériens.

Les protocoles d'accord signés en 1992 et 1993 spécifient que les deux établissements publics s'engagent à insérer leurs ouvrages dans l'environnement. **Aussi bien pour le SIÉML que pour ses deux partenaires publics, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie constitue de plus en plus des actions prioritaires.** À partir du milieu des années 1990, les financements de l'État, par le biais d'une dotation spécifique du FACÉ (label « FACÉ Environnement »), serviront pour des opérations d'effacement de réseaux basse tension, notamment pour des installations situées près de sites classés ou remarquables. Ces actions de préservation de l'environnement sont financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Dans ce cadre et en collaboration avec EDF, le Syndicat entreprend le recyclage des poteaux béton réformés en plusieurs campagnes de 1995 à 1998. Environ 2 500 supports seront ainsi éliminés sur le site de concassage de Trélazé. À la fin des années 1990, le Syndicat s'intéressera aussi au recyclage des sources lumineuses usagées (les tubes fluorescents et les lampes à vapeur de mercure).

Au seuil des années 1990, le SIÉML poursuit sa montée en puissance. Les trois piliers de l'action sont les renforcements de réseau, les dessertes nouvelles et les prestations de service. Cependant le Syndicat et son concessionnaire EDF Anjou doivent répondre à deux défis : la qualité de tension et la continuité de service. Si la première, on l'a vu, s'est nettement améliorée en zone rurale



Le Syndicat a diversifié ses activités dans l'éclairage public, **la télévision par câble**, les prestations de services pour tiers publics et privés et l'inspection des canalisations tout en étendant **les programmes d'effacement de réseaux électriques comme, ici, à Saint-Macaire-en-Mauges.**

les dix dernières années, la seconde reste encore médiocre. Le temps de coupure moyen par client est de 7 h en 1988 ; ce constat alarmant place le département dans une mauvaise posture au plan national.

Le financement des opérations doit porter sur la construction de postes de transformation haute et moyenne tensions, le renouvellement des lignes moyenne tension (de trop faible section) et l'entretien en matière d'élagages (question importante et sous-estimée). Un vaste programme en perspective... où est évoqué, pour la première fois, à l'assemblée générale du SIÉML du 3 décembre 1988, par les intervenants (EDF, préfet, conseil général), le slogan « zéro défaut, zéro coupure », aussi bien pour l'électricité que pour la télévision !

Une nouvelle convention de concession dans un contexte de renouveau du Syndicat

De 1950 aux années 1970, le SIÉML est resté très actif, mais son influence a décliné progressivement face à un concessionnaire tout puissant, EDF. **Tandis que les années 1980 sont un retour sur le devant de la scène, la décennie suivante est celle de la renaissance de l'action syndicale.**

En mai 1987, le commissaire européen à l'Énergie, Nick Mosar, annonce que ses services vont procéder à l'inventaire des obstacles juridiques, techniques et fiscaux qui freinent l'instauration d'un marché européen de l'énergie.

À la suite de la tempête du 3 février 1990, 110 000 clients sont privés d'électricité à midi, au plus fort de la tourmente ; à minuit, 90 000 sont rétablis. Il faudra trois jours aux 250 monteurs-électriciens pour rebrancher le reste. Ce résultat est une vraie prouesse humaine et technique qui servira de test grandeur nature.



Le 28 novembre 1992 est une date historique : EDF et le SIÉML paraphent un nouveau contrat de concession après les tentatives de modification depuis 1928, à l'exemple de la convention provisoire de 1956 et les cahiers des charges de 1960 et 1968 jamais appliqués.

Elle s'explique par le processus de libéralisation des marchés de l'énergie, qui touche les activités de réseaux dans le cadre de l'intégration européenne.

Le monopole d'EDF remis en question ouvre des opportunités à des syndicats départementaux de premier plan comme le SIÉML.

En effet, le modèle centralisé, technocratique et monopolistique, incarné par l'entreprise publique française, fait l'objet de vives critiques depuis les années 1970, qui viennent notamment des adversaires politiques de l'État comme les opposants au nucléaire. L'ouverture progressive à la concurrence des marchés de l'électricité est un bouleversement des structures héritées de la loi de nationalisation de 1946.

C'est dans ce contexte particulier que le Syndicat renforce son rôle d'autorité concédante de la distribution d'électricité. En 1990, une convention tripartite est signée entre le Syndicat, EDF-GDF Services Anjou et le conseil général, qui conditionne le développement de l'énergie électrique, moteur essentiel pour les trois « partenaires » de l'essor du département. En association avec EDF-GDF, le Syndicat projette de créer une société d'exploitation pour le développement des réseaux câblés en Maine-et-Loire, sans suite.

Le 28 novembre 1992, après de longues négociations et un important travail de rédaction, le SIÉML et EDF-GDF Anjou signent un nouveau contrat de concession « électricité » d'une durée de 22 ans. Les clauses de l'ancien cahier des charges type de 1928 sont devenues inadaptées, voire caduques. Une première modification du cahier des charges pour les distributions publiques d'énergie électrique avait été arrêtée en 1960 (décret du 22 novembre) mais elle n'a jamais été appliquée en raison du trop grand nombre de contrats que le concessionnaire aurait eu à signer. **Le SIÉML et EDF Anjou sont parmi les premiers en France à parapher ce nouveau contrat.**

1991-1992 : négociations stratégiques pour un nouveau cahier des charges

La FNCCR et EDF-GDF négocient et élaborent un nouveau modèle de contrat de concession qui affirme le pouvoir du concédant. Il est adopté par le Conseil supérieur du gaz et de l'électricité, puis diffusé au préfet par instruction ministérielle du 27 juillet 1993. Cette négociation s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de la direction générale d'EDF pour anticiper la libéralisation du marché de l'électricité. De l'autre côté, la FNCCR, très marquée par des élus ruraux qui constituent sa base historique, a négocié pour sa paroisse, et bien : **ce cahier des charges répond d'abord aux préoccupations des syndicats intercommunaux ruraux.**

En moins de 18 mois, cinquante autres syndicats signeront à leur tour un contrat type modernisé. Deux acteurs tiennent leur rôle dans cet acte fondateur : la FNCCR et le directeur général du SIÉML, Raymond Jouanneau. Ces négociations stratégiques qui toucheront tous les syndicats d'électricité et de gaz, et où la FNCCR joue pleinement son rôle de défenseur des collectivités locales, ont permis au SIÉML de réinvestir le champ économique.

L'évolution constante des activités du Syndicat entraîne une profusion administrative et juridique qui le force à renouveler ses compétences en droit des marchés publics et droit communautaire. Cette complexité est aussi technique avec la prise en compte renforcée des objectifs de sécurité. Pour maîtriser celle-ci et les métiers qui en découlent, de nombreuses entreprises privées doivent se spécialiser. Le Syndicat, lui, doit adapter sa structure à ces changements rapides et profonds et **décide en 1992 de revoir son programme dans le but « de coller au plus près du terrain ».**

En même temps que la mise en œuvre de cette réorganisation en trois directions (programmes, technique et administratif), le directeur général Raymond Jouanneau et le directeur administratif font valoir leur droit d'admission à la retraite. C'est une page de l'histoire du Syndicat qui se tourne... Le directeur général laisse la place le 1^{er} juin 1992 à son adjoint l'ingénieur Jacques Chapelain, rentré au Syndicat en avril 1982 et Dga depuis le 1^{er} juin 1985. Le jeune retraité reste néanmoins l'interlocuteur privilégié du Syndicat à la FNCCR, où il continuera à jouer un rôle très actif au sein de la Fédération.

Né le 29 avril 1942 à Meknès au Maroc, Jacques Chapelain est diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE, anciennement École Bréguet). Il rejoint le SIÉML en avril 1982, après avoir été directeur de la région Ouest de la CSEE (reprise en 1984 par ETDE, filiale de Bouygues). Il sera l'un des principaux artisans du grand bon en avant et de la mutation du Syndicat de 1982 à fin 2004, date de son départ en retraite.

En 1994, le SIÉML entre dans l'ère de la communication en éditant périodiquement « La Lettre S du Syndicat d'électricité » (26 numéros de 1994 à 2004) et le semestriel « Énergies d'Anjou ». Ces publications sont envoyées à tous les maires et les délégués du Syndicat. Quant au service « **filmographie** », créé au début des années 1980, sous la responsabilité de Michel Chauvigné – entré au Syndicat en 1969 –, il poursuit sa mission pédagogique de communication sur les métiers de l'électricité, très appréciée des élus.

Le gaz, une nouvelle compétence de distribution à développer

Christian Martin, député de Maine-et-Loire entre 1993 et 2002 et membre du conseil d'administration d'EDF à partir de 1995 en tant que représentant des collectivités locales,

appuie de tout son poids et de ses relations pour que le Syndicat se positionne comme une collectivité territoriale plus forte aux compétences reconnues. Il intervient auprès des ministères et des financeurs. **Son dynamisme et sa personnalité ne sont pas pour rien dans la vitalité retrouvée du Syndicat, 70 ans après sa création.** Son souhait est de le préparer aux futurs bouleversements de l'ouverture des marchés de l'énergie et d'anticiper les grandes questions de demain tout en conservant le principe de solidarité qui fait toute la force de la coopération intercommunale. Ce dernier point sera parfois oublié...

En 1995, le SIÉML étend sa compétence à la distribution publique de gaz naturel (arrêté préfectoral du 22 décembre). Huit communes rurales du Choletais rejoignent sans délai le Syndicat pour un projet de desserte par le gaz. **Une convention de contrat de concession gaz est signée avec GDF d'une durée de 25 ans.** Dix ans seront nécessaires au Syndicat pour développer cette nouvelle compétence, garantissant mieux la défense des intérêts locaux, notamment dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire.

Depuis 1988, le Syndicat dispose de la compétence de maîtrise d'ouvrage sur le réseau de télévision par câbles et s'est plu à rêver d'un câblage généralisé du département. En raison de l'évolution technologique, le SIÉML transfèrera au 1^{er} janvier 2000 la maintenance du réseau à une seule entreprise, Sogetrel de Tours, et, peu après, la maîtrise d'ouvrage aux communes. Le Syndicat décide de ne pas poursuivre l'activité d'inspection télévisée des canalisations.

En 1997, le Syndicat décide de régulariser l'ensemble de ses compétences en approuvant de nouveaux statuts (arrêté préfectoral du 5 juin 1997). Ces derniers regroupent toutes les compétences acquises depuis sa création en 1925 et sont conformes aux recommandations de la chambre régionale des comptes. Cette actualisation

En 1994, plusieurs départements intègrent de nouveaux syndicats d'électricité : Eure-et-Loir, Bouches-du Rhône, Isère, Gard, Val d'Oise, Vosges et Territoire de Belfort.

En 1995, le SIÉML compte 352 communes (soit 423 000 habitants), 11 se maintiennent à l'extérieur, toutes urbaines : Angers, Avrillé, Baugé, Candé, Cholet, Montreuil-Bellay, Les Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saumur, Segré et Trélazé. La commune rurale d'Épieds, elle, reste rattachée au syndicat de la Vienne.

La filmographie : un outil de communication pédagogique et moderne au service des élus

Suite à l'élection de Christian Martin à la présidence, un premier plan de communication est établi : production de plaquettes illustrées, relatant les activités du Syndicat, puis de diaporamas. À la demande de son directeur général, Raymond Jouanneau, féru de technologie, le Syndicat se lance dans la filmographie (1982-2005). Très adaptée pour la vulgarisation, cette activité va permettre d'aborder des sujets complexes comme le cahier des charges de concession et l'éclairage public sous tous leurs aspects. Les élus apprécient les films réalisés qui mettent en valeur leur patrimoine, à l'image de la mise en lumière des bâtiments, parcs et jardins.

Les thèmes abordés sont riches et divers : les effacements de réseaux avec la suppression des poteaux béton ; la fabrication des transformateurs et leur intégration dans l'environnement ; la production des lanternes d'éclairage public ; le recyclage des sources lumineuses, etc. Présentés aux assemblées générales, ces films institutionnels sont élaborés en interne avec les moyens techniques et audiovisuels du Syndicat, jusqu'à leur complète réalisation (prise de vues, texte, musique et montage). Cette activité spécifique fera connaître les activités du SIÉML aussi bien aux communes adhérentes qu'aux autres syndicats de France, et lui apportera reconnaissance et notoriété.

Des exemples de films (1982-1990).

- 1982 (le premier) : deux montages audiovisuels sur l'éclairage public et la télévision par câbles.
- 1985 : les travaux de distribution publique (renforcement et extensions de réseau) et travaux de prestations de service (travaux pour tiers et services).
- 1986 : éclairage et mise en valeur de certains sites ; effacement de réseaux aériens en sites agglomérés.
- 1990 : réalisation des renforcements des réseaux de distribution publique d'énergie électrique.



Source : entretien avec Michel Chauvigné, responsable de ce service, et texte dactylographié de ce dernier.

■ ■ ■ Luminaire d'éclairage public dans un nouveau lotissement.

■ ■ ■ Illumination d'un temple bouddhique khmer au parc oriental de Maulévrier, près de Cholet.

■ ■ ■ Illumination de l'éolienne du rond-point de la Ronde, à Vivy. Cette éolienne de type Bollée, fabriquée au Mans en 1881, provient du château de Salvert à Neuillé, où elle a longtemps été utilisée pour pomper l'eau potable du domaine.

■ ■ ■ Mise en lumière du moulin de l'Épinay, à La Chapelle-Saint-Florent.

■ ■ ■ Pose de poteaux béton à Écouflant.

permet au Syndicat de disposer d'une structure et d'un cadre juridique stables et clairs pour se projeter dans les actions futures. À l'assemblée générale du 29 novembre 1997, une démonstration d'Internet suscite l'intérêt des délégués du Syndicat. C'est pour le SIÉML le tout début d'un nouvel outil de communication promis à un bel avenir.

Si dans les années 1980 les extensions de réseaux et raccordements de nouveaux abonnés étaient, chaque année, compris entre 10 000 et 15 000, ils ne sont plus que de 3 500 dans les années 1990. Toutefois, la croissance de consommation moyenne d'électricité de Maine-et-Loire reste supérieure à la moyenne nationale, ce qui traduit le dynamisme économique du département. Dans ce cadre favorable, de nouvelles entreprises s'installent dans le département : la Setra créée par des dirigeants de la CIEC, **l'entreprise Sturno d'Avranches** en 1997 et, au début des années 2000, Cofely Ineo et l'entreprise rennaise ERS, qui est reprise en 2010 par le groupe Fayat.

L'entreprise Sturno d'Avranches s'installe en Anjou



Créée en 1920 à Avranches dans la Manche, l'entreprise familiale Sturno développe d'abord une activité dans les tra-

voux de bâtiment, génie civil (réservoirs d'eau, ponts) et réseaux humides (eau potable, assainissement). Dans les années 1970, elle se diversifie dans les travaux électriques. En 1997, elle ouvre une agence à Saint-Sylvain-d'Anjou, sous la direction de Cyrille Millerand (né en 1952), ancien chef travaux chez ETDE de Maine-et-Loire.

Qualité de l'énergie et de service dans un contexte d'ouverture des marchés à la concurrence

À l'aube du second millénaire, les enjeux économiques et sociaux du Syndicat et de son concessionnaire EDF sont pluriels : amélioration de la qualité de l'électricité et du service à la clientèle ainsi que l'essor conjugué des énergies renouvelables et d'une politique d'économies d'énergie. Dans cet esprit, le Syndicat décide de piloter un dispositif alternatif de renforcement de réseau électrique en milieu rural. De 1997 à 2000, en partenariat avec l'ADEME et EDF, il conduit une opération expérimentale d'optimisation, appelée « **maîtrise de la demande d'électricité (MDE)** ».

Dans le même temps, deux événements majeurs perturbent le secteur de l'énergie électrique et l'évolution de l'activité des syndicats d'électricité. D'abord, les très fortes tempêtes de fin décembre 1999 endommagent dans le Maine-et-Loire 80 supports électriques et 100 kilomètres de lignes ; 80 000 foyers sur 272 communes se trouvent privés d'électricité. À la suite de la mobilisation des agents EDF-GDF, des entreprises de réseaux, de militaires, pompiers et bénévoles, tous les usagers du département sont réalimentés avant le 31 décembre. **Ces incidents, d'une ampleur exceptionnelle, illustrent une nouvelle fois que l'électricité est un produit de première nécessité. L'enfouissement des réseaux jusqu'alors perçu sous le seul angle de l'esthétique prend une dimension nouvelle : celle de la sécurité** (Tableau 2 - Comparaison des réseaux électriques européens et enfouissement des lignes).

Le département compte 15 000 kilomètres de lignes aériennes et le « tout souterrain » reste inaccessible, cependant le Syndicat et EDF vont réfléchir à des programmes significatifs d'enfouissement et de sécurisation des réseaux. À la suite de ces incidents, le rapport national dit « Piketty » (2000) – du nom de son rédacteur, ingénieur général des Mines, mandaté par le secrétariat à l'Industrie – ne remet

Après s'être réunies, à Angers, à la préfecture – salle du conseil général –, puis à la chambre de commerce et pendant deux décennies à l'Université catholique de l'Ouest, les assemblées générales ordinaires du SIÉML se tiennent de 1996 à 2005 au Parc des expositions d'Angers et, de 2006 à 2015, à Andard, salle Jeanne de Laval.

La maîtrise de la demande d'électricité (MDE) : une démarche d'optimisation de la politique d'investissement



Dans les zones rurales, certains abonnés absorbent une part importante de l'énergie électrique, ce qui cause des chutes de tension pour les clients branchés sur la même ligne. La réponse classique est le renforcement des lignes à un certain coût. L'autre solution consiste en une démarche alternative de MDE moins chère pour le maître d'ouvrage et à qualité de service équivalent. L'opération expérimentale conduite en Maine-et-Loire regroupe trois partenaires : le SIÉML, l'ADEME et EDF. Valeur de référence, elle combine une optimisation de la gestion du réseau et des incitations à l'utilisation chez les abonnés des matériels plus performants. Les actions de MDE permettent de réduire, pour plusieurs années, les contraintes sur le réseau tout en améliorant le service aux clients, et ainsi de différer le renforcement. L'avantage principal pour le Syndicat est d'optimiser ses dépenses pour attribuer plus de moyens aux renforcements prioritaires.

pas en cause la maîtrise d'ouvrage exercée par les collectivités concédantes ; il préconise le redéploiement d'une partie des crédits du FACÉ vers la sécurisation et la mise en souterrain des réseaux électriques en zones rurales.

Tableau 2 - Comparaison des réseaux électriques européens et enfouissement des lignes

Pays	Longueur en kilomètres	Mètres linéaires par habitant	% en souterrain
Pays-Bas	145 000	8,9	100 %
Royaume-Uni	377 000	6,4	81 %
Allemagne	926 000	11,3	75 %
Belgique	108 000	10,6	44 %
Italie	709 000	12,1	30 %
France	632 000	10,5	27 %
Espagne	241 000	6	17 %
SIÉML (HTA + BT)	17 300	39,1	15 %

Travaux d'enfouissement du réseau électrique dans le bourg de La Pouëze, traversé par l'axe routier Segré-Cholet.

Source : Câbliers Sycabel, *Statistiques*, 1999.





Dans l'Hexagone, les tempêtes des 26, 27 et 28 décembre 1999, qui ont vu des vents atteindre localement 200 km/h, ont causé des dégâts importants sur 200 pylônes de lignes de transport HT et environ 23 000 poteaux de réseau de distribution. Cette catastrophe naturelle a touché 3,5 millions de foyers, répartis sur 69 départements.

Travaux d'amélioration du réseau électrique à Saint-Aubin-de-Luigné : EDF et le SIÉML travaillent en collaboration et sont à la recherche de synergie dans un contexte d'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz à la concurrence.

Le 1^{er} avril 1999, Bernard Foulonneau est nommé au poste de directeur administratif. Entré au Syndicat en 1973, comme auxiliaire de bureau, il a grimpé tous les échelons. Sous son impulsion, le Syndicat a innové en matière de gestion en mettant en place dès 1996 – à partir d'un logiciel adapté – la comptabilité M14, qui est applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.

Plus encore, c'est la question de l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence et la transposition de la Directive européenne de 1996 sur l'électricité qui mobilisent les esprits de tous les acteurs du secteur électrique. L'ouverture remet en cause les fondements

de 1945 du modèle français de service public. Perçue comme une menace par EDF, la libéralisation des marchés est en revanche une belle opportunité pour les Syndicats. En effet, leur action, qui a eu tendance à s'affaiblir dans le cadre du monopole public d'État depuis un demi-siècle, va reprendre de la vigueur.

Depuis le début des années 1990, des syndicats comme le SIÉML se sont réinvestis totalement dans leur rôle d'autorité concédante en ajoutant des nouvelles compétences et en négociant un contrat de concession plus avantageux. En matière de distribution d'électricité, et grâce au travail de fond de la FNCCR, **la nouvelle loi du 10 février 2000** relative à la modernisation et au développement du service

La loi du 10 février 2000 : ouverture du marché de l'électricité à la concurrence et création de RTE

Cette loi, traduction d'une directive européenne de 1996, place la production et la fourniture d'électricité dans le secteur concurrentiel alors que le transport et la distribution restent dans le cadre du service public. Le transport est confié à l'entité Réseau de transport de l'électricité (RTE), créée le 1^{er} juillet 2000, qui assure les échanges d'énergie entre les régions et avec l'étranger. Elle renforce surtout les collectivités locales dans leur rôle d'autorités organisatrices du service public de distribution d'électricité. Cette loi introduit les notions de « fournisseur d'électricité » mais aussi de « gestionnaire de réseaux de distribution ».

public de l'électricité ne remettra pas en question les attributions des collectivités concédantes. De plus, elle renforce la décentralisation sans remettre en question le fonctionnement du FACÉ, réaffirme le principe de péréquation et concourt à la cohésion sociale en assurant le droit à l'électricité pour tous.

De 2000 à 2006, les marchés de l'énergie s'ouvrent à la concurrence avec les lois des 10 février 2000, 3 janvier 2003, 9 août 2004, 13 juillet 2005 et 7 décembre 2006. Dans ce cadre rénové, EDF décide de renforcer et moderniser son partenariat avec les collectivités locales. EDF-GDF Services d'Anjou et le Syndicat vont rechercher des synergies pour satisfaire les besoins et développer l'usage de l'électricité.

Entrée de plain-pied dans le XXI^e siècle : siège social fonctionnel, statuts adaptés et acronyme toiletté

Bien que les effectifs aient diminué de 15 % depuis 1980, le Syndicat décide de déménager de ses bureaux d'Angers devenus totalement inadaptés à l'activité opérationnelle. Par exemple, le service technique est éclaté sur quatre niveaux. En 1999, deux projets d'installation sont étudiés : un dans le futur bâtiment de l'ADEME au Front de Maine et l'autre dans la zone Saint-Serge. Pour s'agrandir, il est même envisagé d'acquérir l'immeuble contigu du 25, rue des Arènes. Finalement, le Syndicat porte son choix, en novembre 2001, sur un terrain de 8 145 m², situé sur la ZAC de Beuzon à Écouflant, route de la Confluence. Le lieu a séduit les élus pour l'environnement général et la parfaite desserte routière et autoroutière, essentielle aux agents du SIÉML qui sillonnent chaque jour les routes départementales.

Après un appel public à la concurrence et la constitution d'un jury de concours qui examinera 41 dossiers, la décision finale est prise le 25 mars 2002. Sous la direction de l'architecte Frédéric Rolland, les premiers travaux de terrassement



Alors que les marchés de l'énergie se libéralisent, EDF-GDF Services Anjou et le Syndicat vont rechercher à se rapprocher pour améliorer leur partenariat.

débutent en juillet 2003. Le 10 octobre suivant, le président Christian Martin pose la première pierre, en présence du maire d'Écouflant et du personnel du Syndicat. Pendant neuf mois, seize entreprises travaillent conjointement à la construction du bâtiment. Le coût total des travaux de 3,175 millions d'euros (HT) est financé par la vente de la rue des Arènes et un emprunt de 2 millions d'euros sur vingt ans au Crédit agricole. Le déménagement des anciens locaux vers les nouveaux se déroule en août 2004.

Spacieux et fonctionnel, le siège social est inauguré le mercredi 3 novembre 2004, en présence de nombreuses personnalités, notamment le préfet de Maine-et-Loire. Cette opération hors du commun a été orchestrée de main de maître depuis le lancement par Jacques Chapelain, qui a suivi tous les aléas du chantier et s'est investi totalement dans cette mission. Ce dernier prend sa retraite en fin d'année ; il est remplacé par Georges Rabaglia qui vient du conseil général de Maine-et-Loire (partie 5).



Le 10 octobre 2003, le président du SIÉML pose la première pierre du nouveau siège social à Écouflant.

De gauche à droite : Jacques Béline, l'architecte Frédéric Rolland, Robert Gautier (second rang), Christian Martin, Gisèle Fleur, membre du bureau du Syndicat, élue de Chavagnes-les-Eaux et le conseiller général Roger Chevalier.

Un siège social spacieux, fonctionnel et bien situé, à Écouflant



Le bâtiment comprend 1 800 m² de bureaux spacieux et clairs dont 300 m² de salles de réunion ou d'exposition. Il est agencé sur un rez-de-chaussée et un premier étage, où sont regroupés les services techniques. Le siège social comporte également deux locaux spécifiques pour y accueillir les archives, un entrepôt de stockage pour les transformateurs d'une surface de 500 m² – qui deviendra en 2010 un espace d'exposition d'équipements pour l'éclairage public – et 100 places de parking à disposition du personnel et des visiteurs.



Le nouveau siège social d'Écouflant, situé idéalement près de l'autoroute A11 et proche d'Angers, dispose de bureaux fonctionnels et de couloirs aux larges baies vitrées, de sites d'archivages, d'une salle de réception, de parkings extérieurs pour tous et d'un vaste entrepôt pour le stockage des transformateurs qui deviendra en 2010 un showroom dédié à l'éclairage public (clichés de 2015).



L'année 2003 est marquée par une série d'événements climatiques exceptionnels qui constitue une nouvelle épreuve pour le réseau électrique de Maine-et-Loire : les tempêtes du 2 janvier, 15 juillet et 28 décembre ainsi que la vague caniculaire de la première quinzaine d'août. À partir du 1^{er} juillet 2004, les professionnels ont la possibilité de choisir librement un autre fournisseur qu'EDF ou GDF. La même année, EDF met en place le tarif de première nécessité qui consiste en une déduction forfaitaire annuelle sur le montant de la facture en fonction de critères sociaux (loi du 10 février 2000).

Toujours en 2004, le SIÉML adapte ses statuts pour participer au développement des énergies renouvelables (EnR) et aux programmes de maîtrise de la demande en énergie (MDE). Enfin, le Syndicat prend le nom de Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire. **Le mot « énergies » au pluriel prend toute son importance et permet de développer une stratégie de diversification.** Le sigle reste inchangé. Au 1^{er} janvier 2005, les effectifs du SIÉML dénombrent 49 agents (56 fin 2006).

Le SIÉML poursuit inlassablement son œuvre économique, technique et sociale pour le bien commun général. Avec la distribution d'eau potable et l'assainissement, l'électrification d'un département dans sa quasi-totalité compte parmi les services publics les plus importants pour le développement humain. Le Syndicat contribue directement à la vitalité des communes rurales et participe à cet équilibre ville-campagne tant recherché par les élus de tous bords, et qui fait la force du département. Il lui reste maintenant à conquérir le « cœur » des villes et à bâtir et développer toute une réflexion ainsi qu'une stratégie sur les énergies renouvelables et les économies d'énergies.



Fin 2004, le SIÉML dénombre 351 communes adhérentes en distribution électrique (sur 363), 17 567 kilomètres de lignes électriques (réseaux HTA et BT) et 12 100 postes de transformation (HTA et BT). La population totale desservie par la concession est de 442 092 habitants.

Tableau 3 - Développement des abonnés et de la consommation (1980-2005)

ANNÉES	CLIENTÈLE DE LA CONCESSION	CONSUMMATION EN MWH (Tarif bleu)
1980	149 303	588 346
1981	153 830	625 302
1982	157 214	672 088
1983	160 248	772 803
1984	162 379	829 040
1985	164 714	870 426
1986	167 098	980 523
1987	169 376	956 772
1988	170 838	898 052
1989	173 107	969 783
1990	174 834	958 584
1991	176 657	1 108 367
1992	178 566	1 106 496
1993	180 411	1 088 904
1994	182 685	1 117 061
1995	185 347	1 078 548
1996	190 941	1 196 603
1997	191 023	1 188 767
1998	194 021	1 195 570
1999	197 155	1 241 410
2000	200 510	1 282 300
2001	203 734	1 298 310
2002	210 453	2 346 792
2003	213 921	2 373 870
2004	220 115	2 370 201
2005	221 875	2 670 304

Source : rapports annuels du SIÉML (1980-2006).

Électricité

1982-1983

Les lois « Defferre » de décentralisation renforcent les compétences des collectivités locales

1999

Les tempêtes des 26, 27 et 28 décembre révèlent la vulnérabilité du réseau électrique français

1996

Directive européenne du 19 décembre ouvrant à la concurrence le marché intérieur de l'électricité

1992

La FNCCR et EDF/GDF négocient un nouveau contrat de concession affirmant le pouvoir du concédant

2000-2006

Ouverture progressive du marché de l'énergie à la concurrence et renforcement du rôle des autorités concédantes de la distribution d'électricité

2000

- Création, le 1^{er} juillet, de la société RTE (Réseau de transport électrique)
- La loi du 10 février, traduction de la directive européenne de 1996, place la production d'énergie électrique dans le secteur concurrentiel et conforte le rôle du concédant

2004

- Mise en place du tarif de première nécessité conformément à la loi du 10 février 2000
- Le 1^{er} juillet, ouverture du marché français de l'électricité pour l'ensemble des clients professionnels

1975

1977-1982

Programme départemental de changement de tension « B1/B2 »

1978

Compétence étendue au service « Maintenance des réseaux communautaires de télévision par câble »

1977-2006

Christian Martin, huitième président du Syndicat

1985

1982

Création de l'activité « filmographie », un outil de communication destiné aux élus

1988

Compétence étendue à la maîtrise d'œuvre des travaux d'équipements collectifs d'éclairage public, de télévision par câble et de génie civil PTT et à la maintenance des réseaux d'éclairage public et de télévision ainsi qu'à l'inspection télévisée des canalisations

1995

1992

Signature d'un nouveau contrat de concession d'électricité avec EDF pour une durée de 22 ans

1995

Extension de compétence à la distribution publique de gaz (arrêté préfectoral du 22 décembre)

1997

Régularisation des compétences du Syndicat avec l'approbation de nouveaux statuts (arrêté du 6 juin)

2005

2004

Le SIÉML change sa dénomination en Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire et inaugure son nouveau siège social à Écouflant, près d'Angers

2005

Georges Rabaglia, qui vient du conseil général, est nommé directeur général

SIÉML



L'acteur incontournable du département en matière d'énergies (2006-2014)

Diversification, partenariat et mutation

Les années 2006 à 2010 constituent pour le SIÉML une période de rénovation et de diversification. Le président Dominique Tertrais et son directeur général Georges Rabaglia impriment leur marque, ouvrant de nouveaux champs de compétences dans lesquels s'inscrit désormais l'activité du Syndicat : la maîtrise de la demande en énergie et, dans une moindre mesure, les énergies renouvelables. En 2009, la ville d'Angers rejoint le Syndicat. Date historique puisque le Syndicat devient l'autorité unique organisatrice de la distribution de l'électricité en Maine-et-Loire.

De 2010 à 2014, le président Robert Gautier poursuit l'œuvre engagée par son prédécesseur. Il arrête les principes d'une démarche vertueuse en matière d'éclairage public, accélère la desserte en gaz des communes, ouvre des partenariats avec EDF-ERDF et GrDF et impulse le projet départemental « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ». Le renouveau de l'action syndicale s'opère au fur et à mesure de la mutation des marchés de l'énergie et du déploiement de leur processus d'ouverture.

Une nouvelle équipe pour impulser le changement

L'élection de **Dominique Tertrais** à la présidence du Syndicat, suite au décès de Christian Martin, le 8 février 2006, ouvre un nouveau chapitre de l'histoire du SIÉML.

Le président et son directeur général, Georges Rabaglia, marquent leur empreinte et imposent leur stratégie à un Syndicat d'énergie à la recherche d'un souffle nouveau.

L'année 2006 est marquée par le sceau du changement.

Après les presque trente ans de « règne » de l'ancien président, le Syndicat repart sur des bases rénovées tout en poursuivant l'œuvre engagée. Les grandes lignes de l'action du président sont simples : être à l'écoute des communes, être plus performant et innovant, être un modèle de gestion (et de rigueur) et, enfin, être une valeur de référence. Le premier impératif est de renouer le contact avec les élus des communes, ce que va faire, avec son bâton de pèlerin, le nouveau duo.

Une nouvelle compétence syndicale sur le département : l'IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques).
186 bornes de recharge de véhicules électriques seront installées en 2015-2016 et 400 d'ici 2020.

Dominique Tertrais : le sens de l'intérêt général et la défense de l'intercommunalité



Né le 20 septembre 1942 à Vertou, près de Nantes, informaticien de formation, il fait l'essentiel de sa carrière au Crédit agricole de l'Anjou et du Maine comme directeur de l'informatique et de l'organisation, directeur financier, puis secrétaire général avant de prendre sa retraite le 1^{er} janvier 2000. Conseiller municipal de Denée en 1977, il en devient le maire de 1995 à 2014. Président-fondateur de l'Association des petites cités de caractère de Maine-et-Loire de 2000 à 2009, **il préside le SIÉML de février 2006 à mai 2011**. Très attaché au service public, il va consacrer énergie et temps à moderniser le Syndicat. En cinq ans, il y conduit des chantiers importants où il s'implique totalement : la refonte des statuts en 2007, la départementalisation avec notamment l'adhésion de la ville d'Angers en juillet 2009, et l'assainissement des finances. Il entreprend en outre la relance de la desserte en gaz du département avec l'équipement d'une quarantaine de communes supplémentaires. En tant que vice-président de la FNCCR, responsable de la commission des relations financières qu'il préside, il est en charge de négocier avec ERDF les conditions d'utilisation des réseaux des syndicats qui y sont regroupés. Durant ces discussions parfois âpres et souvent byzantines, son opiniâtreté à défendre les intérêts des syndicats intercommunaux sera reconnue de tous et récompensée.

Le président réduit le nombre des vice-présidents de 12 à 5, de façon à former une équipe restreinte plus efficace : Robert Gautier aux finances, Jean-Luc Davy à la communication, Christian Maillat au gaz, Jean-François Jeanneteau à la concession et Dominique Servant aux énergies nouvelles et renouvelables.

Cette action de relance est conduite par le directeur général, Georges Rabaglia. Il vient du conseil général où il a été recruté en 1980 comme contractuel. Ce diplômé de Géographie de l'université de Caen (DEA) est d'abord mis à disposition des services de l'État pour élaborer le premier schéma d'élimination des déchets ménagers. Il réintègre le conseil général en tant que chef du bureau des investissements départementaux (1982-1987) puis prend la direction de l'aménagement rural, de l'agriculture et de l'environnement (1987-2004). Arrivé le 2 janvier 2005 à la tête du Syndicat, ce gestionnaire efficace est un homme de terrain



qui a arpenté tout le département et connaît bien tous les élus et secrétaires de mairie. Immédiatement, ce serviteur du département replace le Syndicat au centre de leurs préoccupations. Un trait est tiré sur la période précédente.

Le nouveau directeur général Georges Rabaglia relance le développement du Syndicat en encourageant une politique environnementale et d'économie d'énergie plus ambitieuse.



Avec le recrutement d'une chargée de communication, le Syndicat crée une identité graphique qui permet une personnalisation des activités.

L'accent du « é » du logo est mis en valeur pour bien spécifier

l'appartenance de ce « é »

au mot « énergies » et appuyer sur la compétence énergétique.

L'utilisation des capitales assoit l'identité institutionnelle du SIÉML.

Les deux couleurs ont un code :
le rouge, pour la chaleur
et l'énergie ; le gris-bleu,
pour l'expertise high-tech.

Georges Rabaglia encourage une politique environnementale et d'économie d'énergie plus ambitieuse en lançant le programme concerté « Énergies 21 » (2005-2010), développe la communication (recrutement d'une chargée de communication), réduit le coût des travaux et des frais de fonctionnement, achève la départementalisation, lance le showroom (voir ci-après) et recrute de nouveaux profils. Il refond l'organigramme, mettant en place trois directions : Bernard Foulonneau à la direction des affaires générales et financières, Daniel Bourgeois à la direction des infrastructures et Jean-Louis Cans à celle des ENR.

À la suite de départs à la retraite ou volontaires, des agents aux profils différents sont recrutés. En 2006, six rejoignent le Syndicat, dont un ingénieur thermicien. Cette campagne de recrutement s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de compétence du SIÉML en maîtrise de la demande en énergie. Le Syndicat affirme sa volonté d'accroître le nombre de communes desservies en gaz. Ce choix stratégique se concrétise, dès 2006, quand 27 communes transfèrent leur compétence gaz au Syndicat.

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie, le Syndicat expérimente le photovoltaïque pour l'éclairage public, explore les possibilités de produire de la chaleur à partir de la biomasse et développe un programme de travaux d'optimisation du parc d'éclairage public sur plus de 100 communes en installant notamment des « LED », solution pertinente en matière d'économie d'énergie.



En 2006, le SIÉML adopte une nouvelle charte graphique dans le but de créer une vraie identité graphique (logo, sigle et marquage des véhicules) et lance son site Internet.

Refonte des statuts, compétence gaz, départementalisation, économies d'énergie, fonds d'intervention : le Syndicat change de braquet

Après les premières réformes de structure, le SIÉML refond en 2007 ses statuts afin de pouvoir exercer pleinement et sereinement son activité dans le cadre de l'intercommunalité.

En 2014, pour présenter le Syndicat aux nouveaux élus, une mascotte fera son apparition et sera déclinée sur divers supports de communication.



Les statuts rénovés identifient précisément les compétences du Syndicat, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles. Compétence obligatoire : électricité ; compétences optionnelles : gaz et éclairage public ; services complémentaires aux compétences : énergies renouvelables, groupement d'achat, télécommunications, etc. Le SIÉML se présente comme un syndicat « à la carte ».

La mise en œuvre de l'article 33 de **la loi sur l'énergie du 7 décembre 2006**, qui prévoit la création d'une autorité unique de la distribution de l'énergie électrique à l'échelle d'un département, accélère le mouvement de rapprochement. En 2007, dans ce cadre, neuf communes urbaines rejoignent le SIÉML. Plus important syndicat de Maine-et-Loire, le SIÉML fédère dorénavant 361 communes.

C'est-à-dire toutes les communes du département, sauf Angers et Épièdes. **Angers adhère peu après, en 2009**, suite aux négociations du président et du directeur général avec le maire d'Angers, Jean-Claude Antonini.

La loi du 7 décembre 2006, levier pour les syndicats

La mise en œuvre de l'article 33 de la loi sur l'énergie de décembre 2006 instaure la création d'une autorité unique de la distribution de l'énergie électrique à l'échelle d'un département. Cet article est un véritable levier pour les syndicats en identifiant clairement une autorité unique de la distribution publique de l'énergie. À partir du 1^{er} juillet 2009, après l'adhésion de la ville d'Angers, le SIÉML est l'autorité unique de distribution de l'électricité sur le département.

La départementalisation est achevée : le SIÉML est l'unique autorité concédante de la distribution d'électricité dans le Maine-et-Loire. Une page de l'histoire de l'intercommunalité se tourne... À la suite de cette ultime adhésion, un poste de vice-président échoit à la ville d'Angers, lequel revient à Jean-Claude Bachelot.



La ville d'Angers rejoint le Syndicat en 2009 : le SIÉML est désormais la seule autorité concédante de la distribution d'énergie électrique de Maine-et-Loire.

Le Syndicat dispose depuis de nombreuses années d'une participation de 6 % au capital de la Société d'équipement du département de Maine-et-Loire (Sodemel) ; la vocation de cette SEM est l'aménagement et le développement territorial.

Après l'adoption en décembre 2006 par le SIÉML d'un plan départemental de développement du service public de la distribution de gaz combustible, de nombreuses communes obtiennent la desserte de gaz (2007-2009). Un concurrent de l'opérateur historique Gaz de France (devenu GrDF) va jouer un rôle croissant en obtenant l'attribution de plusieurs délégations de service public : **Sorégies**. Le Syndicat en profite pour prendre, en 2008, une petite participation dans le capital de cette société d'économie mixte (SEM). **Ce partenaire économique du SIÉML ouvre des perspectives intéressantes de développement.**

Sorégies, partenaire du SIÉML



Sorégies, filiale du syndicat Énergies Vienne (85 % du capital), est une société anonyme d'économie mixte dont les activités résident dans la distribution et la fourniture d'électricité, de gaz naturel et de propane. En 2007, le SIÉML prend une participation à hauteur de 3,3 millions d'euros dans cette SEM implantée dans la Vienne et les départements limitrophes. Le premier chantier de Sorégies en Maine-et-Loire est le raccordement au gaz naturel de sept communes du Pays des Mauges.

La concurrence que se livrent les deux distributeurs de gaz sur le Maine-et-Loire stimule l'essor de cette énergie. Peu après, les sociétés Antargaz et Totalgaz sont retenues pour s'installer sur certains points du département. **Une telle diversification des activités du Syndicat permet d'élargir le bouquet énergétique des habitants de l'Anjou.**

Fin 2012, 137 communes du département seront desservies par le gaz ; le SIÉML sera l'autorité organisatrice pour 126 d'entre elles gérant 23 concessions (11 à GrDF, 4 à Sorégies, 6 à Antargaz et 2 à Totalgaz).

Le 1^{er} juillet 2007, les marchés de l'électricité et du gaz sont intégralement ouverts à la concurrence en France métropolitaine (hors Corse). Cette libéralisation renforce les besoins de contrôler les opérateurs et d'informer les consommateurs, tâches qui sont, en partie, dévolues aux syndicats d'énergie. **Pour prévenir les consommateurs, le SIÉML publie un guide envoyé aux 180 000 foyers/usagers des 351 communes.**



Le SIÉML est propriétaire des lignes électriques qui desservent votre habitation au titre du service public.

Par conséquent, je vous informe qu'à compter du 1^{er} juillet 2007, vous pourrez choisir votre fournisseur d'électricité et / ou de gaz.

Ce guide précise ce qui va changer pour vous, afin que vous puissiez prendre une décision en connaissance de cause.

Dominique TERTRAIS
Président du SIÉML

Malgré les effets de la crise financière de 2007 – très forts à partir de l'automne 2008 et 2009 –, le SIÉML poursuit sa mission d'aménageur du territoire ; les crédits du budget de 2009 restent identiques à ceux de 2008.

Les engagements en matière de travaux se maintiennent de 2007 à 2010, ce qui permet aux entreprises de ne pas trop souffrir des conséquences de la récession. Cependant, la nouvelle mise en concurrence des sociétés due à la refonte du mode de passation des marchés (passage progressif de 2 à 20 lots) permettra de réduire le coût des travaux de 25 %. Dans ce cadre plus concurrentiel, le Syndicat fait régulièrement appel à huit installateurs électriques sur le département (2010) : CIEC réseaux (Groupe Vinci), Eifage Énergie, ERS qui vient de s'installer (Groupe Fayat), ETDE (Groupe Bouygues), Cégelec (Groupe Vinci Énergies en 2012), Cofely Ineo (GDF SUEZ), Juret (Groupe Spie) et Sturno, entreprise familiale et indépendante originaire d'Avranches.

En 2008, le SIÉML met en place un fonds d'intervention pour les économies d'énergie appelé « FIPEE 21 ». Les communes peuvent être subventionnées lorsqu'elles investissent dans le domaine des énergies renouvelables ou des économies d'énergie (rénovation thermique des bâtiments, chaufferie bois, pompe à chaleur, géothermie, lampadaires solaires, etc.). Chaque année, le Syndicat abondera ce fonds à hauteur d'un million d'euros.

Le showroom du Syndicat : un nouvel espace dédié à l'éclairage public

En mars 2010, le Syndicat aménage au siège social (où les transformateurs étaient entreposés) une salle d'exposition présentant une trentaine de luminaires parmi les plus utilisés dans le Maine-et-Loire. L'objectif est de montrer en situation réelle les multiples possibilités d'éclairage aux élus pour qu'ils soient sûrs de leurs choix. Cet espace dédié à l'éclairage public, promu par le directeur général et Michel Chauvigné, est un vrai succès : dès la première année, une vingtaine de communes s'y déplace pour comparer et affiner leurs choix de luminaires.



Le Syndicat axe fortement sa politique d'économies d'énergie sur l'éclairage public : réduction de la hauteur des mâts et de la puissance des lampes, conseils aux élus, etc. En 2010, il inaugure un nouvel espace conseil dédié aux éclairages publics : **le showroom**. Un ingénieur éclairagiste est recruté et un contrat important est signé avec un fabricant de luminaires pour produire des éclairages LED performants à installer dans les communes qui souhaitent optimiser leurs équipements (programme « LUM'ECO »). La durée de vie d'un éclairage par LED est de 50 000 à 100 000 heures d'utilisation, soit 5 à 10 fois plus qu'un tube classique fluorescent.



Le Syndicat remet à plat son mode de passation des marchés, ce qui réduira le coût des travaux de 25 %.



Avec le fonds d'intervention « FIPEE 21 », les communes vont pouvoir investir dans les énergies renouvelables et les programmes d'économies d'énergie. En 2014, 38 opérations seront réalisées, notamment 22 rénovations thermiques, 8 pompes à chaleur et 3 chaudières à bois.

Le showroom rénové pour de nouvelles missions (cliché de 2015).

Le 14 octobre 2009, le Syndicat adhère à la SEM « Anjou Énergies Renouvelables » à hauteur de 16 % du capital. Le département est le principal actionnaire. Cette SEM se spécialise notamment dans l'installation de centrales photovoltaïques.

En avril 2009, le Syndicat et ERDF signe un avenant qui prolonge jusqu'en 2022 le contrat de concession qui les lie. Cette signature et celle d'un second avenant vont renforcer les liens des deux partenaires pour une meilleure organisation de la distribution d'électricité dans le département au bénéfice des usagers. Néanmoins, les discussions se poursuivent et portent sur l'enfouissement des réseaux, la qualité de l'électricité et les coupures encore trop nombreuses sur le territoire. En 2010, la taxe locale d'électricité est réformée ; cette ressource importante des syndicats devient la **TCFE ou Taxe sur la consommation finale d'électricité**. **Changement important : les syndicats d'énergie percevront désormais directement la taxe pour les communes de moins de 2 000 habitants.**

Parfaire l'œuvre engagée dans un esprit syndical et intercommunal

Après cinq ans à la tête du SIÉML, Dominique Tertrais démissionne de la présidence du Syndicat pour raisons de santé. **Son successeur, Robert Gautier, élu le 9 mai 2011, poursuit l'œuvre engagée.** En tant que vice-président du Syndicat depuis 2006, ce gestionnaire et financier développe la mission de conseils en énergie (analyses énergétiques

LA TCFE, une taxe établie sur la quantité d'électricité consommée

Le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité ou TCFE est modifié par l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 (loi NOME). Il s'agit de se mettre en conformité avec la directive européenne 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003 qui restructure le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité. **À une taxe assise sur une fraction de la facture acquittée par le consommateur, et fixée en pourcentage de celle-ci, s'est substituée une taxe établie en fonction de la quantité consommée et de la puissance souscrite.** La loi NOME supprimera à partir de 2015 les tarifs réglementés vert et jaune destinés aux entreprises.

du patrimoine, audits énergétiques et travaux d'amélioration), arrête les principes d'une démarche vertueuse en matière d'éclairage public et continue à déployer la desserte en gaz des communes. Surtout, il met en place une commission de suivi des concessions électriques et gazières.

Robert Gautier : rigueur et efficacité



Né le 27 décembre 1945 à Loiré dans le Maine-et-Loire, Robert Gautier travaille d'abord au Trésor public (1963-1970) puis il rejoint la Caisse d'Épargne où il sera directeur général adjoint des Pays de Loire (1991-2003). Premier adjoint au maire de Juigné-sur-Loire en 1987, il est élu maire de 1994 à 2014. En mai 2011, il prend en main les destinées d'un Syndicat qu'il connaît bien puisqu'il en est le vice-président chargé des finances depuis l'élection de Dominique Tertrais en 2006. Il renforce la politique de son prédécesseur et prépare sa succession ainsi que celle du directeur général. Comme annoncé le jour de son élection à la présidence du Syndicat, il démissionne de toutes ses fonctions en mars 2014 et se retire de la vie publique.

Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement I puis II et de ses effets immédiats dans l'opinion publique, la mission de conseils en énergie connaît un beau succès : de nombreuses communes n'hésitent pas à faire appel aux services du Syndicat, notamment en matière d'éclairage public. En 2012, le film réalisé par le Syndicat, « Éclairer mieux en consommant moins », présenté à l'assemblée générale de juin, a un impact réel sur les élus dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public, qui reste la source la plus importante d'économies d'énergie pour les collectivités.

À la suite des interrogations formulées par la chambre régionale des comptes, le Syndicat met en place en 2012 les fonds de concours qui permettent aux communes d'inscrire leur contribution en section d'investissement.

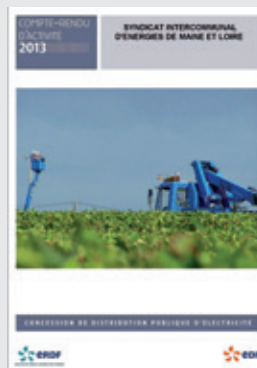
Opérations de rapprochement entre le Syndicat et EDF-ERDF

La tendance générale est à l'amélioration des rapports avec **ERDF Anjou** et EDF et au travail en commun. La hache de guerre semble bien enterrée. Le dialogue s'améliore et les collaborations s'intensifient non seulement avec ERDF et EDF mais aussi GrDF et France Télécom/Orange. En 2012, le SIÉML et GrDF signent un cahier des charges de concession renouvelé ainsi qu'une convention visant à une meilleure densification du réseau de gaz naturel et l'échange d'informations techniques.

La même année, le SIÉML paraphe une convention avec France Télécom, qui met fin au bras de fer concernant le financement des travaux d'effacement.

De février 2013 à janvier 2014, le rapprochement SIÉML et ERDF se concrétise par des opérations significatives. Elles débutent, le 9 février 2013, lors de l'assemblée générale

ERDF Anjou : gestionnaire du réseau



Créée le 1^{er} janvier 2008, Électricité Réseau Distribution France (ERDF), filiale à 100 % du groupe EDF, est gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité pour 95 % du territoire métropolitain et assure l'exploitation, le développement et l'entretien de 1,3 million de

kilomètres de lignes électriques au service de 35 millions de clients. La société réalise à ce titre de nombreuses interventions sur le réseau électrique, telles que les raccordements, les mises en service, les dépannages et les changements de fournisseurs.

En Maine-et-Loire, ERDF c'est : 418 000 clients en 2013-2014 ; plus de 6 000 installations de production raccordées au réseau ; plus de 21 000 km de réseaux de distribution d'électricité (propriété du SIÉML) ; c'est aussi plus de 70 000 interventions par an sur le terrain et chez les clients ; 380 salariés dont 30 d'astreinte 24 h/24 et 7 jours/7 ; 95 % des clients à moins de 30 minutes de l'un des six sites opérationnels. Acteur de premier plan, ERDF soutient fortement l'économie départementale au travers des travaux qu'elle exécute ou fait réaliser par les entreprises locales, soit près de 40 millions d'euros d'investissements par an sur le territoire.



Le 9 juillet 2013, le Premier ministre confirme l'installation d'ici à 2016 de 3 millions de nouveaux compteurs « communicants » *Linky* qui permettront une gestion plus simple, précise et efficace de la consommation électrique des clients. L'objectif est d'équiper tous les clients à l'horizon 2021 par le remplacement des compteurs actuels, soit 35 millions d'unités pour une somme de 5 milliards d'euros.

Plus de 400 000 Linky seront installés en Maine-et-Loire.

de l'Association des maires de Maine-et-Loire à Chemillé, par la signature d'une convention tripartite entre Jean-Luc Davy, président de l'Association des maires de Maine-et-Loire,

Robert Gautier, président du SIÉML et Nicolas Touché, directeur territorial d'ERDF, pour faciliter les échanges mutuels d'informations concernant le service public de la distribution d'électricité. Ce partenariat se donne l'ambition d'améliorer en permanence la qualité du service public rendu aux communes, collectivités locales et habitants de Maine-et-Loire. Notamment, l'accord implique qu'un « interlocuteur privilégié » d'ERDF sera mis à disposition de chaque collectivité pour renforcer les relations de proximité avec les élus et les techniciens.

Lors de réunions de travail organisées au premier semestre 2013, ERDF contribue aux réflexions stratégiques du SIÉML autour de cinq grands thèmes : ENR, véhicule électrique, *Smart grids*, MDE et conseils aux collectivités. La collaboration se poursuit activement. Dans le cadre du **protocole FNCCR-ERDF**, signé le 18 septembre 2013 à Montpellier, le SIÉML et ERDF sont choisis comme territoire d'expérimentation de la démarche « Programme coordonné de développement et de modernisation des réseaux (PCDMR) ». Ce travail de fond autour d'un diagnostic partagé et des priorités coordonnées d'investissement des deux maîtres d'ou-

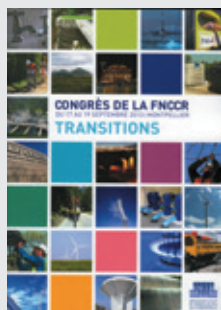
vrage sur le territoire est lancé dès septembre 2013 : l'objectif est de renforcer l'efficacité des investissements au service de la qualité d'alimentation des habitants de Maine-et-Loire.

Dans le prolongement des opérations précédentes, le 9 octobre 2013, le président et le directeur général du SIÉML organisent une réunion du Bureau dans les locaux du Centre des relations clients (CRC) d'EDF à Angers. Cette réunion, suivie d'une visite du CRC par les membres du Bureau du SIÉML, est **une première dans l'histoire du Syndicat**.

Dès 2008, le Syndicat a adopté un dispositif de soutien financier aux communes pour les travaux d'efficacité énergétique. Le FIPEE 21 est abondé chaque année à raison d'un million d'euros en autorisation de programmes. Souvent utilisé pour la rénovation thermique des bâtiments communaux, il permet parfois de développer des chaufferies au bois comme c'est le cas ici à Andrezé.



Le protocole FNCCR-ERDF de 2013 : une paix des braves entre concédants et concessionnaire ?



Au congrès de la FNCCR à Montpellier (17 au 19 septembre), la FNCCR et ERDF signent un protocole d'accord sur la période tarifaire 2014-2017, pour renforcer les actions entre les autorités concédantes et le concessionnaire au service de la qualité du service concédé. Par ce protocole, les deux acteurs expriment leur attachement au modèle français de la concession, à la fois national/régulé et local/concessif. Depuis le congrès d'Annecy (2009), les relations se sont apaisées, et la reprise du dialogue constitue une étape principale qui doit permettre de nourrir les échanges, dans la perspective d'une adaptation du modèle de contrat de concession aux enjeux de la transition énergétique. **Il s'agit d'abord de mettre en œuvre les intentions politiques du protocole d'accord de manière concrète à l'échelle de chaque concession, à l'exemple de la démarche PCDMR en Maine-et-Loire.** La qualité des relations entre l'autorité concédante et le concessionnaire est essentielle à l'efficacité du service public concédé.



Le 29 janvier 2014, le SIÉML et ERDF signent un avenant (n° 5) au contrat de concession : il propose de décliner les accords du protocole national à l'échelle de la concession. Il porte sur l'amélioration de la programmation et la coordination des investissements réalisés sur les réseaux publics de distribution d'électricité par le concessionnaire et par les autorités concédantes ; l'adaptation de la redevance de concession ; l'amélioration continue de la précision des données patrimoniales et des éléments d'exploitation de la concession transmis par le concessionnaire à l'autorité concédante ; ainsi que le développement de partenariats locaux plus étroits entre les autorités concédantes et le concessionnaire sur les échanges de données cartographiques. **Cet engagement commun vient concrétiser les actions de collaboration engagées depuis un an.**

Cependant, des questions cruciales restent en suspens entre les deux acteurs comme le coût réel des chantiers réalisés par le SIÉML et la valorisation comptable faite par ERDF mais aussi la question des enfouissements des réseaux électriques dont le taux de près de 30 % dans le Maine-et-Loire est inférieur à la moyenne nationale. Autre problème récurrent ancien : la continuité de fourniture ; si la qualité de tension s'améliore progressivement, les temps de coupure restent trop élevés, selon le Syndicat qui avait dénoncé en 2011 dans son rapport de contrôle un indicateur sensiblement plus élevé que la moyenne nationale.

Plan stratégique 2013 : préparer le terrain des successeurs

Georges Rabaglia prend sa retraite le 20 décembre 2013. Sa mission la plus importante aura certainement été de concilier les communes et leurs élus avec un Syndicat qui avait perdu de sa superbe. Tout en modernisant l'image du Syndicat, il n'a pas oublié en interne de porter une attention toute particulière au personnel : suppression de la précarité de l'emploi, plans de formation, suivi médical, gestion personnalisée du temps de travail, véhicules de service, titres-restaurant, etc. Quelques mois avant ce départ, en mars, c'est Bernard Foulonneau, directeur administratif et des ressources humaines, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

2013 est l'occasion de préparer la nouvelle mandature. Sont mis en place quatre groupes de travail chargés de déterminer les grands axes de la politique du Syndicat de demain. Il s'agit d'encourager la transition énergétique en intervenant davantage en matière **d'éco-performances** de développement des économies d'énergie, des énergies renouvelables, de la mobilité électrique et des réseaux intelligents. Dans un esprit collaboratif, le président Robert Gautier signe une convention créant le **Pôle Énergie des Pays de la Loire**, une première en matière de réflexion stratégique régionale.

■ Le 9 octobre 2013, le président et le directeur général du SIÉML organisent une réunion du bureau dans les locaux du Centre des relations clients (CRC) d'EDF à Angers.
De gauche à droite : Jean-François Jeanneteau (vice-président du SIÉML, mandature 2008) ; Georges Rabaglia ; Robert Gautier ; Jean-Claude Bachelot (vice-président du SIÉML, mandature 2008) ; Daniel Pina, directeur du développement territorial EDF.

Le 29 janvier 2014, le SIÉML et ERDF signent un nouvel avenant au contrat de concession.
De gauche à droite : Emmanuel Charil ; Olivier Roland, ancien directeur régional ERDF ; Robert Gautier ; Nicolas Touché, directeur ERDF Pays de la Loire ; Jean-François Jeanneteau (vice-président du SIÉML, mandature 2008).

Le Pôle Énergie des Pays de la Loire, c'est 96 000 kilomètres de lignes électriques, 62 000 postes de transformation, 1 473 communes adhérentes, 2,8 millions d'habitants et plus de 205 millions d'euros d'investissements annuels.

Cinq autorités organisatrices de la distribution de l'électricité créent le Pôle Énergie des Pays de la Loire

Le 18 septembre 2013, les cinq autorités organisatrices de la distribution de l'électricité (AODE) de la région des Pays de la Loire* signent une convention entérinant la création du Pôle Énergie des Pays de la Loire. Il a pour objet d'aborder tous les aspects stratégiques relatifs au service public de l'énergie, à la production d'énergie et à la maîtrise de la demande en énergie. Les Pays de la Loire sont la troisième Région en France, après celles du Centre et de la Bretagne, à se fédérer ainsi autour des domaines de l'énergie.

* Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIÉML), le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA), le Syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne (SDEGM), le conseil général de la Sarthe (CG 72) et le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV).

À la recherche d'éco-performances

Signature le 15 février 2013 d'une charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes entre le Syndicat, le conseil général, la Sodemel, des communes et communautés de communes et l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Les signataires s'engagent à respecter une charte de bonne conduite en matière d'éclairage public, qui incite à rechercher des éco-performances par le choix de luminaires adaptés, à limiter la durée d'éclairage, à éteindre l'éclairage public en milieu de nuit lorsque cela s'avère possible.



La réunion des membres du bureau du SIÉML, le 10 juin 2014, présidée par Jean-Luc Davy, élu président du Syndicat le 20 mai 2014.

À l'issue d'un concours informel parmi les agents du Syndicat, la mascotte a été baptisée d'un petit nom : « Smilé », anagramme de l'acronyme du SIÉML.



Fin 2013, le patrimoine des concessions du Syndicat est estimé à plus d'un milliard d'euros. Chaque année, le SIÉML engage plus de 50 millions d'euros de travaux. **Il est l'un des tout premiers donneurs d'ordre du département et joue un rôle contracyclique important en cette période de crise économique.**



Emmanuel Charil : gouvernance, diversification et transition énergétique

Né le 21 avril 1968 à Laval (Mayenne), Emmanuel Charil, prend les rênes du Syndicat après une carrière atypique réalisée dans les secteurs de la communication, du développement économique et de l'action parlementaire. Administrateur territorial, diplômé de Sciences Po et de l'Institut national des études territoriales, il impulse une politique de repositionnement du Syndicat dans un contexte de profondes mutations tout en préservant le savoir-faire reconnu du Syndicat dans les domaines de l'électrification et de l'éclairage public.

Dans un contexte de « big bang » territorial et de diversification nécessaire des activités du Syndicat, le nouveau président **Jean-Luc Davy** (mai 2014) et son directeur général **Emmanuel Charil** (janvier 2014) vont prendre à bras le corps les questions de gouvernance du Syndicat.

Le nouveau directeur général forme un tandem complémentaire avec Jacky Bodineau, ingénieur expérimenté, entré au Syndicat en 1999 et directeur général adjoint depuis 2005. Cette équipe de direction va aussi s'attacher à préparer la montée en puissance des intercommunalités et à piloter la mutation du Syndicat vers la transition énergétique.

Jean-Luc Davy : les communes avant tout !



Né le 22 mai 1961 à Durtal, gérant d'une société agricole depuis 1984, Jean-Luc Davy est maire de Daumeray depuis 1995 et conseiller général du canton de Durtal de 2004 à 2015.

Président de l'Association des maires de Maine-et-Loire (AMF49) depuis 2008

(vice-président depuis 2002), il est élu président du SIÉML, le 20 mai 2014, après en avoir été vice-président depuis 2006. Vice-président de la communauté de communes « Les Portes d'Anjou » depuis 2002, il est également membre du conseil d'administration de la FNCCR et du comité directeur de l'Association des maires de France (AMF).



Le 20 novembre 2015, le SIÉML fête ses 90 ans et profite de cet événement pour faire paraître un livre d'histoire d'entreprise où sont mis à l'honneur les grands personnages de cette saga.

Électricité

2006

Loi du 7 décembre relative au secteur de l'énergie qui complète le dispositif législatif de 2000

2008

Le 1^{er} janvier, EDF crée ERDF sa filiale de distribution et Gaz de France crée GrDF sa filiale de distribution

2010

- La taxe sur l'électricité est transformée en taxe communale sur la consommation finale d'électricité (loi du 7 décembre)
- La loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 10 décembre a pour objectif de permettre une ouverture effective du marché aux concurrents d'EDF en les mettant sur un pied d'égalité

2013

Réforme majeure du FACÉ : le gouvernement décide de réintégrer le fonds dans le budget de l'État, le FACÉ relève désormais du ministère des Finances

2005

2010

2015

2006

Le 8 février, Christian Martin décède à 75 ans, Dominique Tertrais lui succède à la présidence du Syndicat

2008

- Adhésion de onze communes urbaines
- Mise en place d'un fonds d'intervention, appelé « FIPEE 21 »

2011

Le 9 mai, Robert Gautier est élu président du SIÉML

2013

Le 18 septembre, le SIÉML et quatre autorités organisatrices de la distribution électrique créent le Pôle Énergie des Pays de la Loire

2007

- Le Syndicat refond ses statuts et ouvre son champ de compétences aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande en énergie
- 27 communes transfèrent leur compétence gaz au Syndicat

2010

Inauguration en mars au siège social d'un nouvel espace dédié à l'éclairage public

2014

- Le 1^{er} janvier, Emmanuel Charil est nommé directeur général du SIÉML
- Le 20 mai, Jean-Luc Davy est élu onzième président du SIÉML
- Le Syndicat acquiert la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) »

2009

- Adhésion de la ville d'Angers ; le Syndicat devient l'autorité unique organisatrice de la distribution de l'électricité en Maine-et-Loire
- Contrat de concession électrique avec ERDF : prévu en 1992 pour une durée de 22 ans (2014), il est prolongé de huit ans, jusqu'en 2022

2012

- Mise en place des fonds de concours
- Un cahier des charges de concession rénové est signé avec GrDF

SIÉML





ET MAINTENANT...

Enjeu stratégique de l'électrification des bourgs pendant l'entre-deux-guerres, nationalisation de l'électricité à la Libération, électrification des écarts au cours des Trente Glorieuses, vagues successives de la décentralisation à partir des années 1980, libéralisation des marchés de l'énergie à partir des années 2000 sous l'influence de l'Union européenne... le SIÉML a toujours su s'adapter aux évolutions de son environnement économique et politique.

Le présent ouvrage qui retrace l'histoire du Syndicat en constitue la meilleure preuve. Aujourd'hui pourtant, plus que jamais, le SIÉML est à la croisée des chemins. Il devra faire face dans les années qui viennent à deux chocs exogènes majeurs : la réforme territoriale et la transition énergétique.

Un Syndicat challengé

Loi de réforme territoriale du 16 décembre 2010, loi MAPTAM du 27 janvier 2014, loi NOTRe du 7 août 2015, le bloc local se redessine à vitesse grand V sous nos yeux, tout particulièrement en Anjou où les élus locaux semblent s'être approprié plus qu'ailleurs la nécessité de regrouper les communes au sein de communes nouvelles et d'instituer une véritable taille critique pour les intercommunalités.

Dans le même temps, le conseil départemental que l'on croyait un instant condamné, continuera à jouer un rôle important, en plus de ses missions sociales, pour l'aménagement du territoire. Ses marges de manœuvre sont considérablement réduites mais il continuera à s'investir dans des projets structurants tels que le déploiement du très haut débit numérique, véritable « électrification du XXI^e siècle ».

Tandis que la Région, elle, jouera un rôle accru dans la planification énergétique territoriale mais devra s'appuyer, faute de moyens opérationnels, sur des structures compétentes pour décliner les objectifs régionaux.

Un Syndicat plus agile

Dans ce contexte, le SIÉML se prépare de manière proactive afin d'adapter sa gouvernance et son action. Sa gouvernance tout d'abord : le comité syndical du 16 juin 2015 a adopté une réforme ambitieuse des statuts qui permet à la fois d'impulser un nouvel élan démocratique, de favoriser une prise de décision efficace et réactive, et d'intégrer l'affirmation du fait intercommunal avec notamment mais pas seulement la création de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.

La réforme proposée permettra de concilier différents niveaux de représentation afin de préserver le principe historique de non-différenciation des communes dans l'attribution des voix, quelle que soit leur taille, et d'introduire progressivement un critère de prise en compte du poids démographique des territoires. Surtout, elle aboutira à la mise en place d'un comité syndical d'une cinquantaine d'élus (contre près de 400 aujourd'hui !), ce qui simplifiera sensiblement le processus décisionnel.

Un Syndicat diversifié

Cette nouvelle gouvernance permettra, j'en suis certain, d'adapter rapidement les politiques publiques conduites par

Le Syndicat au profit de ses membres, rendus plus sensibles aux enjeux de la transition énergétique. Il s'agira pour le Syndicat de continuer à faire face aux enjeux de développement et de modernisation du réseau électrique en tenant compte des spécificités du département, notamment une activité économique disséminée et bien répartie sur l'ensemble du territoire avec la présence d'usines à la campagne. Mais il faudra dans le même temps continuer à développer des politiques originales afin d'accompagner les adhérents dans leurs nouveaux besoins.

Le Syndicat œuvrera ainsi par exemple indirectement, mais efficacement, en faveur du déploiement de la fibre optique au travers d'une convention de mutualisation de services avec le tout nouveau syndicat mixte ouvert « Anjou numérique » qui vient d'être porté sur les fonts baptismaux.

Des outils pour atteindre les objectifs climat-énergie

Le Syndicat pourrait par ailleurs être plus présent qu'il n'a été dans le développement des énergies renouvelables, et les opportunités de la méthanisation lui offrent aujourd'hui une excellente raison de s'impliquer davantage. Il devra également étoffer son offre de services afin de conseiller utilement les communes et groupements de communes en matière d'efficacité énergétique : le groupement d'achats de gaz et d'électricité ainsi que la création d'un service de conseiller en énergie partagé témoignent de cette volonté d'être encore plus présent sur ces sujets stratégiques.

L'étape suivante sera de se placer au service des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui, malgré le mouvement irréversible de concentration, n'auront pas tous les moyens de leurs ambitions pour mettre en place des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ou bien insérer dans leurs documents d'urbanisme des objectifs environnementaux.

Ingénierie territoriale et réseaux intelligents

Le Syndicat, même s'il est conscient que le principal gisement de maîtrise de la demande en énergie se situe dans la rénovation thermique du bâti, s'est récemment positionné sur le secteur de la mobilité afin de mettre en place des infrastructures destinées à encourager la mobilité durable (bornes de recharge de véhicules électriques mais aussi, pourquoi pas, stations d'avitaillement en biogaz).

Il nous faudra enfin continuer à réfléchir avec l'ensemble des acteurs de l'Anjou, le conseil départemental en tête, à la mise en place de nouveaux outils d'ingénierie territoriale au service des collectivités.

Les besoins de systèmes d'information géographique (SIG), par exemple, sont immenses et nécessiteront une mise en commun des ressources. Car les financements du Syndicat (fonds de concours des communes, redevances de concession, subventions du FACÉ, taxe d'électricité, etc.) risquent fortement de décroître sensiblement dans les années à venir ; si bien que le défi crucial pour le Syndicat sera d'optimiser et de diversifier son activité dans un contexte de raréfaction des deniers publics.

Tous ces chantiers enthousiasmants, sans oublier celui tout à fait passionnant des *Smart grids* ou « réseaux intelligents », devront mobiliser pleinement les élus et agents du SIÉML dans les années à venir. C'est pourquoi je n'en doute pas, ils ne verront pas le temps passer et se retrouveront rapidement à préparer comme il se doit le centenaire du Syndicat !

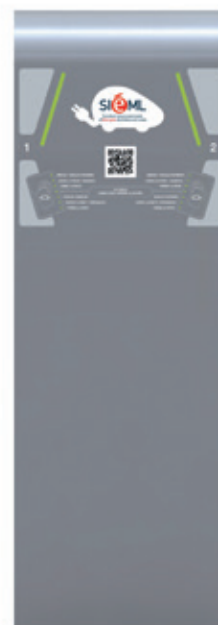
Pierre Vernot

Vice-président du SIÉML
en charge de la communication, des ressources humaines,
des moyens généraux et de la gouvernance,
maire et délégué de la commune de Saint-Lambert-la-Potherie



Une nouvelle compétence syndicale départementale : les Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

La démarche débute en octobre 2012 par la création d'un comité de pilotage « mobilité électrique » et le lancement d'une étude prospective « IRVE » couvrant tout le département. En juin 2013, une première esquisse de schéma IRVE est présentée au Comité syndical du SIÉML. À l'automne 2013, les communes adhérentes donnent leur avis favorable pour la modification des statuts du Syndicat (arrêté préfectoral de février 2014). En juin, Adrien Denis, vice-président du Syndicat, présente le projet IRVE qui concerne 126 communes. 186 bornes de recharges de véhicules électriques seront installées en 2015-2016 et plus de 400 d'ici 2020, si tout va bien...



La borne fixe permet de recharger en tout lieu et à tout moment : c'est le facteur clé de la réussite du véhicule électrique. Fabriquée en France, la borne *Diva Duo Smart Pilot* a une interface intuitive, une identification par RFID et une charge accélérée.

DES RÉSEAUX DE PLUS EN PLUS COORDONNÉS AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Quel avenir pour le SIÉML alors même que l'on peut considérer que les besoins en électrification sont désormais satisfaits ? Cette question sous forme de provocation mérite doublement d'être posée afin, d'une part, de repositionner le Syndicat au sein de l'échiquier territorial en profonde mutation et, d'autre part, d'adapter ses compétences techniques opérationnelles pour faire face aux nouveaux enjeux.

Des électrons intelligents

Évoquons tout d'abord les enjeux de l'électrification. On peut certes considérer que le réseau électrique de Maine-et-Loire est globalement satisfaisant, grâce aux efforts conjugués de l'autorité concédante (SIÉML) et du concessionnaire (ERDF). Mais il ne faudrait pas s'endormir sur nos lauriers. Beaucoup de travail reste à faire afin de rendre l'infrastructure plus insensible aux tempêtes par exemple, de plus en plus fréquentes malheureusement du fait du changement climatique.

L'une des spécificités du département de Maine-et-Loire est la présence de nombreuses usines à la campagne, permettant une répartition équilibrée de l'activité économique. Cette particularité nécessite également un suivi très fin des problématiques de qualité de l'alimentation électrique, de plus en plus vitale pour les entreprises mais aussi pour les ménages qui ne supportent plus la moindre coupure ni le moindre écart de tension.

Dans les villes, il y a encore de gros enjeux esthétiques afin de mieux intégrer le réseau dans son environnement. S'agissant des câbles qui sont déjà enfouis de longue date, il y aura aussi de gros besoins pour remplacer la première génération

de câble papier imprégné de masse qui utilisent de l'huile afin d'éviter la surchauffe. Surtout, le principal enjeu du réseau départemental, conçu à l'origine pour délivrer des électrons, sera de permettre un accueil facilité de la production disséminée d'énergie électrique d'origine renouvelable ainsi qu'une gestion plus décentralisée des questions d'équilibrage entre production et consommation. C'est le début des réseaux intelligents (*Smart grids*) comme en témoigne également le déploiement par le gestionnaire de réseau, à partir de la fin de l'année 2015, des compteurs *Linky*.

L'un des plus gros enjeux sera par ailleurs de faire vivre un esprit totalement coopératif entre, d'une part, l'autorité concédante (SIÉML), qui continue à jouer un rôle majeur sur la structuration du réseau électrique par l'importance historique de la maîtrise d'ouvrage qu'elle exerce, et, d'autre part, le gestionnaire du réseau (ERDF), qui souhaiterait contrôler davantage la nature des investissements réalisés sur le réseau dont il assume la responsabilité. La raréfaction des deniers publics ainsi que la nécessité de contenir le prix de l'électricité font que ces deux acteurs majeurs ne peuvent faire autrement que de s'entendre afin de rationaliser au maximum les investissements réalisés sur le territoire. C'est la survie même de la gouvernance du réseau de distribution électrique à la française qui est en jeu.

Un gaz de plus en plus naturel

Au-delà du réseau électrique, il convient de souligner que le rôle du SIÉML en tant qu'autorité organisatrice du réseau de distribution de gaz continuera à prendre de l'importance. On aurait pu penser hâtivement que le gaz naturel ne constitue pas une solution compatible avec la transition

énergétique. Ce serait sans compter sur plusieurs facteurs qui viennent souligner toute la pertinence de cette source d'énergie. Au regard de son prix, le gaz est tout d'abord compétitif par rapport à d'autres sources, ce qui permet de dégager des marges de manœuvre afin de renforcer l'efficacité énergétique.

Le gaz naturel (CH₄) est moins « carboné » que d'autres carburants ou combustibles, ce qui n'en fait pas pour autant une énergie propre mais, en tout état de cause, un moindre mal. Et la perspective de l'injection croissante dans le réseau de biogaz issu de la méthanisation par exemple permet de rêver à moyen terme à l'utilisation d'une énergie vraiment verte.

Dans cette perspective, le développement des réseaux de gaz demeure une priorité stratégique malgré toutes les difficultés rencontrées pour équilibrer financièrement les projets. Le SIÉML devra jouer un rôle accru afin de mettre tous les acteurs autour de la table, encourager et coordonner les projets, motiver et contrôler les concessionnaires, favoriser la densification et la modernisation du réseau qui lui aussi devra s'adapter aux enjeux des *Smart grids*, etc.

Et la biomasse ?

Le SIÉML ne s'est pas beaucoup occupé jusqu'à présent des réseaux de chaleur, pourtant très structurants dans la définition d'une politique climat-énergie locale. Il faut dire que le département de Maine-et-Loire n'est pas à proprement parler le département le plus boisé. Des inquiétudes ont pu se faire jour concernant l'insuffisante structuration de la filière d'approvisionnement biomasse et les éventuels conflits qui pourraient survenir dans l'usage des sols agricoles.

Les réseaux de chaleur de la ville d'Angers à eux seuls, qui présentent la particularité d'être alimentés non pas par la valorisation énergétique des déchets mais par la biomasse, mobi-

lisent une bonne partie de la ressource. Gageons que l'intérêt du SIÉML pour les réseaux de chaleur ira croissant comme en témoigne l'intégration toute récente de cette compétence optionnelle dans ses statuts.

Stratégie énergétique et planification

Fort de ces trois compétences (réseaux électriques, réseaux de gaz, réseaux de chaleur), le SIÉML va pouvoir progressivement se placer sur un terrain plus stratégique, celui de la planification de l'approvisionnement et de la distribution d'énergies sur les territoires. Cette planification revêt plus que jamais un caractère vital pour au moins trois raisons :

- nous n'avons plus les moyens de développer les réseaux en concurrence comme cela a pu parfois être le cas dans le passé ;

- il est important de structurer l'approvisionnement énergétique et donc les réseaux de distribution en fonction des spécificités et opportunités locales au regard de la production et de la consommation d'énergie ;

- de même que l'on peut adapter la circulation routière en aménageant la voirie, on peut influencer les consommations énergétiques dans le sens d'une plus grande modération en structurant les réseaux d'énergie à cet effet. De ce point de vue, les réseaux constituent à n'en point douter un outil au service de la transition énergétique et le SIÉML sera alors l'un des principaux interlocuteurs des communes et de leurs groupements engagés de manière proactive dans des politiques climat-énergie territoriales.

Jean-Marc Verchère

Vice-président du SIÉML
en charge du service public de l'électricité,
adjoint au maire d'Angers et délégué d'Angers Loire Métropole





Les agents du SIÉML,
le 29 septembre 2015,
devant le siège social du Syndicat.

BIBLIOGRAPHIE, ARCHIVES MANUSCRITES ET SOURCES ORALES

1 - BIBLIOGRAPHIE

1.1 - Travaux universitaires

- Bardin de Fourtou Ch., *L'électrification des campagnes en France et à l'étranger*, Paris, Thèse de droit, 1926.
- Bonifacy H., *Le service public de la distribution d'énergie*, Paris, Thèse de droit, 1921, 360 p.
- Gueslin A., *Les origines du Crédit Agricole*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Nancy II, 1977.
- Gueslin A., *Crédit, agriculture et mutualisme en France (des années 1910 aux années 1970)*, Thèse de doctorat d'État, Nancy II, 1983.
- Rocheron A., *L'électrification des campagnes*, Paris, Thèse de droit, 1926.
- Paris H., *L'électricité rurale en France*, Paris, Thèse de droit, 1924, 174 p.

1.2 - Ouvrages généraux, articles et instruments de travail

- Berthonnet A., *Guide du chercheur en histoire de l'électricité*, Caen, Éditions de la Mandragore/EDF, 2001, 352 p. (avec cédérom).
- Berthonnet A., « L'électrification rurale ou le développement de la « fée électrique » au cœur des campagnes dans le premier vingtième siècle », *Histoire et Sociétés rurales*, numéro 19, 1^{er} semestre 2003, p. 193-219.
- AHEF, *La France des électriciens, 1880-1980*, Actes du 2^e colloque de l'AHEF, Paris, 16-18 avril 1985, Paris, PUF, 1986, 464 p.
- AHEF, *L'électricité et ses consommateurs*, Actes du 4^e colloque de l'AHEF, Paris, 19-21 mai 1987, Paris, PUF, 1987, 312 p.
- AHEF, *Réseaux électriques et installateurs, des origines à nos jours*, Actes du 8^e colloque de l'AHEF, Paris, octobre 1992, Paris, PUF, 1995, 420 p.
- AHEF, *La nationalisation de l'électricité en France : nécessité technique ou logique politique ?* Actes du 11^e colloque de l'AHEF, Paris, avril 1996, Paris, PUF, 1996, 595 p.
- Beltran A., Carré P.-A., *La fée et la servante. La société française face à l'électricité XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Belin, 1991.
- Beltran A., *La fée électricité*, Paris, Éd. Gallimard, 1991. Collection « Découvertes ».
- Bouneau C., « Les syndicats intercommunaux et l'électrification rurale de la Gironde dans l'entre-deux-guerres », *Le littoral gascon et son arrière-pays*, Arcachon, 1993, p. 118-138.
- Caron F., Cardot F., sous la direction de, *Histoire de l'électricité en France*. Tome I : 1881-1918, Paris, Fayard, 1991.
- Champky R., *L'électricité à la campagne*, Paris, Desforges, 1921.
- Colli J.-C., « Cent ans d'électricité dans les lois : Essai de chronologie commentée des principaux textes législatifs et réglementaires concernant

l'électricité de 1880 à 1980 », Numéro spécial du *Bulletin d'histoire de l'électricité*, Paris, juillet 1986.

- Culture technique, *Électricité. Électronique. Civilisation*, Paris, CRCT/PUF, n° 17, 289 p.
- Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), *Les collectivités locales et l'énergie. Économie et politique d'un nouveau service public*, Paris, FNCCR, Éditions Imprimerie Nationale, 2001, 184 p.
- Figuiet L., *Les merveilles de l'électricité*, Textes choisis, présentés par F. Cardot, Paris, AHEF, 1985.
- Gardier J., *Les emprunts directs en vue de l'électrification des campagnes*, Paris, 1937.
- Gaillard M., *EDF et l'espace rural*, Paris, InterÉditions, 1993. (Coll. : Cahiers de prospectives).
- Gueslin A., sous la direction de, *Crédit agricole. Un siècle au présent (1894-1994)*, Tome 1 (1894-1951), Paris, Imprimerie Mame, 191 p.
- Lévy-Leboyer M., Morsel H., sous la direction de, *Histoire de l'électricité en France*. Tome 2 : 1919-1946, Paris, Fayard, 1994.
- Magniol J., « L'électrification des campagnes sarthoises (1919-1939) », *Bulletin d'histoire de l'électricité*, numéro 4, décembre 1984, p. 77-90.
- Marty G., « L'électrification rurale en France », *Revue générale d'électricité*, mars 1933, p. 307-312.
- Ministère de l'Agriculture, *L'électrification des campagnes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1924, 64 p.
- Marty G., « L'électrification rurale en France », *Revue générale d'électricité*, mars 1933, p. 307-312.
- Morsel H., sous la direction de, *Histoire de l'électricité en France*. Tome 3 : 1946-1987, Paris, Fayard, 1996.
- Nadau T., « Entre le mythe technologique et l'impasse économique : l'électricité agricole avant 1914 », *Bulletin d'histoire de l'électricité*, numéro 8, décembre 1986, p. 7-22.
- Nadau T., « L'électrification rurale », dans *Histoire de l'électricité*, sous la direction de M. Lévy-Leboyer et H. Morsel, tome II, Paris, PUF/AHEF, 1994, p. 1198-1232.
- Porcher M., *L'électricité à la campagne, distribution, utilisation*, Paris, Hachette, 1924.
- SIEA, *La commune rurale électrifiée de Magnet. Essai pour une amélioration des conditions de vie et de travail dans les milieux ruraux*, Moulins, Imprimerie du Progrès de l'Allier, 1941 ou 1942, 114 p.
- Termeau J., « L'électrification des campagnes sarthoises depuis la Seconde Guerre mondiale », *Bulletin d'histoire de l'électricité*, numéro 8, décembre 1986, p. 35-54.
- Viple J., *L'électrification rurale*, Paris, Sirey, 1938.

1.3 - Monographies de syndicats et d'entreprises (un choix)

- Barjot D., et en collaboration avec A. Berthonnet, *La trace des bâtisseurs. Histoire du Groupe Vinci*, Paris, Vinci, 2003, 623 p.
- Bellanger E. et Poupeau F.-M., *Lumières sur la banlieue. Histoire du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2013, 463 p.
- Louvard M., sous la direction de, *Garczynski et Traploir. L'énergie d'entreprendre*, Paris, Agence Idé, 1999, 115 p.
- Sorégies, *80 ans de défi 1925-2005*, Poitiers, 2005, 96 p.
- Syane, *60 ans du Syane (1950-2010). Du Syndicat intercommunal d'Électricité au Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique*, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, Annecy, 2010, 34 p.

1.4 - Revues à consulter

- *Bulletin d'histoire de l'électricité.*
- *Bulletin de la Société des agriculteurs de France.*
- *Journal d'agriculture pratique.*
- *La Vie agricole et rurale.*
- *La Lumière électrique* puis *Revue générale de l'électricité.*
- *Le Génie civil.*

1.5 - Congrès de la FNCCR (un exemple)

- Congrès de la FNCCR du 17 au 19 septembre 2013, Montpellier, « Transitions », 267 p.

2 - ARCHIVES MANUSCRITES

2.1 - Archives du SIÉML

- Délibérations des assemblées générales (1970-2015).
- Délibérations des réunions de bureaux (1970-2015).
- Archives du SIÉML en cours de versement aux archives départementales de Maine-et-Loire :
Administration générale (1925-1979) 1A1 à 9A10/8 ; Personnel (1936-1977) 1B1 à 5B5/1 ; Comptabilité (1935-1965) 1C1/8 à 5C14/27 ; Patrimoine (1926-1967) 2D1 à 2D41 ; Travaux (1945-1965) 1E1 à 1E2.

2.2 - Archives départementales de Maine-et-Loire

- Série 15ETP1 - Archives du SIÉML (1925-1971) :
Assemblées générales (2A4/1 à 2A5/3) ; Réunions de bureau 2A9/1 à 2A10/7) ; Rapports d'activités (3A1) ; Vie du Syndicat (4A2/13 à 4A2/19) ; Mission du Syndicat (BA3/1 à BA3/3) ; Concessions du réseau public d'énergie électrique (9A1/1 à 9A6/3) ; Personnel (1B2 à 1B/6) ; Finances et comptabilité (1C1/1 à 5C22) ; Marchés et travaux (3C1/1 à 3C25/1) ; Subventions (5C9 à 5C11) ; Travaux (2E1 à 2E44).
- Série 7M – Préfecture : administration générale.
. SIÉML (1920-1947) : 7M 202-209.
. Concessions de lignes ou de zones à des compagnies privées ou des particuliers (1928-1947) : 7M 210- 218.
. Programmes et évolution des travaux d'électrification (1925-1938) : 7M 219-222.
. Demandes de permissions de voirie pour les lignes électriques (1914-1933) : 7M 226-236.
. Plans, emplacements de lignes électriques, plans de piquetage, etc. (1925-1942) : 7M 237-242.
. Comptes et pièces comptables du SIÉML : 7M 243-250.
. Fonds d'amortissements des emprunts : 7M 251-252.
. Contrôle des distributions d'énergie électrique (1917-1947) : 7M 253-281.

3 - SOURCES ORALES : INTERVIEWÉS, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

- Chapelain Jacques, ancien directeur général du SIÉML.
- Charil Emmanuel, directeur général du SIÉML.
- Chauvigné Michel, ancien responsable du service « filmographie » du SIÉML.
- Davy Jean-Luc, président du SIÉML.
- Facon Jean, directeur adjoint, chef du service juridique de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).
- Foulonneau Bernard, ancien directeur administratif du SIÉML.
- Gautier Robert, président du SIÉML, de 2011 à 2014.
- Hunault Marco, ancien maire de Juvareuil et ancien élu du bureau du SIÉML.
- Jouanneau Raymond, ancien directeur général du SIÉML.
- Millerand Cyrille, ancien directeur des entreprises CSEE et Sturmo.
- Pina Daniel, directeur du développement territorial EDF.
- Rabaglia Georges, ancien directeur général du SIÉML.
- Tertrais Dominique, président du SIÉML, de 2006 à 2011.
- Touché Nicolas, directeur territorial ERDF.

INDEX DES NOMS DE PERSONNE

A

Ader Clément..... 15
 Alphandéry Edmond..... 82
 Angebault Jacques..... 73
 Antonini Jean-Claude..... 104

B

Bachelot Jean-Claude..... 104, 110
 Béline Jacques..... 96
 Bell Graham..... 15, 16
 Bigot Armand Julien..... 43
 Bigot Marie..... 43
 Birgé Gaston..... 74
 Blavier Paul..... 76
 Blois de Jean..... 62-64, 79
 Bodineau Jacky..... 112
 Boislève Jacques..... 77
 Bourgeois Daniel..... 103
 Bourigault Gérard..... 72
 Boyer Edmond..... 22, 24, 26, 34,
 35, 41, 42, 44, 55
 Brault M. (ingénieur)..... 42

C

Cans Jean-Louis..... 103
 Chapelain Jacques..... 86, 90, 96, 123
 Charil Emmanuel..... 9, 110, 112,
 113, 123
 Chatenay Victor..... 65
 Chauvigné Michel..... 90, 91, 106, 123
 Chevalier Roger..... 96
 Claveau Pierre..... 72
 Cramois André..... 64
 Cumont Francis..... 83

D

Davy Jean-Luc..... 3, 102, 108,
 111-113, 123
 Debré Michel..... 53
 Denis Adrien..... 117
 Deprez Marcel..... 15
 Doux M. (ingénieur)..... 27, 38

E

Edison Thomas..... 15
 Esseul Fernand..... 68, 69, 79, 86

F

Facon Jean..... 123
 Feyfant Louis..... 62
 Fleur Gisèle..... 96
 Foulonneau Bernard..... 94, 103, 110, 123
 Fourré-Cormeray Michel..... 53
 Frémy Lucien..... 27

G

Gambrelle M. (ingénieur)..... 75
 Gaubert Jean..... 5
 Gautier Robert..... 96, 101, 102, 107,
 109, 110, 113, 123
 Geoffre de Jean..... 27, 28
 Gorrichon M. (ingénieur)..... 42
 Gramme Zénobe..... 15
 Griffaton Julien..... 42-44, 49

H

Herbert Georges..... 42, 45, 50, 62, 69
 Hunault Marco..... 75, 123

J

Jamin-Richou Louis..... 42-44
 Jeanneteau Jean-François..... 102, 110
 Jolivet Jean-Robert..... 69
 Jouanneau Raymond..... 63, 69, 86,
 89-91, 123
 Julitte M. (ingénieur)..... 42

L

Laurenceau Paul..... 49, 55, 57, 62

M

Maillet Christian..... 102
 Martin Christian..... 81, 82, 85, 86, 90,
 91, 96, 99, 101, 113
 Millerand Cyrille..... 92, 123
 Mosar Nick..... 88

O

Ossart Amédée..... 86

P

Pflimlin Pierre..... 65
 Pina Daniel..... 109, 110, 123
 Philippe M (ingénieur)..... p.38, 50
 Ponsolle Léon..... 74

Q

Queuille Henri..... 28

R

Rabaglia Georges..... 96, 99, 101-103,
 109, 110, 123
 Rabouin Étienne..... 65
 Remyon Georges..... 2, 33
 Richard Joseph..... 75
 Richou Marie..... 43
 Roland Olivier..... 110
 Rolland Frédéric..... 95, 96

S

Saint-Pern de Pierre..... 68, 69, 79
 Servant Dominique..... 102
 Siemens von Werner..... 15

T

Talureau M (ingénieur)..... 38, 42
 Tertrais Dominique..... 101, 102, 107,
 113, 123
 Touché Nicolas..... 7, 109, 110, 123
 Trouvé Gustave..... 15

V

Verchère Jean-Marc..... 119
 Verne Jules..... 14
 Vernot Pierre..... 116
 Véron Charles..... 69, 73, 86

REMERCIEMENTS

Jean-Luc Davy, Emmanuel Charil et l'auteur remercient chaleureusement tous ceux qui, par leurs témoignages (voir les sources orales), ont nourri l'écriture de ce livre.

Ils remercient tout particulièrement les archives départementales de Maine-et-Loire, leur directrice Élisabeth Verry, ainsi que ses collaborateurs Catherine Rochon, Marie-Hélène Chevalier, Christian Gasnier et Pascal Tellier.

Ils remercient également tous ceux et celles qui ont répondu aux sollicitations de l'auteur et ont soutenu ce travail de recherche en mettant à disposition des sources, des documents, des photographies, ou en facilitant l'accès à de précieux contacts et à des archives inédites.

Ils remercient enfin ERDF et son directeur territorial Nicolas Touché pour leur contribution active.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Les documents iconographiques illustrant cet ouvrage proviennent principalement des fonds du SIÉML, des archives départementales de Maine-et-Loire, des personnes interviewées, du CAUE de Maine-et-Loire et d'inSiglo.

© **Garczynski Traploir (Le Mans)** : Première de couverture

© **SIÉML** : 2-5, 8, 35, 43, 49, 52, 56, 62, 63, 66, 68-75, 80, 82-84, 85g, 86-89, 91, 93-95, 96h, 98, 100, 102, 103, 105, 106h, 107, 109h, 110, 111, 112, 114, 115, 117, 118, 120, 121, 127, rabat

© **ERDF** : 6-7, 108

© **Archives départementales de Maine-et-Loire** : 19-23, 25, 26h, 27h, 28, 30-33, 36-39, 41h, 42, 45h, 45bg, 47h, 50, 51, 53, 54, 61

© **FNCCR** : 44, 109b

© **inSiglo** : 12, 14-18, 26b, 27b, 34, 41b, 45bd, 46, 47b, 48, 58, 59, 64, 65, 67h, 76, 77, 85d

© **Manuela Tertrin / CAUE de Maine-et-Loire** : 67b, 97, 104, 106b

© **Sturno** : 92

© **Atelier Rolland & Associés** : 96b

© **Florence Vauléon** : 4

h : haut / b : bas / d : droite / g : gauche

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos du président du SIÉML, Jean-Luc Davy.....	2
Préface du médiateur national de l'énergie, Jean Gaubert.....	5
Préface du directeur territorial d'ERDF, Nicolas Touché.....	6
Le mot du directeur général du SIÉML, Emmanuel Charil.....	8
Carte physique du département de Maine-et-Loire.....	10
Sommaire.....	11

1 La « fée électricité » conquiert anarchiquement les campagnes (1880-1924) 13

- À quand remontent les premières initiatives d'intercommunalité en France ?	13
- À quand remontent les origines de l'électricité en France ?.....	15
- À quand remonte la première organisation du service public de l'électricité ?.....	18
- Les balbutiements de l'électricité en Maine-et-Loire	19
- L'électrification du département : une œuvre technique et économique de longue haleine	21
- Après la Grande Guerre, la situation préoccupante des campagnes.....	24
- Le rôle clé joué par le conseil général de Maine-et-Loire et ses représentants.....	26

2 Le Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire (SIÉML), un organisme public pionnier en France 31

De la création des syndicats à la montée en puissance de l'État (des années 1920 à 1945)	
- La création du SIÉML en 1925 : l'ambition d'électrifier toutes les campagnes de Maine-et-Loire.....	31

- Comme père fondateur, un notable de province œuvrant pour le service public	34
- Fonctionnement, institutions et organisation du Syndicat	35
- Concession du réseau public de distribution d'énergie électrique à des entreprises privées	38
- Les dix premières années d'activité : une montée en puissance sans crise majeure.....	40
- Le rôle fondamental des ingénieurs.....	42
- 1934, un tournant dans la vie du Syndicat	42
- Implication renforcée de l'État à partir de 1936	46
- La guerre : gérer les pénuries et la répartition des moyens	49

3 Un Syndicat gestionnaire du bien public Les « trente glorieuses de l'électricité » (1946-1976) 57

- Une reprise difficile dans un contexte de pénurie.....	57
- EDF, entreprise nationale, nouveau concessionnaire unique du réseau électrique.....	58
- Au service du local, à l'écoute du national.....	60
- À nouvelle époque, profil différent.....	62
- Évolution technique, administrative et économique (années 1950).....	65
- Le tournant historique des années 1960	68
- Renforcement des réseaux ; diversification et structuration des activités	70
- Arrêt sur image après cinquante ans d'existence	73
- La centrale électrique de Villechien (1906-1990) : une histoire locale de l'énergie	74
- L'électrification des Mauges ou comment « la fée électrique » transforme lentement un pays rural.....	76

Tableau 1 - Développement des abonnés et de la consommation (1930-1978)	78
---	----

4

Un Syndicat de retour sur le devant de la scène (1977-2005) : le temps de la reconquête

Dans un contexte d'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence

81

- Un nouveau président pour un programme d'envergure : le changement de tension (1977-1982)	81
- De l'électricité à la télévision câblée : une logique entrepreneuriale de réseau	84
- Une nouvelle convention de concession dans un contexte de renouveau du Syndicat	88
- Le gaz, une nouvelle compétence de distribution à développer	90
- Qualité de l'énergie et de service dans un contexte d'ouverture des marchés à la concurrence	92
- Entrée de plain-pied dans le XXI ^e siècle : siège social fonctionnel, statuts adaptés et acronyme toiletté	95
Tableau 2 - Comparaison des réseaux électriques européens et enfouissement des lignes	93
Tableau 3 - Développement des abonnés et de la consommation (1980-2005)	98

5

L'acteur incontournable du département en matière d'énergies (2006-2014)

Diversification, partenariat et mutation

101

- Une nouvelle équipe pour impulser le changement	101
- Refonte des statuts, compétence gaz, départementalisation, économies d'énergie, fonds d'intervention : le Syndicat change de braquet	103
- Parfaire l'œuvre engagée dans un esprit syndical et intercommunal	107
- Opérations de rapprochement entre le Syndicat et EDF-ERDF	108
- Plan stratégique 2013 : préparer le terrain des successeurs	110

Postface - Et maintenant..., de Pierre Vernot, vice-président du SIÉML

115

Postface - Des réseaux de plus en plus coordonnés au service de la transition énergétique, de Jean-Marc Verchère, vice-président du SIÉML

118

Bibliographie, archives manuscrites et sources orales

122

Index des noms de personne

124

Remerciements

125

Crédits photographiques

125



Rédaction et direction éditoriale : Arnaud Berthonnet

Arnaud Berthonnet est historien d'entreprise, docteur en histoire économique et sociale de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV). Il enseigne au CNAM et à l'université Paris-Dauphine.

Arnaud Berthonnet et Sylvie Gousset ont créé en 2004, la société de recherche et d'édition inSiglo, qui communique l'histoire et communique par l'histoire.

Coordination éditoriale : Emmanuel Charil et Céline Gasté, SIÉML

Direction artistique et maquette : Manuela Tertrin, CAUE de Maine-et-Loire

Relecture/correction : Isabelle Peyron

Impression : SETIG-Palussière

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation des auteurs, de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© 2015 inSiglo Éditeur, Rueil-Malmaison

Imprimé en France

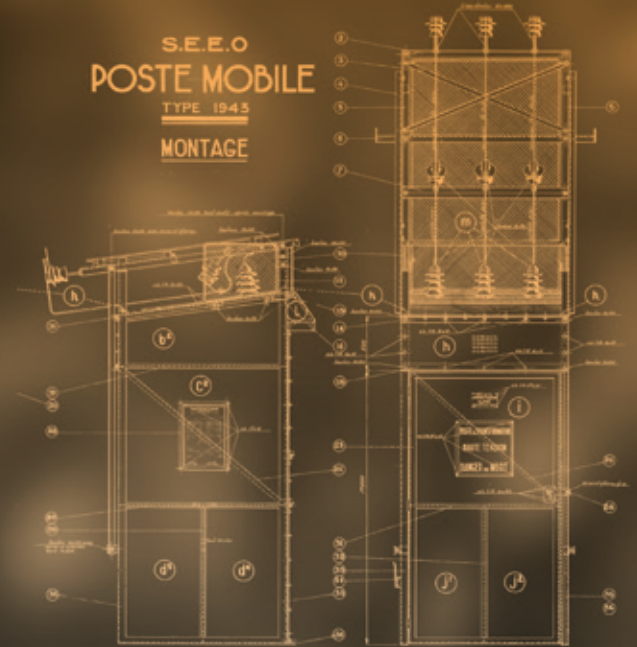
Dépôt légal : décembre 2015



ISBN : 979-10-92796-09-4

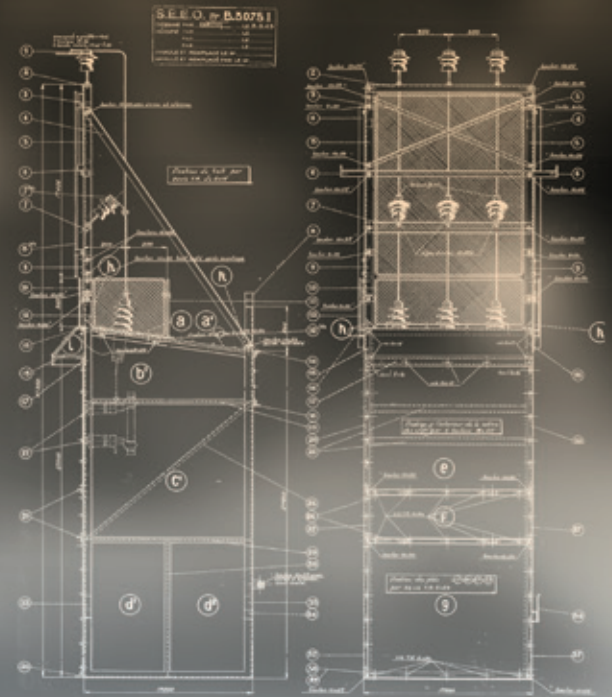
5, rue Crevel Duval, 92500 Rueil-Malmaison
insiglo@wanadoo.fr – www.insiglo.com

S.E.E.O
POSTE MOBILE
 TYPE 1945
 MONTAGE



PROFIL (herse rebattue)

FACE AVANT (côté porte)



PROFIL

FACE ARRIÈRE (côté fourré)

LE SIÉML

Énergique et lumineux depuis 90 ans

Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
Un grand acteur intercommunal et départemental

Commémorant les 90 ans du SIÉML, ce livre retrace l'évolution d'un syndicat intercommunal d'énergies, depuis sa création en 1925 jusqu'à nos jours.

Cette histoire, qui puise ses racines dans l'entre-deux-guerres, est plurielle : économique et géographique, l'essor d'une énergie, l'électricité, dans un département, le Maine-et-Loire ; technique et sociale, cette énergie de la fin du XIX^e siècle, non stockable, diffuse le progrès dans la société ; humaine, politique et administrative, des hommes et des femmes s'impliquent dans l'action publique locale pour le bien de toute la communauté. En effet, des élus de tous les partis politiques se sont fédérés pour faire force de décision et d'entreprise et développer leurs communes et leur département face à des sociétés capitalistiques plus disposées à implanter l'électricité dans les villes plutôt qu'au cœur des campagnes. Ces acteurs locaux se sont donné pour mission de garantir l'intérêt général et d'accompagner les bouleversements économiques et technologiques de la société.

Cet ouvrage met en lumière le rôle fondamental des collectivités locales dans l'électrification départementale. Plus rural qu'urbain, le Maine-et-Loire se situe à la charnière de plusieurs régions géographiques. À son début, cette histoire constitue, et il ne faut pas l'oublier, une initiative des collectivités locales, relayée par l'État dans les années 1930, puis par EDF durant les « Trente Glorieuses ». Après une éclipse de près de quarante ans, conséquence du rôle central joué par EDF à partir de 1946 dans l'essor de l'énergie électrique en France, les syndicats d'énergie comme le SIÉML sont de retour sur le devant de la scène depuis vingt ans.

Étudier sur le long terme un syndicat départemental d'énergies est riche d'enseignements pour ceux qui s'intéressent à l'action publique sur le terrain au moment de la mise en œuvre de la loi portant la « nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ». C'est un éclairage original sur un acteur local qui a vocation à coordonner le développement de tous les réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur). Les sources et archives sont nombreuses, riches et plurielles. Elles sont issues des archives du Syndicat, du département, des communes, mais elles proviennent aussi de celles d'Électricité de France et d'ERDF. La mémoire des acteurs a été recueillie : elle donne vie au récit depuis 1945. Enfin, l'iconographie du sujet rappelle que cette évolution porte sur tous les aspects de l'histoire tant économique et sociale que technique et humaine.



Avec le soutien financier
d'ERDF.



28€ TTC
ISBN 979-10-92796-09-4

